

RAPPORT FINANCIER
ANNUEL ———

2023

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2023	3
--	----------

Le Groupe	3
1. Historique du Groupe	3
2. Activités et stratégies	6
3. Evénements marquants de l'exercice	8
4. Perspectives 2024	9
5. Evénements postérieurs à la clôture	9
6. Risques	10
7. Résultats consolidés résumés	15
8. Bilan consolidé résumé	15
9. Activité Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2023	15
10. Activité des filiales	17
11. Indicateurs alternatifs de performance	19
12. Recherche et développement	21

S.A. AURES TECHNOLOGIES en bourse	22
1. Capital social	22
2. Principaux actionnaires	22
3. Franchissements de seuils statutaires et légaux	23
4. Attributions gratuites d'actions	23
5. Actions d'autocontrôle et participations croisées	23
6. Aliénation de participations croisées	23
7. Prises de participation dans une société française au cours de l'exercice	23
8. Rachats d'actions par la société	24
9. Opérations sur titres des mandataires sociaux, des hauts responsables et de leurs proches réalisées au cours de l'exercice	25
10. Actionnariat des salariés	25

La société AURES TECHNOLOGIES	25
1. L'activité de la Société	25
2. Le bilan	26
3. Proposition d'affectation du résultat	26
4. Filiales et participations	26
5. Prêts interentreprises	26
6. Succursales existantes	26
7. Présentation des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice 2023	27
8. Informations légales	32
9. Informations sur les conséquences sociales et environnementales de l'activité de la société	33
10. Annexes réglementaires	34

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE (ARTICLE L 225-37 DU CODE DE COMMERCE)	35
1. Les mandataires sociaux de la Société	35
2. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil	37
3. Tableau des délégations et autorisations en cours en matière d'augmentation de capital au 31 décembre 2023	38

COMPTES CONSOLIDÉS	39
---------------------------	-----------

Etats financiers consolidés	40
------------------------------------	-----------

Faits caractéristiques de l'exercice	44
---	-----------

Evénements postérieurs à la clôture	45
--	-----------

1. Principes et méthodes comptables	45
2. Périmètre de consolidation	52
3. Conversion des éléments en monnaies étrangères	52
4. Changement de méthodes comptables	53
5. Notes sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2023	53
6. Autres informations	65

COMPTES SOCIAUX	69
------------------------	-----------

Etats financiers	70
-------------------------	-----------

Faits caractéristiques de l'exercice	73
---	-----------

Evènements post clôture	73
--------------------------------	-----------

Règles et méthodes comptables	74
--------------------------------------	-----------

Notes sur le bilan	74
---------------------------	-----------

1. Notes sur le bilan actif	74
2. Notes sur le bilan passif	79
3. Résultat d'exploitation	82
4. Résultat financier	83
5. Résultat exceptionnel	83
6. Impôts sur les bénéfices	84
7. Entreprises liées et transactions effectuées avec les parties liées	85
8. Engagements hors bilan	85
9. Stock-options	86
10. Rémunération des dirigeants	86
11. Effectif moyen	87

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES EN MILLIERS D'EUROS (ARTICLE R225.102 DU CODE DE COMMERCE)	88
---	-----------

DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	89
---	-----------

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	90
--	-----------

AURES Technologies S.A.

24 bis rue Léonard de Vinci, CS 20622, Lisses, 91027 EVRY CEDEX, France

T +33 (0)1 69 11 16 60 | www.aures.com

SA au capital de 1 000 000 € | RCS : Evry B 352 310 767

Code APE : 4652Z | SIRET : 352 310 767 00046

Numéro d'identification intracommunautaire : FR 40 352 310 767

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2023

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en ASSEMBLEE GENERALE MIXTE conformément à la loi et aux statuts de notre Société, pour vous exposer d'une part l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, les résultats de cette activité, les progrès réalisés et les difficultés rencontrées et nos perspectives d'avenir et pour soumettre d'autre part à votre approbation les comptes consolidés et les comptes annuels de cet exercice (compte de résultat, bilan et annexe) ainsi que l'affectation des résultats qui ressortent des comptes que vous aurez à approuver.

➤ 1.1. Le Groupe

Le Groupe AURES est un constructeur informatique de solutions digitales matérielles et applicatives pour tous les secteurs du point de vente.

Le Groupe AURES possède une présence mondiale, avec un siège en France, des filiales au Royaume-Uni, en Allemagne, en Australie, aux USA (AURES Technologies Inc et Retail Technology Group – RTG), et en Tunisie (LST) ainsi qu'un réseau de partenaires, distributeurs et revendeurs implantés dans plus de 60 autres pays.

Le Groupe AURES s'adresse exclusivement à une clientèle de professionnels qui évoluent sur différents marchés tels que le retail, l'hôtellerie restauration, la grande distribution, le divertissement ou encore la téléphonie. Il s'agit de clients finaux, de partenaires distributeurs et revendeurs et d'éditeurs de logiciels.

A ce titre, le processus de vente est variable selon la catégorie de clients adressée. Il peut s'agir d'une vente immédiate de produits en stock dans le cas de revendeurs ou un processus de vente pouvant durer plusieurs semaines dans le cadre de grands projets clients ou appel d'offres.

L'activité du Groupe s'organise autour de deux métiers :

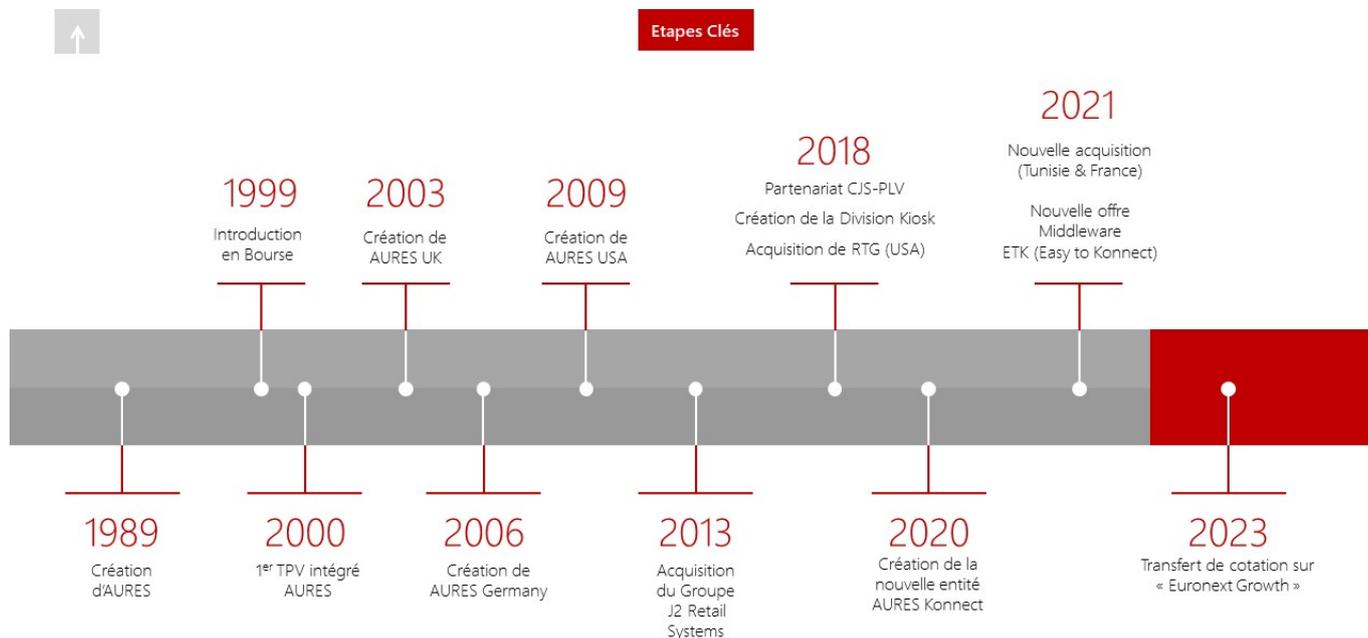
- la commercialisation des produits POS, KIOSKS et produits progiciels sur les zones géographiques France, Europe, USA et Australie;
- l'activité de services avec son entité américaine RTG.

Le Groupe AURES intervient sur un marché où sont également présents de grands acteurs internationaux de l'informatique (HP, NCR par exemple) au travers de branches d'activité dédiées à la digitalisation du point de vente. A ces derniers s'ajoutent des acteurs spécialisés de moindre envergure (POSIFLEX, par exemple).

Les fournisseurs du Groupe sont des ODM situés en Asie (Taïwan, Chine, Corée du Sud) qui fabriquent les sous-ensembles assemblés et préparés par le Groupe afin d'être commercialisés.

En ce qui concerne les solutions applicatives proposées par le Groupe, ces dernières sont développées en interne par les équipes situées en Tunisie, au sein de l'entité LST.

1. Historique du Groupe



1.1. Création de la société

En 1989, Patrick CATHALA, actuel Président Directeur Général, crée AURES, qui signifie « oreilles » en latin. Savoir écouter le marché, la demande et les clients a toujours été au cœur de la philosophie du Groupe AURES.

Au démarrage, l'activité de la Société consiste en la commercialisation de produits destinés à l'intégration (OEM). C'est en 1994 que débute l'activité POS (Point of Sales = Point de Vente) avec la commercialisation de périphériques (imprimantes, scanners...).

Dix ans après sa création, en 1999, le Groupe AURES est introduit en Bourse à Paris, et, est coté sur le compartiment C d'EURONEXT à Paris jusqu'au 29 mars 2023, date à laquelle, les actions de la Société ont été admises sur Euronext Growth Paris.

1.2. Déploiement à l'international

Les années 2000 correspondent au début de l'internationalisation du Groupe avec la création de filiales au Royaume-Uni en 2003, en Allemagne en 2006, et, aux Etats-Unis en 2009.

Au cours de cette décennie, le Groupe AURES lance aussi son premier TPV (terminal point de vente) « Odysse » en marque propre, et, est le premier constructeur de TPV, à cette époque (en 2005), à proposer un choix de coloris variés interchangeable et inédits afin d'accompagner l'identité visuelle des enseignes jusqu'à l'espace de caisse.

1.3. Opérations de croissance externe

En 2013, le Groupe AURES accélère son développement en procédant à sa première opération de croissance externe avec le rachat du groupe britannique J2 Retail Systems, acteur sur le marché du POS qui permet au Groupe de s'implanter en Australie et d'accroître sa présence sur le marché britannique et américain.

Le Groupe AURES change alors d'envergure avec un niveau de chiffre d'affaires consolidé passant de 32,4 millions d'euros en 2012 à 52,4 millions d'euros en 2013 (+ 61,7 %).

L'année 2018 marque une nouvelle étape dans la stratégie de développement du Groupe. Groupe AURES démarre une activité « Bornes digitales = Kiosks » qui intègre l'ingénierie, l'industrialisation, la production et la commercialisation de bornes digitales et interactives.

Le développement de l'activité « Bornes digitales » du Groupe se traduit par ailleurs par la prise de participation, en date du 4 janvier 2018, dans le capital de la société française CJS-PLV à hauteur de 15%. CJS-PLV est spécialisée dans le design et la production industrielle d'équipements et mobiliers dédiés aux points de vente.

Le Groupe AURES poursuit sa stratégie de développement aux Etats-Unis avec l'acquisition, le 16 octobre 2018, de la société américaine Retail Technology Group (RTG) qui est non seulement l'un des principaux prestataires américains en termes de services, maintenance et support dans le domaine des points de vente (majoritairement sur les marchés de la restauration) mais surtout la seule à proposer une offre complète, de l'installation jusqu'à la hotline hardware et software 24/24 heures et 7/7 jours.

Cette acquisition permet au Groupe AURES d'ajouter à son offre hardware une gamme de services propres à satisfaire les exigences légitimes des grandes enseignes sur le marché américain et de confirmer sa volonté d'accélérer sa croissance sur place, et, de devenir à terme, comme c'est déjà le cas en Europe, un des acteurs majeurs aux Etats-Unis.

En 2019, fort de la signature de premiers contrats commerciaux en 2018, le Groupe poursuit le développement de la division KIOSK en renforçant les équipes et en développant la première gamme de bornes.

Par ailleurs, le Groupe doit faire face à l'émergence du commerce connecté, de l'omni canal et de la mobilité qui sont des défis de taille qui vont transformer le métier. C'est pourquoi une Division Innovation a été créée en 2019, afin d'anticiper et relever les défis liés à la transformation des habitudes d'achat et ainsi pouvoir accompagner les projets d'évolution ou de transformation informatique des clients. En complément de l'offre hardware AURES, la Division INNOVATION propose le conseil et offre de solutions sur mesure (matérielles, logicielles et services) pour le développement d'applications innovantes basées entre autres sur la RFID (gestion en libre-service, Click & Collect, géolocalisation in-out, commande à table ...).

En 2020, les efforts du Groupe portent encore sur la structuration de l'activité KIOSK avec le recrutement de nouveaux collaborateurs, la mise en place d'une gamme standard de produits, et, la réflexion sur la nécessité de pouvoir répondre, de manière globale, à tous types et tailles de marchés en proposant non seulement le hardware mais aussi le middleware (environnement informatique pouvant fournir aux logiciels de partenaires ou de clients, des services

et des fonctionnalités supplémentaires d'interconnexion et de briques applicatives, comme le click & collect, le drive, le self-ordering, le monitoring de parc, etc...).

Le Groupe crée également l'entité AURES Konnect qui a pour vocation de mettre en œuvre des solutions technologiques permettant de réaliser l'interconnexion de l'ensemble des systèmes informatiques du point de vente afin d'optimiser la digitalisation et de simplifier le parcours client.

Dans ce cadre, le Groupe réalise le 22 février 2021 une nouvelle opération de croissance externe, avec l'acquisition de 100% des titres d'un ensemble de deux sociétés assurant la conception, le développement et la commercialisation de produits logiciels, à savoir, la société française SOFTAVERA et la société tunisienne LEADER SOLUTION TACTILE (LST) ainsi que des marques et logiciels associés.

Cette opération structurante a pour but de permettre au Groupe de proposer des solutions globales au marché en offrant non seulement le hardware mais aussi le middleware (ETK = Easy to Konnect) développé par le Groupe suite à l'opération de croissance externe.

Un middleware est un logiciel qui crée un réseau d'échange d'informations entre différentes applications informatiques. Les composants logiciels du middleware assurent la communication entre les applications, quels que soient les équipements impliqués et quelles que soient les caractéristiques matérielles. L'objectif premier d'un middleware est de faciliter les interactions entre les environnements.

Dès le début de l'exercice 2022, dans un contexte de pénurie de composants et de retard de livraison liés aux difficultés de transport, le Groupe AURES s'est appliqué à renforcer et sécuriser sa chaîne d'approvisionnements. L'ensemble de ces changements est désormais effectif et deux nouveaux produits POS sont commercialisés.

Le Groupe a poursuivi, suite à l'opération de croissance externe réalisée en 2021, sa politique de forts investissements relatifs au développement de la solution digitale 360 (qui s'appelle AURES 360) du Groupe qui est entrée, en 2023, en phase beta (phase de test utilisateurs) avant sa commercialisation de masse.

Cette solution correspond à l'association du middleware du Groupe (ETK) et d'un portail qui permet l'accès au back-office afin de réaliser le paramétrage et la gestion de la solution (droits utilisateurs, gestion du parc par exemple) et

au front office , c'est-à-dire aux applications métiers (prise de commandes, amélioration de la productivité par exemple) dédiées à des secteurs d'activité précis (restauration rapide et retail).

1.4. Retournement de tendance

L'exercice 2023 a été l'année de nombreux défis pour le Groupe.

La reprise de l'activité attendue n'a pas eu lieu comme escompté dans une situation économique et politique internationale qui est restée incertaine.

Le Groupe a ainsi accentué le niveau des pertes enregistrées en lien avec le recul de son chiffre d'affaires.

En même temps, le Groupe a maintenu un niveau élevé d'investissement relatif à sa solution digitale 360. Il a

également, au cours du premier semestre 2023, continué à immobiliser une partie de sa trésorerie dans les stocks, ce qui a entraîné les difficultés décrites par le Groupe dans son communiqué du 23 août 2023.

Dans ce contexte, le Groupe a entrepris des discussions avec différents acteurs afin de mettre en place des partenariats et/ou des financements indispensables à son activité. Il a également mis en place une équipe de gestion de crise afin de s'adapter aux conditions de marché existantes et remédier aux problématiques qui ont conduit à des résultats financiers fortement dégradés.

Les discussions ont conduit à l'annonce, le 22 avril 2024, de l'entrée en négociations exclusives entre le Groupe, le Groupe ADVANTECH et Patrick CATHALA tel qu'indiqué au paragraphe "5. Evénement post clôture".

2. Activités et stratégies

Une stratégie orientée design et technologie avec des terminaux point de vente « remarquablement différents » :



Depuis 2005 et le lancement de son premier terminal en marque propre (Odyssé), le design est au cœur de la stratégie du Groupe AURES, qui développe et commercialise des équipements POS aux lignes résolument contemporaines.

Le Groupe AURES fut, à cette époque, le premier constructeur de TPV à proposer un choix de coloris variés interchangeables et inédits.

Associer de façon optimale des designs contemporains à des technologies abouties est au cœur de la stratégie d'AURES : tous les équipements de la gamme adoptent les dernières technologies POS et PC mobile.

AURES intègre des cartes mères et des processeurs puissants de dernière génération et propose, entre autres, la technologie USB-C.

La sécurité et la fiabilité des matériels POS du Groupe AURES sont à la base de tous les dessins et design des produits.

En outre, les solutions fanless des TPV AURES (processeurs sans ventilation) permettent une résistance et des performances accrues, tout en apportant une garantie de moindre consommation énergétique, en phase avec les nouvelles normes environnementales toujours plus exigeantes.

Depuis 2018, le Groupe développe son activité de bornes interactives et multifonction au design exclusif. Conçues, assemblées et développées intégralement par le Groupe, ces solutions KIOSK sont adaptées à de nombreux

secteurs d'activité grâce à des applications de gestion multiples : réservation et prise de commande, Click & Collect, aide à l'achat et à la vente, gestion de la file d'attente, des abonnements et des opérations de fidélisation clients; et, bien entendu, prise en charge de l'intégralité des transactions et des opérations de caisse et des paiements (avec et sans contact).

Leur design exclusif AURES révèle une intégration maîtrisée de sous-ensembles de qualité et performants.



Développement Durable



Matériaux

Utilisation de matériaux et composants nobles et recyclables, ainsi que de composants de haute qualité



Châssis

Châssis en aluminium, intégrant des processeurs et des cartes mères fanless, garantie d'une dissipation de chaleur optimale



Economie d'énergie

Les matériels AURES sont conçus pour permettre une consommation énergétique réduite et maintenir un faible niveau d'empreinte carbone



Durée de vie

Longévité accrue des matériels grâce à l'intégration de technologies et de designs évolutifs - et de cartes mères et sous ensemble extensibles



ISO 14001

Conformité des Partenaires industriels AURES

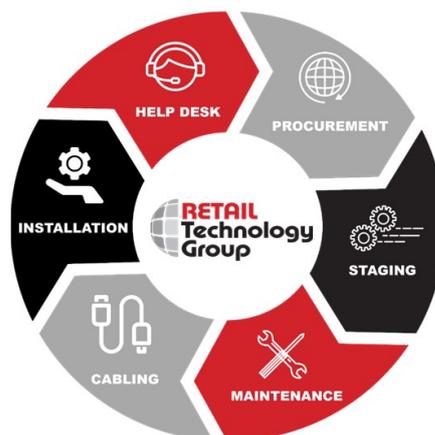
Depuis octobre 2018, le Groupe AURES a ajouté à son offre hardware, aux Etats-Unis, une gamme de services propres à satisfaire les exigences légitimes des grandes enseignes sur ce marché en acquérant la société Retail Technology Group (RTG), qui est non seulement l'un des principaux prestataires

américains en termes de services, maintenance et support dans le domaine des points de vente (majoritairement sur les marchés de la restauration) mais surtout la seule société à proposer une offre complète, de l'installation jusqu'à la hotline hardware et software 24/24 heures et 7/7 jours.

Single Point of Contact

(interlocuteur unique)

- approvisionnement
- préparation et logistique
- maintenance sur site
- câblage
- installation
- hotline hardware et software



Depuis 2021, le Groupe développe son propre middleware (ETK = Easy to Konnect).

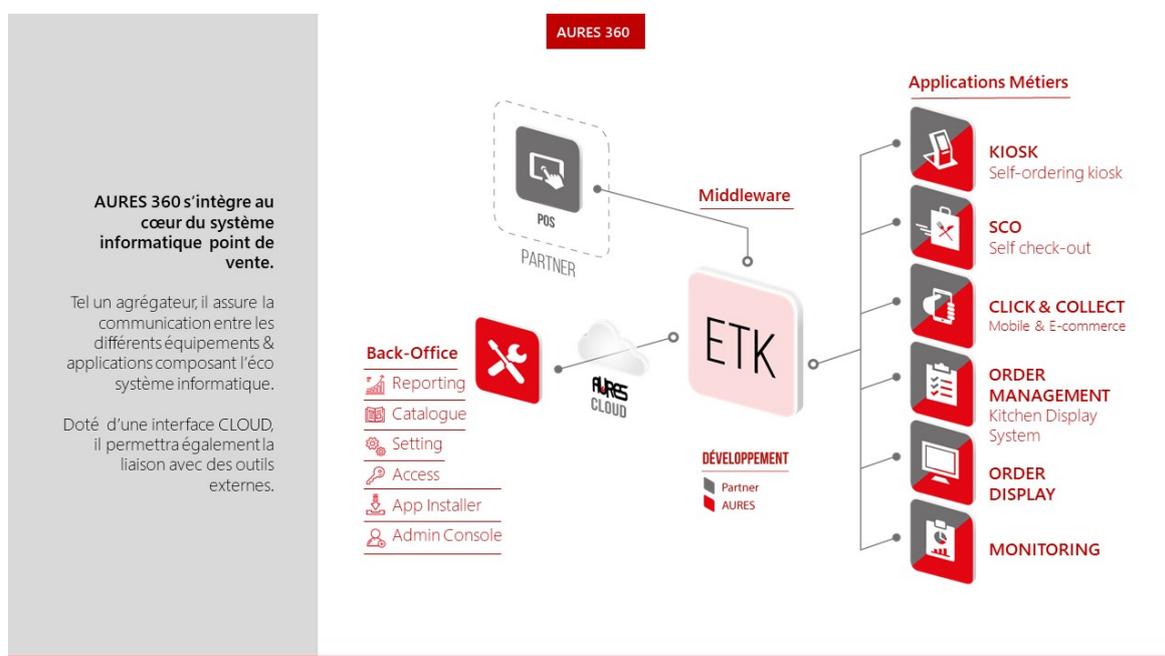
Un middleware est un logiciel qui crée un réseau d'échange d'informations entre différentes applications informatiques.

Les composants logiciels du middleware assurent la communication entre les applications, quels que soient les équipements impliqués et quelles que soient les caractéristiques matérielles.

L'objectif premier d'un middleware est de faciliter les interactions entre les environnements.

En 2022, le Groupe a poursuivi, suite à l'opération de croissance externe réalisée en 2021, sa politique de forts investissements relatifs au développement de la solution digitale 360 (qui s'appelle AURES 360) du Groupe.

Cette solution correspond à l'association du middleware du Groupe (ETK) et d'un portail qui permet l'accès au back-office afin de réaliser le paramétrage et la gestion de la solution (droits utilisateurs, gestion du parc par exemple) et au front office, c'est-à-dire aux applications métiers (prise de commandes, amélioration de la productivité par exemple) dédiées à des secteurs d'activité précis (restauration rapide et retail). Aujourd'hui le Groupe AURES est un constructeur informatique de solutions digitales matérielles et applicatives pour tous les secteurs du point de vente.



3. Événements marquants de l'exercice

◦ **Activité**

Au cours de l'exercice 2023, le Groupe a enregistré une forte baisse de son chiffre d'affaires annuel, dans un contexte mondial fortement perturbé (inflation, incertitude économique et politique).

L'inversion de tendance du dernier trimestre 2023 permet au Groupe de limiter la baisse sur l'année à 16,47% alors qu'elle était encore de 21% à fin septembre 2023.

Le chiffre d'affaires du Groupe atteint ainsi 86,4 millions d'euros.

Dans ce contexte, le Groupe a maintenu un niveau de stock élevé au cours du premier semestre 2023 (quasiment égal à celui au 31 décembre 2022) faisant encore face à des réceptions partielles de produits.

Sur la seconde partie de l'exercice, le Groupe s'est attaché à réduire le niveau de stock afin de générer la trésorerie indispensable à l'activité du Groupe.

En valeur brute, le stock s'élève à 23,7 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 32,6 millions au 31 décembre 2022.

Les pertes nettes générées par le Groupe se sont fortement accentuées (- 10 582 K€ au 31 décembre 2023 contre - 2 425 K€ au 31 décembre 2022).

◦ **Liquidités**

Dans ce contexte, la trésorerie du Groupe s'est dégradée au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2023.

Ces tensions sur la trésorerie, le recul de l'activité et la baisse de rentabilité ont conduit les commissaires aux comptes de la maison mère à engager une procédure d'alerte.

En date du 18 octobre 2023, la société AURES Technologies S.A., a procédé à la convocation d'une assemblée générale dans le cadre des dispositions des articles L.234-1 et R.234-3 du Code de Commerce, conformément à la demande de ces derniers.

Cette assemblée s'est tenue en date du 2 novembre 2023. Au cours de celle-ci, il a été donné acte à la présentation du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette procédure et aux réponses apportées par le Président.

Entretiens, le Groupe a entrepris des discussions avec différents acteurs afin de mettre en place des partenariats et/ou des financements indispensables à son activité.

En date du 13 octobre 2023, le Groupe a conclu de manière définitive un accord de financement octroyé par le Groupe ADVANTECH (leader mondial dans les domaines des systèmes intelligents IoT et des plateformes embarquées) sous la forme d'un emprunt obligataire convertible d'un montant de 3,2 millions d'euros. Les caractéristiques de cet emprunt obligataire convertible sont décrites au paragraphe 5.12. "Emprunts et dettes financières non courantes" de l'annexe des comptes consolidés.

Le Groupe a également transformé en prêt amortissable sur 5 ans avec une franchise d'un an, le PGE résilience obtenu en décembre 2022 pour un montant de 2,5 millions d'euros. Hors garantie de l'Etat, le taux d'intérêt fixe est de 4,20%.

Par ailleurs, le Groupe a totalement remboursé, au 31 décembre 2023, deux des trois prêts relatifs à l'acquisition de RTG en 2018. Le troisième l'a été au cours du premier trimestre 2024.

Le Groupe a perdu le bénéfice de deux facilités de caisse d'un montant de 1,2 million d'euros suite à leur dénonciation par deux banques du Groupe.

Eu égard à ces différents éléments, et, aux efforts relatifs à la réduction de son niveau de stock, la dette nette du Groupe au 31 décembre 2023 s'élève à 3,6 millions d'euros, y compris l'emprunt obligataire convertible, contre 10,1 millions au 31 décembre 2022.

◦ **Marché de cotation**

Depuis le 29 mars 2023, le transfert de la cotation des actions de la Société du marché réglementé d'Euronext Paris vers le système multilatéral de négociations Euronext Growth Paris est effectif.

Il permet à la société AURES TECHNOLOGIES d'être cotée sur un marché offrant un cadre réglementaire souple et adapté à sa taille et à sa capitalisation boursière en réduisant certaines contraintes de fonctionnement propres au marché d'Euronext Paris.

4. Perspectives 2024

Suite à l'annonce, le 22 avril 2024, de l'entrée en négociations exclusives entre le Groupe, le Groupe ADVANTECH et Patrick CATHALA en vue du financement d'AURES, ainsi que de l'acquisition envisagée d'un bloc d'actions par ADVANTECH suivie du lancement d'une offre publique d'achat obligatoire en numéraire (l'Opération) dont les principales caractéristiques figurent au paragraphe "5. Evénements postérieurs à la clôture", les Parties ont l'intention de fournir au Groupe les ressources dont il a besoin pour atteindre un nouveau niveau et réaliser ses nouvelles ambitions. Ces ambitions seront soutenues par la réputation et la différenciation du Groupe AURES en termes de design et par la force, l'empreinte internationale et la qualité des réalisations techniques d'ADVANTECH.

5. Evénements postérieurs à la clôture

Les discussions engagées en 2023 avec différents acteurs afin de mettre en place des partenariats et/ou des financements indispensables à l'activité du Groupe se sont poursuivies et ont conduit à l'annonce, le 22 avril 2024, de l'entrée en négociations exclusives entre le Groupe, le Groupe ADVANTECH et Patrick CATHALA en vue du financement d'AURES, ainsi que de l'acquisition envisagée d'un bloc d'actions par ADVANTECH suivie du lancement d'une offre publique d'achat obligatoire en numéraire.

Les principales caractéristiques de cette opération sont décrites dans l'annexe aux comptes consolidés sous le paragraphe "Evénements postérieurs à la clôture".

Aucun autre événement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2023 et la date d'arrêt des comptes par le Conseil d'administration du 6 juin 2024.

6. Risques

Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après.

Le niveau de criticité de chacun de ces risques (élevé, intermédiaire, faible) a été déterminé en fonction de leur probabilité d'occurrence, de l'ampleur anticipée de leur impact négatif au niveau du Groupe et après prise en compte des procédures de gestion afin de présenter un impact net.

6.1. Tableau synthétique

Intitulé du risque	Probabilité d'occurrence	Ampleur du risque	Degré de criticité net
Risques opérationnels			
Risque lié aux approvisionnements	Elevé	Intermédiaire	Elevé
Risque lié aux stocks	Faible	Intermédiaire	Intermédiaire
Risque homme clé	Faible	Elevé	Intermédiaire
Risque de sécurité	Intermédiaire	Faible	Faible
Risque sanitaire	Intermédiaire	Intermédiaire	Intermédiaire
Risques environnementaux	Faible	Faible	Faible
Risque lié aux marchés et à la concurrence	Faible	Intermédiaire	Intermédiaire
Risques financiers			
Risque de change	Intermédiaire	Intermédiaire	Intermédiaire
Risque de liquidité	Intermédiaire	Intermédiaire	Intermédiaire
Risque de taux	Faible	Faible	Faible
Risque crédit	Faible	Faible	Faible
Risques actions	Intermédiaire	Faible	Faible
Risques réglementaires			
	Faible	Faible	Faible

6.2. Risques opérationnels

◦ **Risque lié aux approvisionnements**

La fabrication des produits du Groupe confiée à différents ODM situés en Asie fait appel à des composants électroniques indispensables.

Le marché des composants électroniques connaît depuis plusieurs années des pénuries récurrentes liées, d'une part, à des difficultés d'approvisionnement en terres et métaux rares et, d'autre part, à des sous-capacités de production chez les fabricants et enfin à des causes variées (tremblement de terre, inondations ou encore tsunamis). Cela provoque une rupture dans les chaînes d'approvisionnement et une spéculation sur les pièces disponibles.

La période de la crise sanitaire COVID-19 a amplifié ce phénomène.

En complément, la raréfaction de l'offre de transport liée à la crise sanitaire COVID 19 a eu un impact sur les prix du transport et un impact sur le délai de disponibilité.

Le conflit en Ukraine et la résurgence de la crise sanitaire liée au COVID en Chine en début 2022 ont fait perdurer les difficultés en 2022 et 2023.

Ces pénuries et difficultés dans la chaîne d'approvisionnement peuvent entraîner :

- un arrêt momentané de la capacité du Groupe à commercialiser ses produits : retards de livraison avec un risque d'annulation de commande des clients. Ces retards de livraison représentent des décalages de chiffre d'affaires difficiles à prévoir ;
- des variations importantes de prix des composants impactant les marges de la société si ces dernières ne pouvaient pas être répercutées immédiatement et/ou en totalité sur les prix de vente ;
- une augmentation du besoin en fonds de roulement de la société qui impacte négativement la trésorerie de la société en cas d'augmentation des stocks du fait d'approvisionnements partiels limitant ou empêchant les livraisons auprès des clients du Groupe.

À terme, ces difficultés peuvent engendrer une perte de clientèle qui pourrait impacter négativement les activités, la situation financière et les résultats du Groupe.

En 2021, le Groupe a fait face à la pénurie mondiale de composants électroniques et aux retards de livraison liés aux difficultés de transport.

En 2022, le Groupe a accentué le travail de sécurisation de ses chaînes d'approvisionnements (politique de diversification des approvisionnements) afin de limiter l'impact de ses difficultés sur son activité.

Le Groupe veille par ailleurs à l'aptitude des fournisseurs et partenaires à répondre de façon pérenne à ses attentes en termes de capacité et de respect des exigences logistiques, économiques et qualitatives.

Le travail est toujours en cours à la fin de l'exercice 2023.

La diversification est effective et a permis, dans l'immédiat, de réduire sans les évacuer les difficultés d'approvisionnement.

Le degré de criticité net de ce risque est ainsi jugé comme « élevé ».

- **Risque lié aux stocks**

Le Groupe dispose d'un niveau de stocks avant dépréciation de 23,7 millions d'euros au 31 décembre 2023.

En 2022, la pénurie mondiale de composants électroniques, conséquence entre autres de la crise sanitaire COVID-19, était synonyme de stocks importants, à la fois du fait des difficultés d'approvisionnements de l'ensemble des matériels nécessaires à l'expédition des commandes mais aussi du fait de l'allongement des délais de réalisation des affaires.

En 2023, le Groupe a maintenu un niveau de stock élevé au cours du premier semestre (quasiment égal à celui au 31 décembre 2022) faisant encore face à des réceptions partielles de produits.

Sur la seconde partie de l'exercice, le Groupe s'est attaché à réduire le niveau de stock.

Dans un environnement où la technologie évolue rapidement, les stocks du Groupe pourraient devenir obsolètes et être difficilement écoulés.

Cela pourrait avoir un effet significatif défavorable sur les activités du Groupe, sa situation financière et ses résultats.

Le Groupe veille à la gestion et à l'écoulement de ses stocks avec un partage des stocks disponibles entre les entités du Groupe et le calcul d'une provision pour dépréciation des stocks adaptée.

Le degré de criticité net de ce risque est ainsi jugé comme « intermédiaire ».

- **Risque de dépendance à l'égard des dirigeants « hommes clés »**

L'évolution du Groupe s'est articulée autour de son équipe dirigeante, et, notamment, autour de son dirigeant fondateur, Patrick CATHALA, actuel Président Directeur Général, et, actionnaire majoritaire en termes de droit de vote.

L'indisponibilité momentanée ou définitive des membres de l'équipe dirigeante pourrait altérer la capacité de la Société à atteindre ses objectifs, notamment, en la privant du savoir-faire de ces personnes.

En ce qui concerne le Président Directeur Général, le Groupe prend en compte cette situation, et, a mis en place, depuis 2013, un comité de direction, permettant une gestion des opérations courantes de la Société par ces derniers afin de limiter ce risque.

Le Groupe n'a pas souscrit de contrat d'assurance « homme clé ».

Le degré de criticité net de ce risque est ainsi jugé comme « intermédiaire ».

- **Risque de sécurité, de défaillance éventuelle du système informatique et cybercriminalité**

Les cyber-risques constituent une préoccupation pour le Groupe, qui travaille régulièrement sur le renforcement de la sécurité de ses systèmes d'information et la sensibilisation de l'ensemble de ses salariés, particulièrement à l'heure où tous les métiers se digitalisent.

Compte tenu de l'informatisation élevée de ses processus administratifs :

- utilisation de solutions Cloud, liens avec ses filiales,
- utilisation de nouveaux outils collaboratifs,
- recours au télétravail,

les systèmes d'information du Groupe sont fortement exposés.

Les acteurs malveillants sont très actifs et testent la sécurité des systèmes d'information.

Il est également envisageable que des erreurs humaines surviennent, ou que des employés ne respectent pas les règles du Groupe.

Toute défaillance en matière de cybersécurité pourrait avoir un effet négatif sur la réputation du Groupe.

Les risques liés à la cybercriminalité peuvent conduire à une perte ou divulgation de données, à des résiliations de contrats par nos clients, ou à des coûts supplémentaires.

Une cyberattaque conduirait selon son importance à une indisponibilité partielle ou totale des systèmes d'informations, et, à une incapacité temporaire à vendre, ainsi qu'à communiquer et travailler au sein du Groupe ; ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats et ses perspectives.

Différents dispositifs de sécurité sont en place et continuent d'être déployés et actualisés dans le Groupe. Des équipements spécifiques (firewalls, antispam, antivirus, SIEM) sont déployés et les salariés sont régulièrement sensibilisés au risque Cyber.

Les données de l'entreprise sont sauvegardées en conformité avec les bonnes pratiques de sécurité informatique (multi supports, multi copies).

Les risques ont été identifiés et documentés dans un Plan de récupération après accident (PRA). Celui-ci indique pour chaque incident la conduite à tenir pour restaurer le service dans les plus brefs délais et limiter au maximum l'impact sur les activités du Groupe.

Le Groupe a eu connaissance d'une violation de données (databreach) au sein de la filiale américaine RTG, le 29 janvier 2019. Le Groupe avait alors conduit divers travaux sur l'analyse, la redéfinition et le respect de la politique de sécurité au sein de sa filiale qui n'avaient pas révélé de défaillance majeure.

En 2023, le Groupe n'a pas subi d'attaque impactant la disponibilité de ses systèmes d'informations.

Le degré de criticité net de ce risque est ainsi jugé comme « faible ».

◦ **Risque sanitaire**

Le risque sanitaire n'est jamais à exclure.

Toute activité industrielle et commerciale peut se trouver exposée à une crise sanitaire liée à la propagation d'un virus ou autre phénomène à l'échelle d'un pays ou d'une population.

Un tel risque pourrait avoir des conséquences sur les activités du Groupe et sa situation financière.

Depuis la crise sanitaire mondiale COVID-19, le Groupe a mis en place une organisation du travail au niveau des équipes du siège et des filiales afin d'assurer la continuité des activités.

Le degré de criticité net de ce risque est ainsi jugé comme « intermédiaire ».

◦ **Risques environnementaux**

Le Groupe pourrait être confronté :

- aux risques physiques liés au changement climatique,
- à la raréfaction des ressources, et,
- à la qualité des milieux et présence de contaminants.

Le Groupe estime que son activité n'est pas exposée de manière significative au changement climatique et prendra en compte les autres risques dans sa démarche volontaire de politique RSE initiée en 2022.

Le degré de criticité net de ce risque est ainsi jugé comme « faible ».

◦ **Risque lié aux marchés et à la concurrence**

Les marchés auxquels les produits du Groupe sont destinés se caractérisent par une vive concurrence et une évolution rapide des offres proposées par les concurrents.

Le Groupe est en concurrence avec un large éventail de sociétés de toute taille.

Par ailleurs, de nouveaux acteurs pourraient développer des nouveaux produits et/ou des technologies susceptibles de concurrencer ceux du Groupe.

Dès lors, l'incapacité du Groupe à s'adapter et à répondre à la pression concurrentielle actuelle et future sur son secteur d'activité et/ou à l'arrivée de nouveaux concurrents commercialisant des produits concurrents pourrait affecter

défavorablement son activité, sa situation financière, ses résultats et/ou ses perspectives de développement.

Le Groupe mène une veille concurrentielle active via ses équipes commerciales en parallèle d'une veille technologique via sa direction technique. Les principales missions sont l'identification de produits et/ou de solutions émergentes chez les concurrents du Groupe ainsi que la recherche sur de nouvelles technologies et leur intégration.

Le degré de criticité net de ce risque est ainsi jugé comme « intermédiaire ».

6.3. Risques financiers

◦ **Risque de change**

Le Groupe AURES est confronté à deux types de risque de change pouvant impacter le résultat et les capitaux propres :

- un risque de change qui résulte de la conversion dans ses états financiers consolidés des comptes de ses filiales étrangères (Grande-Bretagne, Australie, Tunisie et Etats-Unis),
- un risque de change sur les flux, qui provient des opérations commerciales et financières effectuées dans des devises différentes de l'euro, qui est la devise de référence du Groupe.

Au 31 décembre 2023, l'encours des contrats de change à terme souscrits s'élevait à \$ 4 139 K (soit 3 758 K€).

Le Groupe a pour politique de ne pas couvrir les risques liés à la conversion des comptes en devises des filiales consolidées ayant une devise fonctionnelle différente de l'euro.

De fortes variations des taux de change et la mise en place de couvertures non nécessaires pourraient avoir un impact négatif sur les résultats financiers du Groupe.

Le Groupe n'a pas et n'est pas en mesure de réaliser d'analyse de sensibilité au risque de change mais identifie :

- les conséquences des variations des devises sur son chiffre d'affaires (en précisant la variation de celui-ci à taux de change constant),
- les conséquences des variations des devises sur sa marge brute,
- les conséquences des variations des devises sur ses capitaux propres (tableau de variation des capitaux propres).

Au 31 décembre 2023, la variation du chiffre d'affaires du Groupe à taux de change constant était de -14,76%.

L'évolution du taux de change moyen USD/€ sur achats tenant compte des couvertures en devises mises en place par le Groupe a un impact faible au cours de l'exercice 2023 (+0,40 %).

Enfin, les réserves de conversion au 31 décembre 2023 s'élèvent à (1 035) K€ contre (1 002) K€ au 31 décembre 2022.

Le Groupe met en œuvre une politique visant à minimiser et gérer ces risques de change :

- d'une part, les flux financiers échangés dans le cadre des approvisionnements en marchandises sont principalement centralisés au niveau de AURES Technologies S.A. permettant à la Société de bénéficier d'une couverture naturelle sur une partie de ses approvisionnements en marchandises. Le Groupe n'effectue pas d'opération de change sans flux physique sous-jacent.
- d'autre part, le risque de change sur transactions fait l'objet de couvertures qui consistent en des achats à terme à échéance allant de six mois à un an, afin de protéger le résultat du Groupe contre des variations défavorables des cours des monnaies étrangères contre euro. Ces couvertures sont cependant flexibles et mises en place progressivement, afin de pouvoir profiter également en partie des évolutions favorables.
-

Le degré de criticité net de ce risque est ainsi jugé comme « intermédiaire ».

◦ **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité correspond à la capacité du Groupe à disposer de ressources financières afin de faire face à ses engagements.

Le Groupe a recours à des sources de financement diversifiées :

- recours à l'utilisation de découvert bancaire en France dans le cadre de son activité opérationnelle. Le montant de ce dernier a été réduit par les établissements bancaires (de 2,2 millions à 1 million d'euros) au cours de l'exercice eu égard à l'évolution de la Société et du Groupe ;
- emprunts auprès d'établissement bancaires afin de financer des opérations de croissance externe ;
- garanties relatives aux PGE auprès de la BPI.

A la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration, il n'existe plus d'emprunts encadrés par des covenants bancaires.

Au 31 décembre 2023, la trésorerie brute disponible du Groupe s'élève à 9,6 millions d'euros.

Le niveau d'endettement net du Groupe pourrait limiter son développement et sa croissance et avoir un impact négatif sur ses résultats financiers. Des difficultés à financer le besoin en fonds de roulement pourraient également avoir un impact négatif sur ses résultats financiers.

Le degré de criticité net de ce risque est ainsi jugé comme « intermédiaire ».

- **Risque de taux**

Le risque de taux correspond aux fluctuations défavorables de taux d'intérêt qui pourraient avoir un effet négatif sur les coûts de financement du Groupe et impacter le compte de résultat.

Toutefois, dans le cadre de sa politique de financement, le Groupe veille à limiter le risque de taux d'intérêt, en ayant uniquement recours à des financements à moyen et long terme à taux fixe.

Le degré de criticité net de ce risque est ainsi jugé comme « faible ».

- **Risque de crédit**

Le Groupe est exposé au risque crédit en cas de défaillance de ses clients.

Les provisions pour créances douteuses s'élèvent à 1 214 K€ soit 7,60% du montant total des créances clients contre 369 K€ au 31 décembre 2022 soit 2,27% du montant total des créances clients.

Sur l'exercice, les pertes sur créances irrécouvrables se sont élevées à 140 K€ contre 164 K€ en 2022.

L'essentiel de ces pertes était provisionné.

Le Groupe AURES n'a pas eu à constater de défaillance significative sur l'année 2023.

Le Groupe a mis en place des procédures pour encadrer et limiter le risque de crédit.

Chaque société du Groupe possède un service propre qui assure le traitement des opérations de relance et de recouvrement.

Des mécanismes de couverture (assurance-crédit, lettres de crédit) sont mis en place lorsqu'il y a un risque relatif à un client, un pays ou une zone géographique.

La dégradation de la gestion du risque crédit pourrait avoir un effet négatif sur les performances du Groupe et impacter son niveau de trésorerie.

Le degré de criticité net de ce risque est ainsi jugé comme « faible ».

- **Risques actions**

Au 31 décembre 2023, le Groupe détient 61 827 actions (soit 1,55 % du capital) acquises au prix moyen de 24,20 euros.

S'agissant d'actions autodétenues, les variations à la baisse ou à la hausse du cours de Bourse n'ont pas d'impact sur le résultat du Groupe.

Les impacts sont comptabilisés au niveau des capitaux propres.

Le degré de criticité net de ce risque est ainsi jugé comme « faible ».

6.4. Risques réglementaires

- **Non-conformité aux lois et réglementations**

Le Groupe opère, au travers de ses filiales, dans plusieurs pays (France, Grande-Bretagne, Allemagne, Australie, Etats-Unis et Tunisie), et, est soumis à des lois et réglementations multiples et en constante évolution.

La diversité des lois et réglementations locales applicables, ainsi que leur constante évolution, exposent le Groupe au risque de non-respect de celles-ci.

En cas de non-conformité, les sociétés du Groupe pourraient engager leur responsabilité civile contractuelle, délictuelle ou pénale, et ainsi de devoir en assumer les conséquences pécuniaires ou administratives. Par ailleurs, la responsabilité pénale des dirigeants du Groupe pourrait être mise en cause.

Les conséquences pourraient être financières (amendes) ou pénales (condamnation et/ou interdiction d'exercer). Cela pourrait avoir un effet significatif défavorable sur les activités du Groupe, sa situation financière et ses résultats.

Au-delà de la vigilance opérationnelle du Groupe, ce dernier fait appel à des conseils afin d'être en mesure de protéger au mieux ses activités.

◦ **Protection des données personnelles**

Le Groupe est soumis aux différentes réglementations internationales et locales relatives à la protection des données personnelles, en raison notamment de l'entrée en vigueur du Règlement européen relatif à la protection des données en mai 2018.

Dans le cas d'une non-conformité avec les règles applicables en matière de protection des données, ou d'une divulgation volontaire ou involontaire de tout ou partie de données personnelles appartenant à un tiers, la responsabilité du Groupe pourrait alors être engagée.

Une sanction pécuniaire pourrait également être prononcée par les autorités de protection des données personnelles, exposant ainsi le Groupe à un risque financier et un risque lié à sa réputation.

Le degré de criticité net de ce risque est ainsi jugé comme « faible ».

7. Résultats consolidés résumés

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Chiffre d'affaires	86 342	103 373
Résultat opérationnel	(10 694)	(2 709)
Résultat financier	(677)	(159)
Résultat des activités courantes avant impôt	(11 371)	(2 868)
Charge d'impôts	788	444
Résultat net consolidé	(10 583)	(2 424)
Résultat net part du Groupe	(10 512)	(2 417)

8. Bilan consolidé résumé

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Actif non courant	23 322	28 860
Actif courant	48 042	55 570
TOTAL ACTIF	71 365	84 430
Capitaux propres part du groupe	22 438	32 764
Intérêts minoritaires	234	305
Total capitaux propres	22 672	33 068
Passif non courant	19 463	17 656
Passif courant	29 230	33 706
TOTAL PASSIF	71 365	84 430

9. Activité Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2023

◦ **Chiffre d'affaires**

L'inversion de tendance du dernier trimestre 2023 permet au Groupe de limiter la baisse sur l'année à 16,47% par rapport à l'exercice 2022 alors qu'elle était encore de 21% à fin septembre 2023.

Le chiffre d'affaires du Groupe atteint ainsi 86,4 millions d'euros

A taux de change constant tel que défini au paragraphe "11. Indicateurs alternatifs de performance" du présent rapport, le chiffre d'affaires est en recul de -14,76%.

La ventilation du chiffre d'affaires par destination géographique est la suivante :

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
France	20 186	20 608
Grande Bretagne	6 700	10 500
Allemagne	7 920	8 727
Australie	6 652	8 855
USA	36 630	41 012
Autres Etats de la CEE	4 958	9 245
Export hors CEE	3 297	4 427
TOTAL	86 342	103 374

Il convient de noter que le critère d'affectation du chiffre d'affaires présenté ci-dessus est celui de la destination des ventes.

Il diffère de celui retenu lors des communiqués relatifs au chiffre d'affaires du Groupe qui sont présentés par entités juridiques du Groupe.

◦ **Résultat opérationnel**

Le Groupe enregistre un résultat opérationnel négatif à hauteur de - 10 694 K€ (soit un taux de marge opérationnelle de - 12,38%).

Les principaux facteurs expliquant ce résultat sont :

- la hausse du taux de marge brute qui s'élève à 49,7% contre 46,14% en 2022 . Cette amélioration est liée à la forte baisse des frais d'approche (-2 913 K€ par rapport à 2022,
- l'absence de dotation aux amortissements sur les actifs incorporels liés à l'acquisition de J2 (environ 600 K€), ces derniers ayant été totalement amortis au 31 décembre 2022,
- la baisse du produit relatif au crédit d'impôt recherche d'un montant de 37 K€ en 2023 contre 524 K€ en 2022 reconnu conformément à la norme IAS 20,
- la dépréciation de l'intégralité des écarts d'acquisition et des actifs incorporels rattachés à l'activité de conception, développement et commercialisation de produits logiciels "activité software" à hauteur de 4,5 millions d'euros tel que décrit à la note "5.1.1. Test de dépréciation" de l'annexe aux comptes consolidés.

Sur la base du compte de résultat consolidé, la marge brute est calculée comme suit :

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
Chiffre d'affaires	86 342	103 373
- Achats consommés	(43 444)	(55 672)
Marge brute	42 897	47 701
En % du chiffre d'affaires	49,68%	46,14%

La marge brute s'élève à 42 897 K€ soit 49,68% contre 47 701 K€ soit 46,14% au 31 décembre 2022.

La hausse du taux de marge brute résulte principalement de la baisse des frais d'approche au cours de l'exercice. La variation du taux de change moyen USD/€ sur les achats est très faible (+ 0,40 % par rapport au taux 2022).

◦ **Résultat financier**

Le résultat financier s'établit à (677) K€ contre (159) K€ au 31 décembre 2022. Il est principalement impacté par l'évolution du marché des changes et la variation du dollar US à la date de clôture.

Les éléments qui composent le résultat financier sont détaillés au paragraphe 5.20 de l'annexe aux comptes consolidés.

◦ **Résultat net**

Le Groupe enregistre un profit d'impôts de 825 K€ qui correspond principalement à l'activation de déficits reportables sur AURES Technologies S.A. et RTG déduction faite des impôts différés relatifs la dépréciation de l'intégralité des écarts d'acquisition et des actifs incorporels rattachés à "l'activité software" tel que décrit à la note "5.1.1. Test de dépréciation" de l'annexe aux comptes consolidés. .

Le résultat net consolidé de l'exercice s'établit à (10 583) K€ ((10 512) K€ part du Groupe) contre (2 424) K€ ((2 417) K€ part du Groupe) en 2022 (soit une marge nette négative de -12,26 %).

◦ **Information sectorielle**

Le Groupe communique son information sectorielle autour de trois zones géographiques : France, Europe, USA et Australie.

Cette information correspond aux indicateurs clés revus et utilisés en interne par les principaux décideurs opérationnels.

Le Groupe présente le total par métiers comme suit :

- la commercialisation des produits POS, KIOSKS et produits progiciels sur les zones géographiques France, Europe, USA et Australie d'un côté;
- l'activité de services avec son entité américaine RTG de l'autre,

afin de suivre l'évolution globale de chacune des activités.

K€	31/12/2023					31/12/2022						
	Commercialisation				Service	Commercialisation				Service		
	France (1)	Europe (2)	USA/Australie(3)	Sous Total	USA	Total	France (1)	Europe (2)	USA/Australie(3)	Sous Total	USA	Total
	(1)+(2)+(3)					(1)+(2)+(3)						
Chiffre d'affaires	24 218	18 540	11 841	54 599	31 743	86 342	29 428	23 220	18 309	70 957	32 415	103 372
Résultat opérationnel	(7 642)	(880)	(93)	(8 614)	(2 079)	(10 693)	(2 351)	192	1 618	(541)	(2 168)	(2 709)
Résultat net consolidé	(8 065)	(738)	(146)	(8 950)	(1 633)	(10 583)	(1 866)	91	952	(823)	(1 602)	(2 425)

10. Activité des filiales

Les filiales du Groupe exercent leur activité dans leur pays domestique et à l'étranger à l'exception de RTG dont l'activité se situe uniquement sur le territoire américain.

Le recul de l'activité concerne quasiment toutes les entités du Groupe.

- Allemagne

Le chiffre d'affaires contributif de la filiale allemande s'élève à 10 853 K€ contre 11 433 K€ en 2022, soit une baisse de 5,1%.

Le résultat opérationnel de la filiale allemande est négatif à hauteur de (857) K€ soit un taux de marge opérationnelle de -7,9 % (contre (88) K€ soit -0,77 % en 2022).

La provision pour dépréciation des stocks augmente de 13,8% passant de 326 K€ à 371 K€ afin de tenir compte de l'ancienneté croissante de certains articles en stock.

La provision pour garantie diminue de 498 K€ à 418 K€ (soit 16,1%) en lien avec la baisse d'activité.

La provision pour dépréciation des créances clients passe de 74 K€ à 847 K€ du fait d'un retard de règlement d'un client présentant une créance élevée

La contribution de cette dernière au résultat net consolidé est de (708) K€ ((637 K€ part du Groupe) contre (73) K€ en 2022.

- Grande-Bretagne

Le chiffre d'affaires contributif de la filiale britannique s'élève à 7 687 K€ contre 11 788 K€ en 2022.

Le résultat opérationnel de la filiale britannique est négatif à hauteur de (22) K€ (contre 280 K€ en 2022) soit un taux de marge opérationnelle de -0,3%.

Cette dégradation de la marge opérationnelle est principalement due à la baisse de l'activité.

Les salaires et charges sociales diminuent de 158 K€.

La provision pour stock diminue de 221 K€ (passant de 588 K€ en 2022 à 367 K€ en 2023) et la mise au rebut de stock antérieurement déprécié.

La contribution de cette dernière au résultat net consolidé est de (30) K€ contre 164 K€ en 2022.

- Etats-Unis (AURES Inc)

Le chiffre d'affaires contributif de la filiale historique américaine s'élève à 4 933 K€ contre 8 698 K€ en 2022, soit un recul de 43,28%.

Le résultat opérationnel de la filiale américaine est négatif à hauteur de (472) K€ soit un taux de marge opérationnelle de -9,56% (contre 517 K€ soit 5,95 % en 2022).

La dégradation de la marge opérationnelle est principalement due à la baisse de l'activité.

La provision pour dépréciation des stocks augmente de 12,99% passant de 508 K€ à 574 K€ afin de tenir compte de l'ancienneté croissante de certains articles en stock.

La contribution de cette dernière au résultat net consolidé est négative à hauteur de (380) K€ contre une contribution positive de 271 en 2022.

- Australie

Le chiffre d'affaires contributif de la filiale australienne s'élève à 6 908 K€ contre 9 611 K€ en 2022.

Le résultat opérationnel de la filiale australienne s'élève à 379 K€ soit une marge opérationnelle de 5,4% (contre 1 101 K€ soit un taux de marge opérationnelle de 11,5% en 2022).

La baisse de l'activité est le principal élément qui explique la performance.

Les salaires et charges sociales diminuent de 85 K€.

La provision pour stock augmente de 225 K€ en 2022 à 333 K€ afin de tenir compte de l'ancienneté croissante de certains articles en stock.

La contribution de cette dernière au résultat net consolidé est de 233 K€ contre 680 K€ en 2022.

- RTG

Le retard de déploiements chez les clients continue à pénaliser le résultat opérationnel de l'entité qui est négatif à hauteur de (1 849) K€ contre (1 934) K€ en 2022.

En 2022, le résultat opérationnel inclut une charge d'amortissements sur actifs incorporels de 848 K€ contre 870 K€ en 2022.

La contribution de RTG au résultat net du Groupe est de -1 394 K€.

- LST, SOFTAVERA et AURES Konnect

Le chiffre d'affaires réalisé par l'ensemble d'entreprises (SOFTAVERA et LST) s'élève à 2 084 K€.

La contribution de cet ensemble et d'AURES Konnect (créée afin de porter l'acquisition) au résultat opérationnel est de (6 286) K€ incluant la dépréciation de l'intégralité des écarts d'acquisition et des actifs incorporels rattachés à l'activité à hauteur de 5,7 millions d'euros tel que décrit à la note "5.1.1. Test de dépréciation" de l'annexe aux comptes consolidés.

La contribution de cet ensemble et d'AURES Konnect au résultat net est de (6 786) K€.

L'effectif ETP* du Groupe par société est le suivant :

	31/12/2023			31/12/2022		
	TOTAL	Encadrement	Employé	TOTAL	Encadrement	Employé
FR	58,8	26,4	32,4	61,5	28,4	33,1
DE	14,8	1,0	13,8	16,6	1,0	15,6
UK	19,4	3,0	16,4	20,9	3,0	17,9
USA	3,8	1,0	2,8	5,2	1,0	4,2
AUS	12,3	2,0	10,3	11,1	2,0	9,1
RTG	181,0	11,0	170,0	179,4	11,4	168,0
KONNECT	3,0	3,0	0,0	3,0	3,0	0,0
SOFTAVERA	5,8	2,4	3,4	7,2	3,0	4,2
LST	79,1	0,0	79,1	77,2	0,0	77,2
TOTAL	378,0	49,8	328,2	382,1	52,8	329,3

* ETP : Equivalent Temps Plein

11. Indicateurs alternatifs de performance

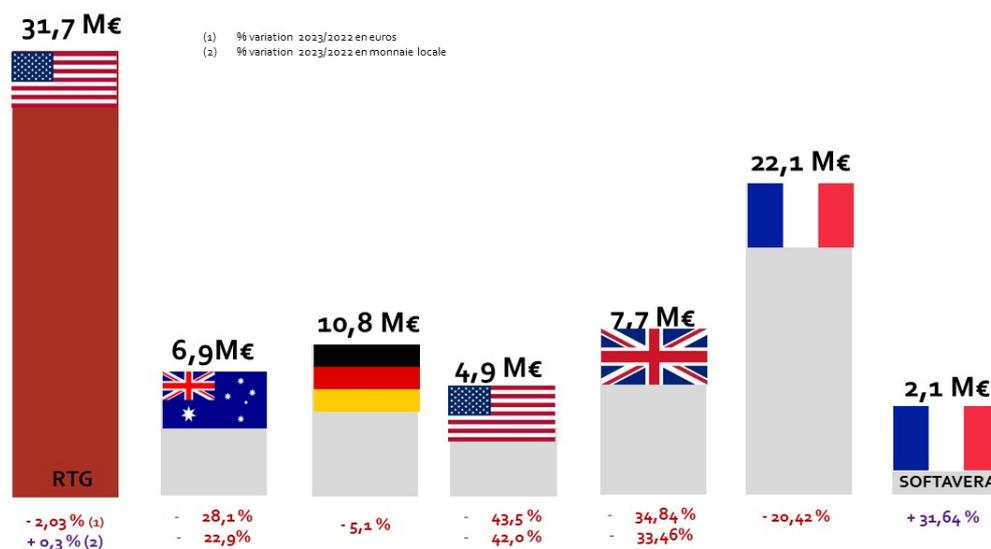
La définition des indicateurs alternatifs de performance (IAP) suivis par le Groupe est la suivante :

- la variation à taux de change constant du chiffre d'affaires est calculée en utilisant le taux de change de la période précédant celle publiée ;
- la marge brute est obtenue en déduisant du chiffre d'affaires les achats consommés ;
- le taux de marge brute correspond au rapport obtenu en divisant la marge brute par le montant du chiffre d'affaires ;
- le taux de marge opérationnelle correspond au rapport obtenu en divisant le résultat opérationnel par le montant du chiffre d'affaires ;
- la marge nette correspond au rapport obtenu en divisant le résultat net par le montant du chiffre d'affaires ;
- la dette nette (ou trésorerie nette) correspond à la différence entre la dette brute (dettes financières à moyen et long terme) et la trésorerie qui figure dans le tableau des flux de trésorerie et qui est composée de la trésorerie et équivalents de trésorerie diminués des découverts bancaires.

Les principaux chiffres clés et indicateurs alternatifs de performance (IAP) suivis par le Groupe sont présentés ci-après :

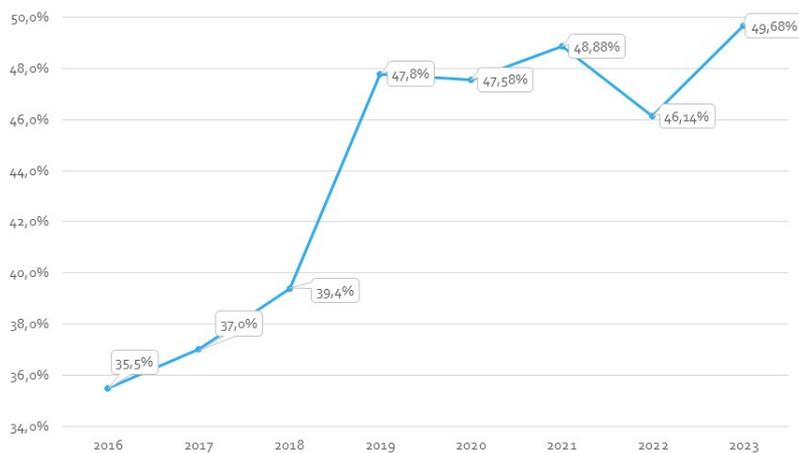
- **Répartition du chiffre d'affaires par entités**

répartition par entités du groupe



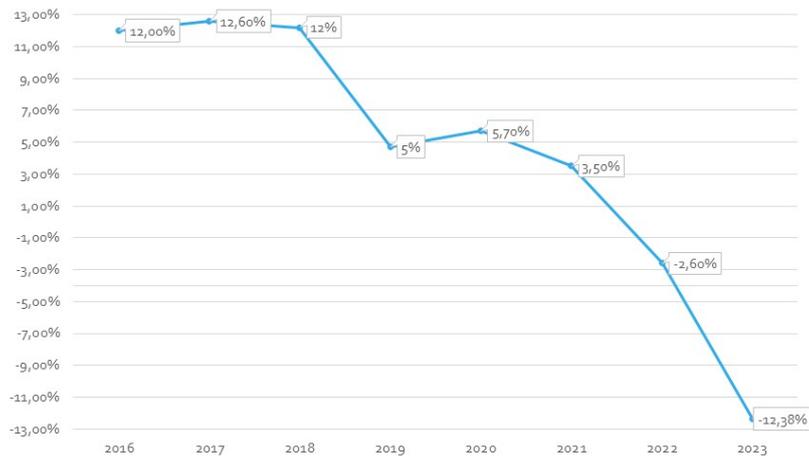
- **Taux de marge brute**

évolution du taux de marge brute



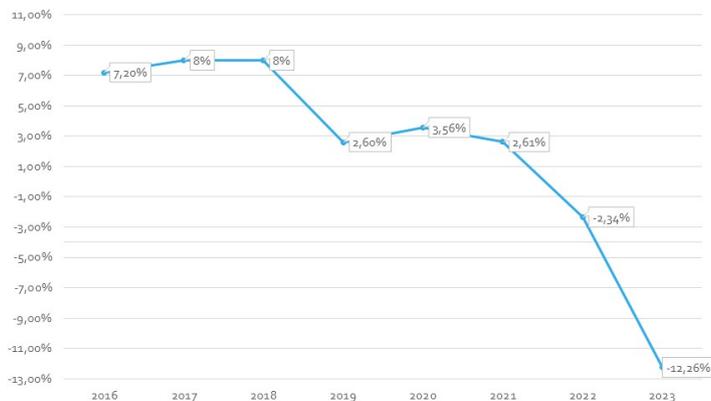
- **Taux de marge opérationnelle**

évolution du taux de marge opérationnelle



- **Taux de marge nette**

évolution de la marge nette



- **Dettes nettes**

Dettes brutes au 31 décembre 2022	(15 112)
Remboursement de la période	5 339
Nouveaux emprunts	(3 170)
Dettes brutes au 31 décembre 2023	(12 943)
Concours bancaires	(354)
Disponibilités	9 661
Dettes nettes au 31 décembre 2023	(3 636)

12. Recherche et développement

La capacité du Groupe à concevoir de nouveaux produits revêt un caractère important au regard de son activité et des évolutions technologiques du marché.

A ce titre, le Groupe engage des dépenses de recherche qui sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel

elles ont été supportées, principalement sous le poste "charges de personnel".

Certaines dépenses sont éligibles au crédit d'impôt recherche.

Le Groupe ne possède pas de brevet.

➤ 1.2. S.A. AURES TECHNOLOGIES en bourse

1. Capital social

Le capital social de la société est composé de 4 000 000 actions d'une valeur nominale de 0,25 € au 31 décembre 2023, représentant un nombre de droits de vote théoriques de 5 424 138 et un nombre de droits de vote exerçables de 5 362 311.

La différence entre le nombre d'actions et le nombre de droits de vote théoriques est due à l'existence d'un droit de vote double, et la différence entre le nombre de droits de vote théoriques et exerçables est due aux actions auto-détenues.

2. Principaux actionnaires

Au 31 décembre 2023, la répartition du capital de la société était, à la connaissance de la Société, la suivante :

Actionnariat	Actions	% du capital	Droits de vote théoriques	% des droits de vote théoriques	Droits de vote réels	% des droits de vote réels
Public	1 586 673	39,67%	1 626 746	29,99%	1 626 746	30,34%
Patrick CATHALA	1 430 381	35,76%	2 807 397	51,76%	2 807 397	52,35%
AMIRAL GESTION	401 706	10,04%	401 706	7,41%	401 706	7,49%
ALPENSTOCK MONT BLANC	251 376	6,28%	251 376	4,63%	251 376	4,69%
DNCA INVESTMENTS	157 734	3,94%	157 734	2,91%	157 734	2,94%
MONETA ASSET MANAGEMENT	98 254	2,46%	98 254	1,81%	98 254	1,83%
Autodétention	61 827	1,55%	61 827	1,14%	-	-
Actionnariat salarié	12 049	0,30%	19 098	0,35%	19 098	0,36%
TOTAL	4 000 000	100,00%	5 424 138	100,00%	5 362 311	100,00%

En application de l'article L 233-13 du Code de Commerce, les personnes qui détenaient au 31 décembre 2023 les pourcentages d'actions ou de droits de vote visés à l'article L 233-7, étaient, à la connaissance de la société, les suivantes :

Actionnaires	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote	%
Détenant plus de 5%				
ALPENSTOCK MONT BLANC	251 376	6,28%		
AMIRAL GESTION			401 706	7,41%
Détenant plus de 10%				
AMIRAL GESTION	401 706	10,04%		
Détenant plus de 15%				
Détenant plus de 20%				
Détenant plus de 25%				
Détenant plus de 30%				
Détenant plus de 33 1/3%				
Patrick CATHALA	1 430 381	35,76%		
Détenant plus de 50%				
Patrick CATHALA			2 807 397	51,76%
Détenant plus de 66 2/3%				
Détenant plus de 90%				
Détenant plus de 95%				

3. Franchissements de seuils statutaires et légaux

Outre les dispositions applicables en la matière, l'article 9 des statuts d'AURES Technologies S.A. prévoit que toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, au sens de l'article L.233-10 du Code de commerce, qui vient à détenir ou cesse de détenir un nombre d'actions représentant une fraction égale à 2,5 % du capital social ou des droits de vote, est tenue d'en informer la Société au plus tard avant la clôture des négociations du quatrième jour de bourse suivant le jour du franchissement du seuil de participation susvisé, en précisant le nombre d'actions et de droits de vote détenus. La personne tenue à l'information prévue ci-dessus précise le nombre de titres qu'elle possède donnant accès à terme au capital ainsi que les droits de vote qui y sont attachés ainsi que toutes autres informations requises par les textes. En cas de non-respect de l'obligation statutaire, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital social.

Au cours de l'exercice 2023, l'AMF et la Société ont été notifiées du franchissement de seuils suivant :

Par courriers du 28 août 2023, Moneta Asset Management a informé l'AMF et la société avoir franchi à la baisse le seuil de 5% des droits de vote de la société en date du 25 août 2023 et détenir 268 950 actions AURES TECHNOLOGIES représentant autant de droits de vote, soit 6,72% du capital et 4,96% des droits de vote de la société. Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions AURES TECHNOLOGIES sur le marché (Avis AMF n°223C1330).

Par courriers du 12 octobre 2023, Moneta Asset Management a informé l'AMF et la société avoir franchi à la baisse le seuil de 5% du capital de la société en date du 10 octobre 2023 et détenir 198 830 actions AURES TECHNOLOGIES représentant autant de droits de vote, soit 4,97% du capital et 3,66% des droits de vote de la société (Avis AMF n°223C1613).

Au cours de l'exercice 2023, la Société a, par ailleurs, été notifiée des franchissements de seuils suivants :

Par courrier du 15 novembre 2023, Moneta Asset Management a informé la société avoir franchi à la baisse le seuil de 2,5% des droits de vote de la société en date du 8 novembre 2023 et détenir 112 312 actions AURES TECHNOLOGIES représentant autant de droits de vote, soit 2,81% du capital et 2,07% des droits de vote de la société.

Par courrier du 20 novembre 2023, Moneta Asset Management a informé la société avoir franchi à la baisse le seuil de 2,5% du capital de la société en date du 16 novembre 2023 et détenir 98 254 actions AURES TECHNOLOGIES représentant autant de droits de vote, soit 2,46% du capital et 1,81% des droits de vote de la société.

4. Attributions gratuites d'actions

L'Assemblée Générale du 28 juin 2022, dans sa 16^{ème} résolution à caractère extraordinaire, a autorisé le conseil d'administration, pour une durée de 38 mois à procéder, dans le cadre de l'article L 225-197-1 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions nouvelles ou existantes.

Le nombre d'actions pouvant être attribuées gratuitement par le conseil d'administration au titre de cette autorisation ne peut dépasser 10 % du capital social au jour de l'Assemblée.

Il n'y a pas eu d'attribution d'actions gratuites au cours de l'exercice écoulé.

L'autorisation initiale en la matière conférée par l'Assemblée Générale du 25 juin 2019 a été utilisée, à hauteur de 31 500 actions, soit un montant résiduel de 368 500 actions.

Il n'y a pas de plan en cours au 31 décembre 2023.

5. Actions d'autocontrôle et participations croisées

Néant

6. Aliénation de participations croisées

Néant

7. Prises de participation dans une société française au cours de l'exercice

Néant

8. Rachats d'actions par la société

L'Assemblée Générale en date du 28 juin 2023 a autorisé la société dans le cadre des dispositions des articles L. 22-10-62 et suivants et L.225-210 et suivants du Code de Commerce à procéder à l'achat de ses propres actions dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital de la société au jour de l'Assemblée Générale, soit un maximum de 400 000 actions dans le cadre du programme de rachat d'actions qui poursuit les objectifs suivants :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action AURES TECHNOLOGIES par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de fusion, scission, d'apport ou de croissance externe,

- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe, en ce compris les Groupements d'Intérêt Economique et sociétés liés, ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe, en ce compris les Groupements d'Intérêt Economique et sociétés liés,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois soit jusqu'au 27 décembre 2024 et le prix maximum d'achat a été fixé à 40 euros par action, soit un montant maximal de l'opération fixé à 16 000 000 euros.

Les actions détenues dans le cadre du programme de rachat d'actions engagé par la société sont :

Comptes	31/12/2023			31/12/2022		
	Nombre de titres	Prix revient unitaire €	Prix revient total K€	Nombre de titres	Prix revient unitaire €	Prix revient total K€
Animation	2 830	2,10	6	3 041	9,61	29
Actions Propres	58 997	25,26	1 490	58 997	25,26	1 490
TOTAL	61 827		1 496	62 038		1 519

Dans le cadre de ce programme de rachat, la société a effectué les opérations suivantes au cours de l'exercice 2023 au titre du contrat de liquidité :

	Nombre de titres	Cours moyen	% du capital
Nombre d'actions achetées	71 006	3,79	1,78%
Nombre d'actions cédées	71 217	4,11	1,78%
Nombre d'actions annulées	NEANT	0	0
Compte animation de marché au 31/12/2023	2 830	2,10	0,07%
Nombre d'actions auto détenues hors contrat de liquidité au 31/12/2023	58 997	25,26	1,47%

En 2023, la société n'a pas procédé à des acquisitions d'actions propres.

Hors contrat de liquidité, la société détient 58 997 de ses propres actions le 31 décembre 2023.

La société n'a pas procédé à des réallocations d'actions au cours de l'exercice.

La valeur comptable du portefeuille au 31 décembre 2023 est 1 496 123,96 €.

La valeur de marché du portefeuille au 31 décembre 2023 est 128 785,64 €.

La valeur nominale globale au 31 décembre 2023 est 15 456,75€.

Il n'y a pas eu de frais de négociation relatifs aux opérations réalisées dans le cadre du contrat de liquidité.

9. Opérations sur titres des mandataires sociaux, des hauts responsables et de leurs proches réalisées au cours de l'exercice

Néant

➤ 1.3. La société AURES TECHNOLOGIES

1. L'activité de la Société

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation	40 819	61 495
Charges d'exploitation	(47 249)	(61 510)
Résultat d'exploitation	(6 430)	(15)
Résultat financier	(4 366)	(136)
Résultat courant	(10 796)	(151)
Résultat exceptionnel	134	(124)
Impôts	37	569
Résultat net	(10 624)	294

- Le résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est négatif à hauteur de (6 430) K€ contre (15) K€ en 2022.

L'activité de l'exercice 2023 a été marquée par le contexte économique très perturbé du fait de l'inflation, de l'augmentation du coût de l'énergie et de la hausse des taux d'intérêt qui ont incité nombre de clients à reporter leurs investissements non prioritaires.

Le chiffre d'affaires de la société atteint 38 473 K€ en fort recul (-34,1%) par rapport à 2022.

Le mix ventes hors groupe/groupe est de 57,1/42,9%.

La marge brute globale s'établit à 23,9% contre 19,1% en 2022 du fait de la baisse des frais d'approche et de la très faible variation du taux de change moyen USD/€ sur les achats (-0,75 % par rapport au taux 2022).

Les charges externes diminuent de 7% (318 K€).

Cette baisse est liée au recul de l'activité et au contrôle plus accru des coûts, et, concerne principalement :

- les dépenses relatives aux salons et foires expositions;
- les frais de transport sur ventes;

10. Actionariat des salariés

Conformément à l'article L.225-102 du code de commerce, nous vous précisons qu'il existe une participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice à hauteur de 0,30 % du capital social.

- la fermeture en fin 2023 des locaux utilisés à Taiwan et l'arrêt d'un des contrats de consultant local qui participait à la sécurisation et au renforcement de la chaîne d'approvisionnements de la Société,
- et, enfin, les honoraires.

La masse salariale chargée, quasi stable, s'élève à 6 247 K€ contre 6 216 K€ en 2022. L'effectif moyen est en baisse de 61,50 à 58,77 personnes (ETP) après le départ de certains collaborateurs et des postes restés vacants étant donné les difficultés financières de la société.

- Le résultat financier

Le résultat financier s'élève à (4 365 K€) contre (136 K€) au 31 décembre 2022.

Il intègre le versement de dividendes de filiales du groupe à hauteur de 819 K€ contre 507 K€ au 31 décembre 2022.

Il inclut également une provision pour dépréciation des immobilisations financières à hauteur de 5 009 K€ tel que décrit en note "1.3 immobilisations financières" des comptes sociaux.

Pour le reste, le résultat financier est composé des intérêts créditeurs des comptes courants des filiales et créances rattachées à des participations pour 411 K€, des intérêts des emprunts et découverts bancaires pour 200 K€, de gains de change nets sur opérations de couverture pour 53 K€ et

d'une dotation de provision (nette de reprise) pour dépréciation des actions propres pour 446 K€.

- Le résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à 133 K€ contre (124) K€ au 31 décembre 2022. Il est principalement composé de boni et mali sur cessions d'actions propres ainsi que d'un produit net de cession des titres que la Société détenait chez CJS pour 171 K€.

2. Le bilan

Le bilan résumé de la société AURES TECHNOLOGIES se présente ainsi :

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Actif immobilisé	23 400	29 308
Stocks	7 176	10 199
Avances et acomptes	0	251
Clients et comptes rattachés	13 494	16 435
Autres créances	1 387	3 427
VMP	123	569
Disponibilités	2 021	813
Charges constatées d'avance	380	272
Ecart de conversion	335	262
TOTAL ACTIF	48 316	61 537
Capitaux propres	22 194	32 819
Provisions pour risques et charges	721	508
Dettes	24 850	27 222
Ecart de conversion	551	988
TOTAL PASSIF	48 316	61 537

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe ont été présentés selon les mêmes formes et méthodes d'évaluation que celles utilisées au cours de l'exercice 2022.

3. Proposition d'affectation du résultat

L'affectation du résultat de notre société que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

Nous vous proposons de procéder à l'affectation de la perte de l'exercice s'élevant à (10 624 043,08) euros au compte report à nouveau qui sera ainsi ramené d'un montant créditeur de 30 038 081,80 € à un montant créditeur de 19 414 038,72 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous signalons qu'il n'est intervenu aucune distribution de dividende ni revenu au titre des trois derniers exercices.

- Impôts sur les bénéfices

La société a comptabilisé 37 K€ de crédit d'impôt recherche relatif à l'exercice 2023.

- Le résultat net

Le résultat net est une perte de (10 624) K€ contre un bénéfice de 294 K€ en 2022.

4. Filiales et participations

Voir note 7.1. "Liste des filiales et participations" des comptes sociaux.

5. Prêts interentreprises

Néant

6. Succursales existantes

Néant

7. Présentation des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice 2023

La présente partie du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice 2023 a pour objet de présenter les projets de résolutions soumis par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale.

Outre les résolutions à caractère ordinaire relatives à l'approbation des comptes annuels et consolidés et la proposition d'affectation du résultat, nous vous proposons de bien vouloir approuver les résolutions suivantes :

- **Quatrième résolution- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées - Constat de l'absence de nouvelle convention réglementée**

Nous vous demandons de bien vouloir prendre acte de l'absence de convention nouvelle de la nature de celles visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

- **Cinquième résolution - Mandat d'administrateur**

Nous vous rappelons que le mandat de membres du Conseil d'administration de Madame Isabelle BAPTISTE arrive à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée Générale.

En conséquence, nous vous proposons de bien vouloir renouveler pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2030 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, le mandat d'administrateur de Madame Isabelle BAPTISTE.

- **Sixième résolution - Proposition de renouveler l'autorisation concernant la mise en œuvre du programme de rachat d'actions**

Nous vous proposons, aux termes de la sixième résolution, de conférer au Conseil d'administration, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 22-10-62 et suivants et L.225-210 et suivants du Code de commerce, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite d'un nombre maximal d'actions ne pouvant représenter plus de 10% du nombre d'actions composant le capital social au jour de l'Assemblée, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles

opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale du 28 juin 2023 dans sa neuvième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action AURES TECHNOLOGIES par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de fusion, de scission, d'apport ou de croissance externe,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe (en ce compris les groupements d'intérêt économique et sociétés liées) ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe (en ce compris les groupements d'intérêt économique et sociétés liées),
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'assemblée générale extraordinaire,

Ces achats d'actions pourraient être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'administration apprécierait. La société se réserverait le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 20 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 8 000 000 euros. En cas d'opération sur le

capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions aux actionnaires, le montant sus-indiqué serait ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le Conseil d'administration disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

Délégations financières

Le Conseil d'administration souhaite pouvoir disposer des délégations nécessaires pour procéder, s'il le juge utile, à toutes émissions qui pourraient s'avérer nécessaires dans le cadre du développement des activités de la société.

C'est la raison pour laquelle il vous est demandé de renouveler les délégations financières arrivant à échéance. Sur l'état des délégations en cours, vous trouverez le tableau des délégations et autorisations en cours consenties par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration et l'état de leur utilisation dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise au paragraphe 3.

Par ailleurs, compte tenu des délégations susceptibles de générer à terme une augmentation de capital en numéraire, il vous est demandé de statuer sur une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital au profit des adhérents à un plan d'épargne entreprise, conformément à la réglementation en vigueur.

- **Septième résolution- Délégation de compétence à donner au Conseil pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital (de la société ou d'une société du groupe) et/ou à des titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public (à l'exclusion des offres visées au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier**

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées par une offre au public (à l'exclusion des offres visées au 1 de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier).

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et aux valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance serait supprimé.

Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation, ne pourrait être supérieur à 200 000 euros (représentant environ 20% du capital social existant au jour du présent rapport).

A ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres modalités de préservation, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Ce montant s'imputerait sur le montant nominal maximum des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la huitième résolution (délégation avec suppression de DPS par placement privé).

La somme revenant, ou devant revenir, à la Société, pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, le cas échéant, du prix d'émission du bon, serait au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant le début de l'offre éventuellement diminuée d'une décote maximale de 10 %, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, le cas échéant dans les limites prévues par la réglementation,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

Le Conseil d'administration disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière.

Cette délégation priverait d'effet, au jour de l'Assemblée, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

- **Huitième résolution - Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital (de la société ou d'une société du groupe) et/ou à des titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée**

au 1° de l'article L.411-2 du Code Monétaire et Financier (placement privé)

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées par une offre visée au 1 de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et aux valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance serait supprimé.

Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourrait être supérieur à 200 000 euros (représentant environ 20% du capital social existant au jour du présent rapport), dans les limites prévues par la réglementation.

A ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres modalités de préservation, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Ce montant s'imputerait sur le montant nominal maximum des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la septième résolution (délégation avec suppression de DPS par offre au public).

La somme revenant, ou devant revenir, à la Société, pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, le cas échéant, du prix d'émission du bon, serait au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant le début de l'offre éventuellement diminuée d'une décote maximale de 10 %, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, le cas échéant dans les limites prévues par la réglementation,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

Le Conseil d'administration disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter

la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

Cette délégation priverait d'effet, au jour de l'Assemblée, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

• Neuvième résolution - Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital (de la société ou d'une société du groupe) et/ou à des titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées au profit de catégories de personnes, conformément notamment aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-138 et L. 228-92 du Code de commerce.

La durée de validité de cette délégation serait fixée à dix-huit mois, décomptée à compter du jour de l'Assemblée.

Le montant nominal global maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ne pourrait être supérieur à 200 000 euros (représentant environ 20% du capital social existant au jour du présent rapport).

A ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres modalités de préservation, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Ce plafond serait indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de l'Assemblée.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-138 du Code de commerce, la somme revenant, ou devant revenir, à la Société, serait fixée par le Conseil d'Administration pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, et devrait être au moins égale, à la moyenne pondérée des cours des 3 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix d'émission éventuellement diminuée d'une décote maximale de 10%, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscriptions d'actions, du prix d'émission desdits bons et après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et aux valeurs mobilières donnant accès

au capital et/ou à des titres de créance serait supprimé, au profit des catégories de personnes suivantes ou d'une ou plusieurs sous-catégories de ces catégories :

- (i) les personnes physiques ou morales (en ce compris des sociétés), sociétés d'investissement, trusts, fonds d'investissement ou autres véhicules de placement quelle que soit leur forme, de droit français ou étranger, investissant à titre habituel dans le secteur de l'équipement informatique ou de solutions logicielles ; et/ou
- (ii) les sociétés, institutions ou entités quelle que soit leur forme, françaises ou étrangères, exerçant une part significative de leur activité dans les secteurs visés au (i).

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourrait à son choix, utiliser dans l'ordre qu'il déterminerait l'une et/ou l'autre des facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, le cas échéant dans les limites prévues par la réglementation,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits parmi les catégories de personnes retenues.

Le Conseil d'Administration aurait ainsi toute compétence pour mettre en œuvre la présente délégation et rendrait compte à la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire, conformément à la loi et à la réglementation, de l'utilisation de la présente délégation accordée au titre de la présente résolution.

Cette délégation priverait d'effet, au jour de l'Assemblée, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

• **Dixième résolution - Autorisation d'augmenter le montant des émissions**

Nous vous proposons, dans le cadre des délégations avec suppression du droit préférentiel de souscription précitées (septième à neuvième résolutions) ainsi que dans le cadre de la délégation avec maintien du droit préférentiel de souscription prévue à la douzième résolution de l'Assemblée générale du 28 juin 2023, de conférer au Conseil d'Administration la faculté d'augmenter, dans les conditions prévues par les articles L. 225-135-1 et R. 225-118 du Code de commerce, et dans la limite des plafonds fixés par l'Assemblée, le nombre de titres prévu dans l'émission initiale.

Ainsi, le nombre de titres pourrait être augmenté dans les 30 jours de la clôture de la souscription dans la limite de 15%

de l'émission initiale et au même prix que l'émission initiale, dans la limite des plafonds fixés par l'Assemblée.

• **Onzième résolution - Délégation de compétence à donner au Conseil pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail**

Nous soumettons à votre vote la présente résolution, afin d'être en conformité avec les dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, aux termes duquel l'Assemblée Générale Extraordinaire étant appelée sur des délégations susceptibles de générer immédiatement ou à terme des augmentations de capital en numéraire, elle doit également statuer sur une délégation au profit des adhérents d'un plan d'épargne entreprise.

Dans le cadre de cette délégation, il vous est proposé de déléguer au Conseil d'administration, votre compétence à l'effet, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, d'augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au profit des adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise ou de groupe établis par la Société et/ou les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce et de l'article L. 3344-1 du Code du travail.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale supprimerait le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et aux valeurs mobilières qui pourraient être émises en vertu de la présente délégation.

Le montant nominal maximum de la ou des augmentations de capital qui pourraient être réalisées par utilisation de la délégation serait de 1% du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'administration de réalisation de cette augmentation, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital. A ce montant s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres modalités de préservation, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société. Cette délégation aurait une durée de vingt-six mois.

Le prix des actions à souscrire serait déterminé conformément aux méthodes indiquées à l'article L. 3332-20 du Code du travail. Le Conseil d'Administration aurait tous pouvoirs pour procéder aux évaluations à faire afin d'arrêter, à chaque exercice sous le contrôle des commissaires aux comptes, le prix de souscription. Il aurait également tous pouvoirs pour, dans la limite de l'avantage fixé par la loi, attribuer gratuitement des actions de la société ou d'autres titres donnant accès au capital et déterminer le nombre et la valeur des titres qui seraient ainsi attribués.

En application des dispositions de l'article L. 3332-21 du Code du travail, le Conseil d'administration pourrait prévoir l'attribution aux bénéficiaires, à titre gratuit, d'actions à émettre ou déjà émises ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société à émettre ou déjà émis, au titre (i) de l'abondement qui pourrait être versé en application des règlements de plans d'épargne entreprise ou de groupe, et/ou (ii), le cas échéant, de la décote et pourrait décider en cas d'émission d'actions nouvelles au titre de la décote et/ou de l'abondement, d'incorporer au capital les réserves, bénéfiques ou primes nécessaires à la libération desdites actions.

Le Conseil d'administration pourrait ou non mettre en œuvre la présente délégation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

Néanmoins, dans la mesure où cette délégation ne lui semble pas pertinente ni opportune, le Conseil d'administration vous suggère de la rejeter.

Le Conseil d'administration vous invite à approuver par votre vote le texte des résolutions qu'il vous propose à l'exception de la onzième résolution qu'il vous suggère de rejeter.

8. Informations légales

8.1. Dépenses non déductibles fiscalement

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous déclarons que la société a exposé le montant global des dépenses et charges visées par les articles 39-4 du Code Général des Impôts, soit la somme de 142 531 euros donnant lieu à réintégration dans le bénéfice imposable au titre de l'Article 39-4 du Code Général des Impôts.

8.2. Information sur les délais de paiement

En l'application des articles L 441-14 et D.441-6 du Code de Commerce, l'information relative aux délais de paiement des fournisseurs et clients au 31 décembre 2023 s'établit comme suit :

Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

En milliers d'euros	Echéance à 0 jour	Echéance entre 1 et 30 jours	Echéance entre 31 et 60 jours	Echéance entre 61 et 90 jours	Echéance entre 91 jours et plus	Total
A. Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	222	38	23	4	32	97
Montant total TTC des factures concernées	4972	277	840,7	0,3	939	2057
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	16,1%	0,9%	2,7%	0,0%	3,0%	6,7%
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice						
B. Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues	NEANT					
Montant total des factures exclues						
C. Délais de paiement de référence utilisés contractuel						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement						
						Délais contractuels accordés par les fournisseurs

Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

En milliers d'euros	Echéance à 0 jour	Echéance entre 1 et 30 jours	Echéance entre 31 et 60 jours	Echéance entre 61 et 90 jours	Echéance entre 91 jours et plus	Total
A. Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	931	169	78	41	468	756
Montant total TTC des factures concernées	5 621	657	1 033	947	6 669	9 306
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice	14,61%	1,71%	2,69%	2,46%	17,33%	24,20%
B. Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues	NEANT					
Montant total des factures exclues						
C. Délais de paiement de référence utilisés contractuel						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement						
						30 jours net

Pour mémoire; l'information relative aux délais de paiement des fournisseurs et clients au 31 décembre 2022 était la suivante :

Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

En milliers d'euros	Echéance à 0 jour	Echéance entre 1 et 30 jours	Echéance entre 31 et 60 jours	Echéance entre 61 et 90 jours	Echéance entre 91 jours et plus	Total
A. Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	332	53	16	8	19	96
Montant total TTC des factures concernées	3 577	607	126	44	2	780
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	6,82%	1,17%	0,24%	0,09%	0,00%	1,50%
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice						
B. Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues	NEANT					
Montant total des factures exclues						
C. Délais de paiement de référence utilisés contractuel						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement						
						Délais contractuels accordés par les fournisseurs

Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

En milliers d'euros	Echéance à 0 jour	Echéance entre 1 et 30 jours	Echéance entre 31 et 60 jours	Echéance entre 61 et 90 jours	Echéance entre 91 jours et plus	Total
A. Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	1 013	241	96	85	500	922
Montant total TTC des factures concernées	9 109	769	45	2 369	3 382	6 564
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice	15,68%	1,32%	0,77%	4,08%	5,82%	11,99%
B. Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues	NEANT					
Montant total des factures exclues						
C. Délais de paiement de référence utilisés contractuel						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement						
						30 jours net

9. Informations sur les conséquences sociales et environnementales de l'activité de la société

En application des articles L 225 – 102 - 1 et L. 22-10-36 du Code de Commerce et les articles R 225-105 et suivants du Code de Commerce, la Société n'est pas soumise à l'établissement d'une déclaration de performance extra-financière car elle ne dépasse pas les seuils fixés par la loi.

La Société rappelle ci-après certains éléments qui figuraient dans la partie "Informations sociales, environnementales et sociétales (RSE) " de son rapport financier annuel 2017 et relatives aux conséquences sur le changement climatique de l'activité de la société et de l'usage des biens et services qu'elle produit, à ses engagements sociétaux en faveur de développement durable, de l'économie circulaire, de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Les activités du Groupe sont :

- Pour le site en France, une activité de type commerciale, une activité de développement de produit (design et constitution) et une activité de SAV (service après-vente) ;
- Pour les sites à l'étranger, des activités de type commerciales et de type SAV.

Les activités d'AURES ne comprennent pas la production industrielle, donc pas l'utilisation significative de matières premières en vue de production destinées à être commercialisée, ni rejets significatifs dans l'environnement ou de gaz à effet de serre.

- Mesures de prévention, réduction ou réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Les risques de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant l'environnement de l'activité d'AURES sont considérés comme non significatifs.

- Prise en compte des nuisances sonores

Les nuisances sonores causées par l'activité d'AURES sont considérées comme non significatives.

- Prise en compte de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

L'activité d'AURES n'engendre pas d'autre forme significative de pollution.

- Adaptation aux conséquences du changement climatique

L'activité d'AURES n'est pas exposée de manière significative au changement climatique.

- Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

Le Groupe ne produisant pas directement, sa production de déchets reste limitée. Il a fait appel à un prestataire spécialisé pour la gestion et le recyclage de ces déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E).

Le Groupe porte un intérêt particulier à la gestion de ses produits en fin de vie. Tous les clients d'AURES ont la possibilité de se rapprocher du Groupe lorsqu'ils souhaitent se défaire de produits en fin de vie. AURES s'engage alors à reprendre les produits en fin de vie à en assurer la gestion et le recyclage (cf. site internet).

- Mesures prises pour améliorer l'efficacité dans l'utilisation des matières premières

AURES collabore avec ses sous-traitants à Taiwan et en Corée du Sud afin de développer des prototypes prenant en compte des critères tels que la consommation d'énergie, l'utilisation de certains matériaux (aluminium et polycarbonate) dans l'objectif d'avoir des matériaux entièrement recyclables et d'être conformes aux réglementations.

- Mesures prises en faveur de la santé et la sécurité des consommateurs & actions de partenariat

L'ensemble des solutions technologiques commercialisées par le Groupe AURES respectent les normes applicables sur les marchés adressés.

- Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire

L'activité d'AURES n'est pas génératrice de gaspillage alimentaire significatif.

Conscient que les questions relatives à la Responsabilité Sociale, Sociétale et Environnementale de l'entreprise sont un enjeu majeur pour le Groupe et ses différents partenaires, le Groupe a décidé d'engager une démarche volontaire sur ses sujets.

Comme annoncé dans le rapport annuel 2022, le Groupe a signé en avril 2022, un contrat tripartite avec BPI France et un cabinet de conseil spécialisé afin de l'accompagner sur ce sujet.

A ce jour, le Groupe a réalisé un diagnostic relatif à l'empreinte carbone (scope 1,2 et 3) sur la base des données relatives à l'exercice 2021.

La finalisation de la mise en place d'une politique RSE réaliste au regard de son organisation du Groupe, qui devait avoir lieu au cours du second semestre 2023 n'est pas encore achevée.

10. Annexes réglementaires

Vous trouverez annexé au présent rapport le tableau visé à l'Article R.225-102 du Code de Commerce, faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices, les annexes réglementaires portant informations sur les filiales et participations.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE (ARTICLE L 225-37 DU CODE DE COMMERCE)

Le présent rapport a été établi par le Conseil d'administration selon les articles L.225-37 et L225-37-4 du Code de Commerce.

Suite au transfert de cotation des actions de la Société d'Euronext Paris, vers le marché Euronext Growth Paris, effectif depuis le 29 mars 2023, le rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil est simplifié.

1. Les mandataires sociaux de la Société

Au 31 décembre 2023, le conseil d'administration est composé de six membres.

Les membres du conseil sont les suivants :

Nom	Fonction	Age	Nationalité	Date de nomination / renouvellement	Fin de mandat
Patrick CATHALA	Administrateur et Président Directeur Général	67 ans	Française	AG 21/05/2008 AG 24/09/2020	AG 2026
Daniel CATHALA	Administrateur	70 ans	Française	AG 21/05/2008 AG 24/09/2020	AG 2026
Régis CATHALA	Administrateur	64 ans	Française	AG 30/06/2011 AG 28/06/2023	AG 2029
Alfredo FREIRE	Administrateur	56 ans	Française	AG 30/06/2011 AG 28/06/2023	AG 2029
Isabelle BAPTISTE	Administrateur	60 ans	Française	AG 20/06/2018	AG 2024
Sabine De VUYST	Administrateur	50 ans	Française	AG 20/06/2017 AG 28/06/2023	AG 2029

La durée des mandats des administrateurs est de 6 ans.

Les mandats de Messieurs Patrick CATHALA et Daniel CATHALA ont été renouvelés, pour une durée de 6 ans chacun, lors de l'assemblée générale mixte du 24 septembre 2020, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2026, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Les mandats de Madame Sabine De VUYST ainsi que Messieurs Régis CATHALA et Alfredo FREIRE ont été renouvelés, pour une durée de 6 ans, lors de l'assemblée générale du 28 juin 2023, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2029, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le mandat de Madame Isabelle BAPTISTE a été renouvelé, pour une durée de 6 ans, lors de l'assemblée générale du 20 juin 2018, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2024 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Il sera proposé à la prochaine Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice 2023, de renouveler son mandat pour une nouvelle durée de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2030 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Aucun changement n'est intervenu dans la composition du Conseil au cours de l'exercice 2023.

Le Conseil est donc composé au 31 décembre 2023 de deux femmes et quatre hommes.

La liste des autres fonctions et mandats exercés par nos administrateurs figure au paragraphe 1.2 du présent rapport.

1.1. Choix du mode de direction générale

Lors du Conseil en date du 21 mai 2008, les administrateurs ont décidé d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

Monsieur Patrick CATHALA assume la Direction Générale de la Société.

Cette décision a été maintenue lors du Conseil d'administration du 24 septembre 2020 pour une durée de 6 ans soit jusqu'au terme de son mandat d'administrateur lequel prend fin lors de l'assemblée générale à tenir en 2026.

1.2. Liste des mandats et fonctions

En application de l'Article L.225-37-4 1° du Code de Commerce, nous vous indiquons les mandats et fonctions exercées dans toutes sociétés par chaque mandataire social durant l'exercice :

Patrick CATHALA

- P.D.G. de la SA AURES TECHNOLOGIES (91)
- Geschäftsführer AURES GmbH (DE) (*)
- Director AURES Technologies Ltd (UK) (*)
- Director J2 Technology Systems Ltd (UK) (*)
- President AURES Technologies Inc (USA) (*)
- Director de AURES Technology Pty Ltd (AU) (*)
- Chairman et President AGH US Holding Company (USA) (*)
- Chairman et President Retail Technology Group Inc (USA) (*)
- Représentant permanent de AURES Technologies SA chez AURES Konnect SAS (*)
- Président de SOFTAVERA SAS (*)
- Gérant de LEADER SOLUTION TACTILE SARL (Tunisie) (*)
- Président de la SAS CAFI (91)
- Gérant de la SCI CABOU (91)
- Gérant de la SCI LE TESSALIT (91)
- Gérant de la SCI DESCA (91)
- Gérant de la SARL PAGAE (91)
- Gérant de la SCI LE CRISTAL UN (91)
- Gérant de la SCI LAUREST (91)
- Représentant permanent de AURES Technologies SA administrateur chez CJS

Daniel CATHALA

- Directeur des opérations de la SA AURES TECHNOLOGIES (91)
- Administrateur de la SA AURES TECHNOLOGIES

Régis CATHALA

- Administrateur de la SA AURES TECHNOLOGIES

Alfredo FREIRE

- Administrateur de la SA AURES TECHNOLOGIES

Isabelle BAPTISTE

- Administrateur de la SA AURES TECHNOLOGIES

Sabine De VUYST

- Directeur Financier du Groupe AURES TECHNOLOGIES
 - Director AURES Technologies Ltd (UK) (*)
 - Director J2 Technology Systems Ltd (UK) (*)
 - Company Secretary de AURES Technologies Inc (USA) (*)
 - Administrateur de la SA AURES TECHNOLOGIES
 - Secretary et Chief Financial Officer AGH US Holding Company (USA) (*)
 - Secretary et Senior Vice President Finance Retail Technology Group Inc (USA) (*)
- (*) Sociétés du groupe AURES

Les sociétés au sein desquelles les mandats et fonctions sont exercées, ne sont pas des sociétés cotées à l'exception de la SA AURES TECHNOLOGIES.

1.3. Conventions conclues entre un administrateur ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote et une société contrôlée

Il est précisé qu'aucune convention n'est intervenue entre, d'une part l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % et, d'autre part, une société contrôlée au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

2. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

2.1. Fréquence des réunions, taux de présence et bilan d'activité

Au cours de l'exercice écoulé, votre conseil s'est réuni neuf fois. Le taux de participation s'est élevé en moyenne à 55,55 %.

L'article 12 des statuts prévoit que le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation de son Président.

L'agenda des réunions du conseil a notamment été le suivant :

26/01/2023 après l'Assemblée Générale

- Mise en œuvre de la décision de demande de transfert de marché des actions de la Société vers Euronext Growth Paris;
- Questions diverses

27/03/2023

- Constatation du transfert des titres de la Société sur Euronext Growth Paris et des modifications statutaires corrélatives ;
- Questions diverses

28/04/2023

- Arrêté des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022

05/05/2023

- Arrêté des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Proposition d'affectation du résultat,

- Conventions réglementées,
- Détermination du processus de sélection des directeurs généraux délégués qui garantit jusqu'à son terme la présence d'au moins une personne de chaque sexe parmi les candidats,
- Point sur la rémunération du Président Directeur Général,
- Préparation de l'Assemblée Générale Mixte annuelle des actionnaires,
- Convocation de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires -Fixation de son ordre du jour -Arrêté des projets de résolutions et du rapport de présentation des résolutions,

- Adoption des rapports à l'Assemblée (Rapport de gestion, rapport sur le gouvernement d'entreprise, rapport sur les attributions gratuites d'actions),
- Établissement des documents de gestion prévisionnelle,
- Autorisation en matière de cautions, avals et garanties,
- Délégation au Président Directeur Général pour répondre aux questions écrites posées par les actionnaires à l'occasion de l'assemblée générale,
- Questions diverses

28/06/2023 après l'Assemblée Générale

- Mise en œuvre de l'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2023 à l'effet d'opérer sur les propres actions de la société en application des articles L. 22-10-62 et suivants et L. 225-210 et suivants du Code de commerce,
- Répartition de la rémunération globale allouée aux membres du Conseil (anciennement appelée jetons de présence),
- Questions diverses

04/09/2023

- Procédure d'alerte engagée par les commissaires aux comptes: continuité d'exploitation,
- Le cas échéant, décision de financement à prendre dans ce cadre,
- Questions diverses

05/10/2023

- Nouvelle étape de la procédure d'alerte engagée par les commissaires aux comptes,
- Convocation d'une Assemblée Générale Ordinaire,
- Questions diverses

12/10/2023

- Point sur la décision de financement à prendre dans le cadre du projet AVANCE,
- Questions diverses

27/10/2023

- Arrêté des comptes consolidés semestriels au 30 juin 2023 et du rapport d'activité;
- Établissement des documents de gestion prévisionnelle;
- Questions diverses

3. Tableau des délégations et autorisations en cours en matière d'augmentation de capital au 31 décembre 2023

Nature de la délégation ou de l'autorisation	Date de l'AGE	Date d'expiration	Montant autorisé	Utilisations au cours des exercices précédents	Utilisations au cours de l'exercice 2023	Montant résiduel au 31/12/2023
Délégation en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	28/06/2023	27/08/2025	200 000 €	-	-	200 000 €
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS)	28/06/2023	27/08/2025	500 000 € (actions ordinaires)	-	-	500 000 € (actions ordinaires)
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières avec suppression du DPS par offre au public**	28/06/2022	27/08/2024	200 000 € * (actions ordinaires)	-	-	200 000 € * (actions ordinaires)
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières avec suppression du DPS par placement privé**	28/06/2022	27/08/2024	200 000 € & 20 % du capital par an * (actions ordinaires)	-	-	200 000 € & 20 % du capital par an * (actions ordinaires)
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières avec suppression du DPS au profit d'une catégorie de personnes (toute personne détenant le contrôle d'une société ayant une activité dans le domaine de l'équipement point de vente (POS) dont la société se porterait acquéreur)	28/06/2022	27/12/2023	50 000 € (actions ordinaires)	-	-	50 000 € (actions ordinaires)
Délégation en vue d'augmenter le capital en rémunération d'un apport de titres ou de valeurs mobilières	24/06/2021	24/08/2023***	10% du capital au jour de l'Assemblée	-	-	10% du capital au jour de l'Assemblée
Autorisation d'émettre des options de souscription et/ou d'achat d'actions (stock-options)	28/06/2023	27/11/2026	10% du capital au jour de l'Assemblée	-	-	10% du capital au jour de l'Assemblée
Autorisation d'attribuer des actions gratuites	28/06/2022	27/08/2025	10 % du capital au jour de l'Assemblée (soit 400 000 actions)	31 500 actions	-	368 500 actions
Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes (Personnes investissant à titre habituel dans le secteur de l'équipement informatique ou de solutions logicielles, sociétés exerçant une part significative de leur activité dans ces secteurs)	26/01/2023	25/07/2024	200 000 € (actions ordinaires)	-	200 000 € (actions ordinaires)****	0 € (actions ordinaires)

* Plafonds communs

** Il est précisé que dans le cadre du transfert de marché de cotation des actions de la société sur Euronext Growth (qui a pris effet le 29 mars 2023), l'Assemblée Générale du 26 janvier 2023 a modifié la règle de prix prévue dans ces délégations en matière d'offre au public et de placement privé, en prévoyant que la somme revenant, ou devant revenir, à la société pour chacune des actions ordinaires émises dans ce cadre, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, serait au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables aux sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé au moment où le Conseil d'administration mettra en œuvre la délégation.

*** Il est précisé que dans le cadre du transfert de marché de cotation des actions de la société sur Euronext Growth, l'Assemblée Générale du 26 janvier 2023 a pris acte de la caducité de cette délégation, à compter de la date de réalisation du transfert de marché de cotation des actions de la société sur Euronext Growth Paris, qui est intervenu le 29 mars 2023.

**** Le Président directeur général, agissant dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par le conseil d'administration dans ses séances du 4 septembre 2023 et du 12 octobre 2023, agissant lui-même sur délégation de la sixième résolution de l'assemblée générale du 26 janvier 2023, a décidé, le 13 octobre 2023, l'émission de 800.000 Obligations Convertibles (OC) d'une valeur nominale de 4€, émises au pair, soit un emprunt obligataire de 3.200.000 € assorti d'un taux d'intérêt de 4% l'an, d'une durée de 2 ans, chaque obligation donnant droit à une action nouvelle représentant un montant nominal d'augmentation de capital maximum de 200.000 € (hors préservation de droits).

COMPTES CONSOLIDES

➤ Etats financiers consolidés

BILAN CONSOLIDE en milliers d'euros

Notes	ACTIF	31/12/2023	31/12/2022
	ACTIFS NON-COURANTS		
5.1.	Ecart d'acquisition	7 638	10 129
5.2.	Immobilisations incorporelles	2 740	5 933
5.4.	Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	4 743	6 083
5.3.	Immobilisations corporelles	1 513	2 126
5.5.	Autres actifs financiers	406	1 625
5.22.	Impôts différés actifs	6 282	2 965
	TOTAL ACTIFS NON COURANTS	23 322	28 860
	ACTIFS COURANTS		
5.6.	Stocks et en-cours	19 922	29 010
5.7.	Clients et comptes rattachés	14 752	15 876
5.8.	Autres actifs courants	3 707	4 744
	Actifs financiers à la juste valeur	-	-
5.9.	Trésorerie et équivalent de trésorerie	9 661	5 940
	TOTAL ACTIFS COURANTS	48 042	55 570
	TOTAL ACTIF	71 365	84 430

Notes	PASSIF	31/12/2023	31/12/2022
	CAPITAUX PROPRES		
	Capital	1 000	1 000
	Réserves	31 950	34 181
	Résultat de l'exercice	(10 512)	(2 417)
	Total capitaux propres part du groupe	22 438	32 764
	Participations ne donnant pas le contrôle	234	305
5.9.	TOTAL CAPITAUX PROPRES	22 672	33 068
	PASSIFS NON COURANTS		
5.12.	Emprunts et dettes financières non courants	9 927	9 564
5.13.	Dettes de location non courant	3 440	4 924
5.20.	Impôts différés passifs	3 457	914
5.11.	Provisions pour risques et charges	1 532	1 533
5.16.	Autres passifs non courants	1 107	720
	TOTAL PASSIFS NON COURANTS	19 463	17 656
	PASSIFS COURANTS		
5.14.	Fournisseurs et comptes rattachés	10 600	9 252
5.13.	Dettes de location courant	1 823	1 698
5.12.	Emprunts et dettes financières courants	3 368	6 479
6.1.	Instruments financiers dérivés	25	259
	Impôt courant	159	394
5.15.	Passifs sur contrats	7 228	9 227
5.16.	Autres passifs	6 026	6 397
	TOTAL PASSIFS COURANTS	29 230	33 706
	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	71 365	84 430

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE en milliers d'euros

Notes	Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
5.17.	Chiffre d'affaires	86 342	103 373
	Achats consommés	(43 444)	(55 672)
	Charges de personnel	(23 931)	(23 929)
	Charges externes	(20 535)	(21 391)
	Impôts et taxes	(461)	(749)
5.2./5.3.	Dotations aux amortissements	(3 415)	(3 956)
5.5/5.6/5.10.	Dotations et reprises de provisions	(3 737)	(425)
5.18.	Autres produits et charges d'exploitation	294	(184)
	Résultat opérationnel courant	(8 888)	(2 933)
5.19.	Autres produits opérationnels	476	386
5.19.	Autres charges opérationnelles	(2 281)	(161)
	Résultat opérationnel	(10 694)	(2 708)
5.20.	Coût de l'endettement financier net	(366)	(323)
5.20.	Autres produits financiers	438	2 502
5.20.	Autres charges financières	(749)	(2 339)
5.21.	Charge d'impôt	788	444
	Résultat net	(10 583)	(2 425)
	Part du groupe	(10 512)	(2 417)
	Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle	(71)	(7)
5.23.	Résultat net de base par action en euros	(2,67)	(0,62)
5.23.	Résultat net dilué par action en euros	(2,22)	(0,62)

ETAT DE RESULTAT GLOBAL en milliers d'euros

Notes	Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
	Résultat net consolidé	(10 583)	(2 424)
	Autres éléments du résultat global recyclables en résultat		
	Ecarts de conversion	(33)	(188)
	Autres éléments du résultat global non recyclables en résultat		
	Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	23	81
	Autres éléments totaux du résultat global	(10)	(107)
	Total du résultat net global reconnu en capitaux propres	(10 593)	(2 531)
	Résultat global, part du Groupe	(10 522)	(2 524)
	Participations ne donnant pas le contrôle	(71)	(7)

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE en milliers d'euros

Notes	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net consolidé (1)	(10 583)	(2 424)
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions (2)	7 873	4 308
5.20 -/+ Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	(107)	147
-/+ Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	-	157
-/+ Plus et moins-values de cession	(162)	30
5.20 +Coût de l'endettement financier net	366	492
5.21 +/- Charge d'impôt (y compris impôts différés)	(788)	(444)
= CAF AVANT COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPOT (A)	(3 401)	2 266
- Impôts versés (B)	(21)	(423)
+/- Variation du B.F.R. lié à l'activité (3) (C)	10 958	(13 105)
= FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'ACTIVITE (D) = (A)+(B)+(C)	7 536	(11 262)
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(175)	(610)
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	3	1
5.5 - Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	1 130	-
5.1. +/- Incidence des variations de périmètre	-	-
+/- Variation des prêts et avances consentis	94	34
= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (E)	1 052	(575)
6.7 -/+ Rachats et ventes d'actions propres	(37)	-
- Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice :	-	-
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-	-
- Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées	-	-
5.12 + Encaissements liés aux nouveaux emprunts	3 442	2 612
5.12 - Remboursements d'emprunts	(7 293)	(3 977)
- Diminution des dettes de location	-	(1 782)
5.20 - Intérêts financiers nets versés	(365)	(480)
= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (F)	(4 254)	(3 627)
+/- Incidence des variations des cours des devises (G)	(36)	238
= VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE (4) H = (D + E + F + G)	4 299	(15 226)
TRESORERIE NETTE D'OUVERTURE (I)	5 009	20 234
TRESORERIE NETTE DE CLOTURE (J)	9 307	5 009

(1) Y compris intérêts dans des participations ne donnant pas le contrôle

(2) A l'exclusion de celles liées à l'actif circulant

(3) Y compris dette liée aux avantages au personnel

(4) Inclus la Trésorerie et équivalent de trésorerie & les découverts bancaires (voir note 5.9 et 5.12)

La variation du B.F.R. (c) se décompose comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Variation liée aux créances clients et actifs net des passifs sur contrats	1 183	(1 901)
Variation liée aux dettes fournisseurs	1 943	(5 275)
Variation liée aux autres créances et dettes	(992)	(3 110)
Variation liée aux stocks	8 824	(2 818)
= Variation du B.F.R. liée à l'activité	10 958	(13 105)

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES en milliers d'euros

	Capital	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Capitaux propres part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total Capitaux Propres
Total capitaux propres au 1er janvier 2022	1 000	34 927	(814)	35 113	312	35 425
Résultat global	0	(2 337)	(188)	(2 525)	(7)	(2 532)
Dividendes versés	-	-	-	-	-	-
Opérations sur titres en autocontrôle	-	68	-	68	-	68
Attribution actions gratuites (AGA)	-	108	-	108	-	108
Autres	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 31 décembre 2022	1 000	32 766	(1 002)	32 764	305	33 069
Résultat net	-	(10 512)	-	(10 512)	(71)	(10 583)
Ecart de conversion	-	-	(33)	(33)	-	(33)
Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies	-	23	-	23	-	23
Résultat global	-	(10 489)	(33)	(10 522)	(71)	(10 593)
Dividendes versés	-	-	-	-	-	-
Opérations sur titres en autocontrôle	-	(14)	-	(14)	-	(14)
Attribution actions gratuites (AGA)	-	-	-	-	-	-
Juste valeur emprunt obligataire convertible	-	221	-	221	-	221
Autres	-	(11)	-	(11)	-	(11)
Capitaux propres au 31 décembre 2023	1 000	22 473	(1 035)	22 438	234	22 672

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros sauf indication contraire.
Le Groupe ayant choisi de ne pas gérer les arrondis, des écarts minimes peuvent apparaître de ce fait.

➤ **Faits caractéristiques de l'exercice**

Les comptes ont été préparés et arrêtés dans le contexte d'arrêté des comptes décrit au paragraphe 1.2.3. "Estimations et jugements comptables déterminants" de la présente annexe.

Depuis 2018, le Groupe AURES a clairement exprimé son ambition de transformation afin d'accompagner ses clients dans la migration digitale des points de vente.

Cela s'est alors traduit par le démarrage de l'activité bornes (kiosks) puis, en 2021, par le rachat de deux sociétés assurant la conception et le développement de produits logiciels.

Dans ce contexte, le développement de la solution digitale 360 du Groupe (permettant de proposer des solutions globales au marché en offrant non seulement le hardware mais aussi les solutions digitales applicatives) a constitué un investissement stratégique.

Dans ce cadre, l'exercice 2023 a été l'année de nombreux défis pour le Groupe.

La reprise de l'activité attendue n'a pas eu lieu comme escompté dans une situation économique très perturbée du fait de l'inflation, de l'augmentation du coût de l'énergie et de la hausse des taux d'intérêt qui ont incité nombre de clients à reporter leurs investissements non prioritaires.

Le chiffre d'affaires du Groupe atteint ainsi 86,4 millions d'euros en fort recul (-16,47%) par rapport à 2022.

Dans ce contexte, la continuité d'exploitation a été remise en cause et une procédure d'alerte a été engagée par les commissaires aux comptes de la maison mère.

Le Groupe a ainsi entamé, au cours de cette procédure, des discussions avec différents acteurs afin d'obtenir les

financements adaptés à son activité et a émis un emprunt obligataire convertible en actions d'un montant de 3,2 millions d'euros en date du 13 octobre 2023 au bénéfice du Groupe ADVANTECH, leader mondial dans les domaines des systèmes intelligents IoT et des plateformes embarquées (voir note 5.12).

En ce qui concerne sa trésorerie, le Groupe a également :

- poursuivi des discussions afin de mettre en place des partenariats et/ou des financements supplémentaires.
- opté pour la transformation du PGE résilience d'un montant de 2,5 millions d'euros obtenu en décembre 2022 en prêt amortissable sur 5 ans avec une franchise d'un an. Hors garantie de l'Etat, le taux d'intérêt fixe est de 4,20%.
- totalement remboursé deux des trois prêts souscrits en 2018 et relatifs à l'acquisition de la société américaine RTG. Le troisième prêt, pour lequel un waiver a été obtenu en juillet 2023 (suite au breach de covenants au 31 décembre 2022) a été totalement remboursé en janvier 2024.
- sur la seconde partie de l'exercice, le Groupe s'est attaché à réduire le niveau de stock afin de générer la trésorerie indispensable à l'activité du Groupe. En valeur brute, le stock s'élève à 23,7 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 32,6 millions au 31 décembre 2022.

Par ailleurs, il est rappelé qu'en avril 2023, après une première phase de coopération, AURES Technologies S.A. et CJS-PLV ont considéré leur association comme un véritable succès de coopération industrielle.

C'est pourquoi les entités ont décidé de poursuivre leur association, voire de la renforcer, sous une autre forme, à savoir :

- la signature d'un contrat de joint venture pour une durée initiale de cinq ans, renouvelable par tacite reconduction pour une période identique, sauf

dénonciation au moins douze mois avant son échéance, et,

- le rachat le 5 mai 2023 des titres CJS-PLV (15%) détenus par la société pour un montant de 1.130 K€ par le Groupe HESTIA auquel CJS appartient.

➤ Événements postérieurs à la clôture

En date du 22 avril 2024, le Groupe a annoncé l'entrée en négociations exclusives entre ADVANTECH, Patrick CATHALA et lui-même en vue de son financement, ainsi que de l'acquisition envisagée d'un bloc d'actions par ADVANTECH suivie du lancement d'une offre publique d'achat obligatoire en numéraire.

Les principales caractéristiques de cette opération sont résumées ci après :

- Emission d'obligations convertibles, à souscrire par ADVANTECH en deux tranches de 2.500.000 € de montant en principal chacune, chaque obligation convertible donnant le droit de souscrire à une action de l'Émetteur au prix de conversion de 4 €.

La convocation de l'assemblée générale des actionnaires relative à cette émission d'obligations fixée au 14 juin 2024.

Il est rappelé que des obligations convertibles similaires ont été émises par le Groupe AURES au profit d'ADVANTECH le 13 octobre 2023 .

- Simultanément, en prévision avant la fin du premier semestre 2024, ADVANTECH et Patrick CATHALA signeraient la documentation relative à l'acquisition hors marché par ADVANTECH de l'intégralité des 1.430.381 actions existantes d'AURES détenues par Patrick CATHALA à un prix par action de 6,31 €.

1. Principes et méthodes comptables

1.1. Principes généraux et référentiel comptable

En application du règlement européen n° 1606/2002, le Groupe AURES présente ses états financiers consolidés au titre de l'exercice 2023 suivant les normes comptables internationales : International Financial Reporting Standards «IFRS», telles qu'adoptées dans l'Union européenne et d'application obligatoire au 31 décembre 2023.

- Sous réserve de la réalisation de l'Acquisition du Bloc, ADVANTECH déposerait un projet d'Offre Publique d'Achat auprès de l'AMF pour toutes les actions restantes en circulation de la Société AURES, aux mêmes conditions financières que l'Acquisition du Bloc, c'est-à-dire 6,31 € par action (le « Prix d'Offre »).

Le Prix d'Offre de 6,31 € par action représente une prime d'environ :

- 63,05% du prix de clôture des actions au 17 avril 2024 (soit 3,87 €) ;
- 48,83% du prix moyen pondéré en fonction du volume des actions observé au cours des trois mois précédant le 17 avril 2024 (soit 4,24 €) ; et
- 105,54% du prix moyen pondéré en fonction du volume des actions observé au cours des six mois précédant le 17 avril 2024 (soit 3,07 €).

L'ensemble de l'opération doit permettre au Groupe de disposer des ressources dont il a besoin pour réaliser ses nouvelles ambitions. Ces ambitions seront soutenues par la réputation et la différenciation d'AURES Technologies en termes de design et par la force, l'empreinte internationale et la qualité des réalisations techniques d'ADVANTECH.

Aucun autre événement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2023 et la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration du 6 juin 2024.

Le référentiel peut être consulté sur le site internet de la Commission européenne.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2023 ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 6 juin 2024.

Les nouvelles normes, amendements de normes existantes et interprétations applicables aux exercices ouverts à

compter du 1^{er} janvier 2023 sont sans impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe. Elles concernent principalement:

- IFRS 17 « Contrats d'assurance » : cette norme établit les principes pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats d'assurance ;
- Amendements à IAS 1 - « Informations à fournir sur les méthodes comptables significatives » : ces amendements visent à aider les préparateurs à déterminer les méthodes comptables à présenter dans leurs états financiers.
- Amendements à IAS 8 – « Définition des estimations comptables » : ces amendements clarifient les différences entre les méthodes comptables et les estimations comptables. Les estimations comptables sont désormais définies comme « des montants monétaires dans les états financiers qui sont sujets à des incertitudes en ce qui concerne leur évaluation ».
- Amendement à IAS 12 – « Impôts différés relatifs aux actifs et passifs résultant d'une transaction unique » : cet amendement supprime l'exemption de comptabilisation initiale des impôts différés pour les transactions résultant des différences temporaires taxables et déductibles d'un même montant ;
- Amendement à IAS 12 – « Réforme fiscale internationale - Règles du Pilier 2 » : cet amendement fournit une exception obligatoire et temporaire à la comptabilisation des impôts différés associés à la réforme fiscale Pilier 2.),

Par ailleurs, les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes et applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2024 ou postérieurement, n'ont pas été adoptés par anticipation par le Groupe.

En particulier, le Groupe n'a pas appliqué à ses comptes consolidés annuels 2023 les normes suivantes :

- Amendements à IAS 1 - « Passifs non courants assortis de clauses restrictives » ;
- Amendements à IFRS 16 - « Passifs de location dans le cadre d'une cession-bail » ;
- Amendements à IAS 7 et IFRS 7 - « Accords de financements fournisseurs » ;
- Amendements à IAS 21 – « Absence de convertibilité ». Une étude des impacts et des conséquences pratiques de l'application de ces amendements de normes est en cours. Cependant, ceux-ci ne présentent pas de dispositions contraires aux pratiques comptables actuelles du Groupe.

Enfin, lorsque l'application des normes et interprétations est optionnelle sur une période, celles-ci ne sont pas appliquées par le Groupe AURES.

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS.

Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

1.2. Modalités de consolidation

1.2.1. Méthodes

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société AURES Technologies S.A. et en intégration globale les comptes des filiales qu'elle contrôle.

Par ailleurs la société AURES Technologies S.A. n'exerce aucun contrôle conjoint ou influence notable sur une autre entreprise.

1.2.2. Ecarts d'acquisition

Lors de la prise de contrôle exclusive d'une entreprise, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur.

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût d'une acquisition d'une filiale sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables de la filiale à la date de l'acquisition.

Selon IAS 36, les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie aux fins de réalisation des tests de dépréciation.

L'écart d'acquisition est soumis, au minimum à un test annuel, et, plus fréquemment, s'il existe des indicateurs de perte de valeur, et, est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur ne sont pas réversibles.

Ces calculs nécessitent de recourir à des estimations.

1.2.3. Estimations et jugements comptables déterminants

L'établissement des états financiers du Groupe conformément au cadre conceptuel des normes IFRS nécessite, pour la direction, de formuler des estimations et des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

La direction est amenée à réviser ces estimations en cas de changement des circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ou à la suite de nouvelles informations ou d'un surcroît d'expérience. En conséquence, les estimations retenues au 31 décembre 2023 pourraient être sensiblement modifiées et les résultats réels ultérieurs pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

- **Continuité d'exploitation**

L'exercice 2023 a été marqué par la remise en cause de la continuité d'exploitation.

Les performances du Groupe sont fortement pénalisées par le recul de l'activité et par les résultats des tests de dépréciation de l'activité software qui ont conduit à constater une dépréciation car la valeur recouvrable est inférieure à la valeur de l'actif testé.

Compte tenu des négociations exclusives engagées avec ADVANTECH, et notamment, l'opération évoquée ci avant dans le paragraphe "Événements postérieurs à la clôture", le Groupe estime que le principe de continuité d'exploitation n'est, à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration, pas remise en cause.

- **Dépréciation des goodwill**

Le Groupe soumet les goodwill à un test annuel de dépréciation, conformément à la méthode comptable exposée à la note 5.1.2 des états financiers consolidés.

Les montants recouvrables des unités génératrices de trésorerie ont été déterminés à partir de calculs de la valeur d'utilité. Ces calculs nécessitent de recourir à des estimations.

- **Impôt sur le résultat**

Des impôts différés actifs sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs seront disponibles. Les actifs d'impôt différés sont constatés dans les comptes dans la mesure où leur recouvrement est considéré comme probable. Le montant de ces actifs est déterminé sur la base des prévisions de bénéfices fiscaux futurs selon une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement, estimée au regard des prévisions disponibles.

L'exercice du jugement est donc requis pour les conséquences d'événements nouveaux sur la valeur de ces actifs et notamment les changements intervenant dans les estimations de ces profits futurs taxables et des délais nécessaires à leur utilisation. En outre, ces positions fiscales peuvent dépendre des interprétations de la législation.

Ces interprétations peuvent avoir un caractère incertain. Voir note 1.3.18.

- **Autres principales estimations**

Les autres principales estimations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers consolidés portent notamment sur :

- Les immobilisations incorporelles : voir note 1.3.1.
- Les provisions : voir note 1.3.13.
- Les engagements de départ à la retraite : considérant que ces avantages sont réglés de nombreuses années après que les membres du personnel ont rendu les services correspondants, la comptabilisation des obligations au titre de ces engagements est déterminée à partir d'évaluations actuarielles basées sur des hypothèses financières et démographiques de taux d'actualisation, taux d'inflation, taux d'augmentation des salaires et table de mortalité. En raison du caractère long terme des plans, l'évolution de ces hypothèses peut générer des pertes ou gains actuariels et ainsi entraîner des variations significatives des engagements comptabilisés. Voir note 1.3.14.
- La valorisation du droit d'utilisation et de la dette de location: voir notes 1.3.4. et 1.3.5..
- Le crédit d'impôt recherche: voir noter 1.3.17.

Le Groupe n'a pas constaté sur l'exercice d'évolution importante du niveau des incertitudes liées à ces estimations et hypothèses autres que celles décrites sous le paragraphe relatif au contexte d'arrêté des comptes.

Enfin, à ce jour, le Groupe n'a pas identifié d'impacts significatifs sur les estimations et jugements comptables déterminants au titre des risques liés aux changements climatiques.

Le Groupe n'est aujourd'hui pas en mesure d'évaluer l'impact à long terme des effets du changement climatique sur son activité.

1.2.4. Opérations en devises

◦ **Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation**

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« la monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie de présentation du Groupe.

◦ **Transactions, actifs et passifs**

Dans les sociétés du Groupe, les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Afin de gérer le risque lié aux fluctuations des taux de change, les achats en devises peuvent faire l'objet de contrats d'achat à terme de devises étrangères.

Sont mis en place des contrats de change à terme afin de couvrir des transactions commerciales comptabilisées au bilan et des flux de trésorerie sur opérations commerciales futures dont la réalisation est jugée hautement probable.

Les éléments non monétaires sont convertis en utilisant le taux historique à la date de la transaction lorsqu'ils sont évalués au coût historique, et en utilisant le taux à la date de la détermination de la juste valeur lorsqu'ils sont évalués à la juste valeur.

Les différences de change qui résultent de ces opérations sont inscrites au compte de résultat à l'exception de :

- celles liées à un gain ou une perte reconnu directement dans les capitaux propres, qui sont comptabilisées dans les capitaux propres, et
- celles naissant de la conversion d'un investissement net dans une filiale, qui sont comptabilisées dans les capitaux propres et prises en résultat lors de la vente de l'investissement.

◦ **Conversion des états financiers des sociétés du Groupe**

Les états financiers des sociétés du Groupe libellés en monnaies fonctionnelles (n'émanant pas d'économies hyper inflationnistes) différentes de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation comme suit :

- les actifs et passifs sont convertis au taux de clôture à la date de chaque bilan,

- les postes du compte de résultat sont convertis au cours de change annuel moyen ou au cours de change en vigueur à la date de la transaction pour les transactions significatives,
- toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte dans les capitaux propres.

Lorsqu'une activité étrangère est cédée ou lorsque le contrôle de cette activité est cédé, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et profits de cession.

1.2.5. Date de clôture

Toutes les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation ont établi des comptes arrêtés au 31 décembre 2023.

1.2.6. Participations ne donnant pas le contrôle

L'ensemble des résultats d'une filiale intégrée globalement est affecté à la part Groupe et aux participations ne donnant pas le contrôle, même si cette affectation a pour effet de rendre négatif le montant des participations ne donnant pas le contrôle à l'intérieur des capitaux propres.

1.3. Principales méthodes

Les principales méthodes utilisées sont décrites ci-après.

1.3.1. Immobilisations incorporelles

Cette rubrique n'inclut pas de frais de recherche et de développement. Ces derniers sont intégrés par nature dans les charges d'exploitation de l'exercice.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 1 à 8 ans selon leur nature.

La relation clients est amortie linéairement sur une durée de 8 à 10 ans.

Les clauses de non-concurrence sont amorties linéairement sur une durée de 2 à 5 ans.

Les marques et droits d'auteur sont amorties selon une durée de vie estimée de 15 ans.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an, voir note 5.1. Pour réaliser le test de dépréciation, l'écart d'acquisition et les actifs incorporels testés sont alloués au niveau de chaque Unité Génératrice de Trésorerie (« UGT »). Ces UGT représentent le niveau le plus fin auquel ces actifs sont suivis pour les besoins de gestion interne et correspondent à chaque secteur opérationnel tel que défini en note 5.17 des notes aux comptes consolidés.

1.3.2. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

Ces immobilisations sont amorties selon le mode linéaire ou dégressif et les durées d'utilité décrites ci-dessous :

- Installations techniques Matériel et outillage : 1 à 5 ans
- Installations générales, agencements : 2 à 10 ans
- Matériel de transport : 4 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique : 1 à 8 ans
- Mobilier et matériel de bureau : 4 à 10 ans

Les amortissements économiques sont homogènes entre les différentes sociétés du Groupe.

1.3.3. Contrats de location

Le Groupe reconnaît un contrat de location dès lors qu'il obtient la quasi-totalité des avantages économiques liés à l'utilisation d'un actif identifié et qu'il a un droit de contrôler cet actif.

Les contrats de location du Groupe portent essentiellement sur des actifs immobiliers, tels que des bureaux ou entrepôts, mais aussi sur des véhicules et matériels de bureau.

Les contrats de location sont comptabilisés au bilan au commencement du contrat, pour la valeur actualisée des paiements futurs.

Cela se traduit par la constatation :

- d'un actif non courant « Droit d'utilisation relatifs aux contrats de location » et,
- d'une dette de location au titre de l'obligation de paiement.

1.3.4. Droit d'utilisation

À la date de prise d'effet d'un contrat de location, le droit d'utilisation évalué comprend : le montant initial de la dette auquel sont ajoutés, s'il y a lieu, les coûts directs initiaux, les coûts estimés de remise en état de l'actif ainsi que les paiements d'avance faits au loueur, nets le cas échéant, des avantages reçus du bailleur.

Le droit d'utilisation est amorti sur la durée du contrat qui correspond en général à la durée ferme du contrat en tenant compte des périodes optionnelles qui sont raisonnablement certaines d'être exercées.

Les dotations aux amortissements des droits d'utilisation sont comptabilisées dans le résultat opérationnel courant.

1.3.5. Dette de location

À la date de prise d'effet du contrat, la dette de location est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements futurs qui comprennent les loyers fixes, les loyers variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux défini dans le contrat, ainsi que les paiements relatifs aux options d'extension, d'achat, de résiliation ou de non-renouvellement, si le Groupe est raisonnablement certain de les exercer.

Quand le taux implicite du contrat n'est pas facilement déterminable, le Groupe retient le taux marginal

d'endettement pour évaluer le droit d'utilisation et la dette de loyers correspondante, qui prend notamment en compte les conditions de financement du Groupe et l'environnement économique dans lequel le contrat a été souscrit.

Ultérieurement, la dette de location est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Après la date de début, la dette de location est :

- (a) augmentée pour refléter les intérêts courus;
- (b) réduite pour refléter les paiements de loyers effectués;
- (c) réévaluée pour refléter, le cas échéant, la nouvelle appréciation de l'obligation locative ou les modifications de contrat de location spécifiées, ou pour refléter la révision des paiements de loyers qui sont en substance des paiements fixes.

La charge d'intérêts de la période est comptabilisée dans le résultat financier.

La dette de location est présentée séparément de la dette nette.

1.3.6. Exemptions

Les contrats de location correspondant à des actifs de faible valeur unitaire (valeur à neuf inférieure ou égale à 5 000 \$ ou son équivalent), ou de courte durée sont comptabilisés directement en charges de location comme permis par IFRS 16.5.

1.3.7. Immobilisations financières

Ce poste est composé des dépôts et cautionnements.

La société détient à la clôture de l'exercice une participation non consolidée mais pas de créances rattachées à ces participations.

Les titres de participation non consolidés sont évalués à la juste valeur à la clôture. La variation est comptabilisée en autres éléments du résultat global.

1.3.8. Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût selon la méthode du « coût moyen pondéré » et de leur valeur de réalisation.

La valeur brute des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires (port, frais de douane et assurance).

Une dépréciation des stocks est constituée dès lors que la valeur nette de réalisation est inférieure au coût moyen pondéré, i.e. principalement en raison de l'obsolescence liée à des changements techniques ou de gamme de produits.

1.3.9. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les risques de non-recouvrement font l'objet de provisions pour dépréciation appropriées et déterminées de façon individualisée ou sur la base de critères d'ancienneté.

Dans le cas de regroupement d'entreprise où des compléments de prix sur la base des performances financières (chiffre d'affaires, marge d'exploitation) existent, ces engagements sont comptabilisés à la juste valeur dès la date d'acquisition.

Les changements (hors effet d'actualisation) résultants de faits et circonstances existants à la date d'acquisition et intervenant dans le délai d'affectation sont enregistrés par la contrepartie du goodwill, dans les autres cas ces changements sont comptabilisés en résultat financier.

1.3.10. Trésorerie et équivalent de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les chèques et effets à l'encaissement, les fonds de caisse et les dépôts à vue. Les équivalents de trésorerie sont les placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

1.3.11. Actions propres

En application de l'IAS 32, les actions propres détenues par le Groupe sont comptabilisées en déduction des capitaux propres consolidés, à leur coût d'acquisition. En cas de cession, le prix de revient du lot cédé est établi selon la méthode Premier Entré - Premier Sorti (FIFO); les résultats de cession sont inscrits directement en capitaux propres.

1.3.12. Paiements fondés sur les actions

Depuis 2016, le Groupe a mis en place des plans de rémunération à long terme dénoués en instruments de capitaux propres sous forme d'attribution d'actions gratuites. Le Groupe a appliqué les principes de la norme IFRS 2 Paiements fondés sur des actions. La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de l'octroi d'actions gratuites est comptabilisée en charges, en contrepartie des capitaux propres. Le montant total comptabilisé en charges sur la période d'acquisition des droits est déterminé par référence à la juste valeur des options octroyées, à la date d'attribution.

1.3.13. Provisions pour risques et charges

Conformément à l'IAS 37, les obligations à l'égard des tiers, existantes à la date de clôture et susceptibles d'entraîner une sortie de ressources probable font l'objet d'une provision lorsqu'elles peuvent être estimées avec une fiabilité suffisante.

1.3.14. Provision pour retraite

Dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements, pour l'ensemble du personnel, toutes classes d'âges confondues, font l'objet d'une évaluation selon la méthode des unités de crédits projetées en fonction des conventions ou accords en vigueur dans chaque société. Cette valeur actualisée de l'obligation future de l'employeur évolue en fonction de l'augmentation future des salaires, du taux de rotation du personnel et d'une actualisation financière.

Les pertes et gains actuariels (changements d'hypothèses ou expérience) sont comptabilisés en « autres éléments du résultat global ».

1.3.15. Chiffre d'affaires

Le Groupe applique les principes de la norme IFRS 15- Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, relative à la reconnaissance du chiffre d'affaires.

- Le chiffre d'affaires du Groupe est principalement composé de vente de matériel Terminaux Points de Vente (TPV) et dans une moindre mesure, de prestations de services qui incluent les prestations d'extension de garantie (au-delà de la garantie légale et le plus souvent pour une garantie sur site en lieu et place d'un retour atelier), de réparation des matériels hors garantie et la facturation de frais de port.
- Le chiffre d'affaires généré par l'activité bornes correspond également à une vente de matériel.

Pour les ventes de TPV et celles de bornes, le chiffre d'affaires est reconnu lors du transfert de contrôle des produits.

- Dans certains cas la prestation d'extension de garantie n'est pas facturée séparément mais est comprise dans le prix de vente du TPV.

Les garanties comprises dans le contrat peuvent être considérées comme un service gratuit supplémentaire. Ces garanties sont évaluées sur la base des prix de vente séparés, à savoir le prix catalogue et sont reconnues en chiffre d'affaires de façon linéaire sur la période couverte par la garantie.

- Les produits relatifs aux autres services sont comptabilisés au cours de la période durant laquelle les services sont rendus, le client bénéficiant de ces services au fur et à mesure de la prestation rendue par le Groupe.

Les passifs relatifs aux contrats et acomptes clients sont classés sous le poste « Passifs sur contrats » en application de la norme IFRS 15.

1.3.16. C.V.A.E.

Le groupe a choisi de présenter la CVAE sur la ligne « Impôts et taxes ».

1.3.17. Résultat opérationnel courant et résultat opérationnel

Le résultat opérationnel courant est représenté par l'écart entre le chiffre d'affaires et les charges d'exploitation. Celles-ci comprennent les charges commerciales ainsi que les charges administratives et générales.

Le résultat opérationnel incorpore en plus les autres produits opérationnels et les autres charges opérationnelles qui correspondent au résultat des cessions des immobilisations incorporelles et corporelles et d'autres produits et charges identifiés, non récurrents et significatifs (principalement des provisions relatives à des litiges).

Ce classement est conforme à la recommandation n° 2013-03 de l'ANC.

Conformément à la norme IAS 20, le Groupe enregistre le crédit d'impôt recherche au niveau du résultat opérationnel courant en déduction des frais de personnel.

1.3.18. Impôts sur le résultat

La charge d'impôt correspond à la somme des impôts exigibles de chaque entité consolidée, corrigée des impôts différés. Les différences temporelles entre la valeur consolidée des éléments d'actif et de passif et celles résultant de l'application de la réglementation fiscale

peuvent donner lieu à la constatation d'impôts différés.

Le taux d'impôt retenu pour le calcul des impôts différés est celui connu ou anticipé à la date de clôture; les effets des changements de taux sont enregistrés sur la période au cours de laquelle la décision de ce changement est prise.

Les impôts différés actifs relatifs à des déficits fiscaux reportables dont la récupération pourrait être jugée improbable ne sont pas comptabilisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

1.3.19. Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net, part du Groupe, par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le calcul du résultat dilué par action tient compte, le cas échéant, des effets de toutes les actions potentiellement dilutives sur le calcul du résultat de la période et sur celui du nombre moyen pondéré d'actions en circulation.

1.3.20. Instruments financiers

Le Groupe a mis en place des contrats à terme afin de couvrir des transactions commerciales comptabilisées au

bilan et des flux de trésorerie sur opérations commerciales futures dont la réalisation est jugée hautement probable.

Les dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur : les coûts des transactions attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus.

Les dérivés sont évalués à la juste valeur à la clôture et les variations de juste valeur sont enregistrées en résultat de la période compte tenu de l'absence de documentation formelle de l'efficacité de la couverture.

2. Périmètre de consolidation

La société mère ultime est AURES Technologies S.A.

Le périmètre de consolidation comprend les sociétés suivantes :

	31/12/2023			31/12/2022		
	% de détention	% de contrôle	Méthode	% de détention	% de contrôle	Méthode
AURES Technologies Limited	100%	100%	IG	100%	100%	IG
AURES Technologies GmbH	90%	90%	IG	90%	90%	IG
AURES Technologies Inc	100%	100%	IG	100%	100%	IG
AURES Technologies Pty	100%	100%	IG	100%	100%	IG
J2 Systems Technology Limited	100%	100%	IG	100%	100%	IG
CJS PLV	-	-	-	15%	15%	NC
A.G.H. US Holding Company Inc	100%	100%	IG	100%	100%	IG
Retail Technology Group Inc	100%	100%	IG	100%	100%	IG
AURES Konnect	100%	100%	IG	100%	100%	IG
SOFTAVERA	100%	100%	IG	100%	100%	IG
Leader Solution Tactile	100%	100%	IG	100%	100%	IG

I.G. Intégration globale - N.C. Non consolidé

3. Conversion des éléments en monnaies étrangères

Le tableau suivant présente les taux de conversion euro contre monnaie étrangère retenus pour la consolidation des entités en monnaies étrangères :

	Taux moyen 2023 (12 mois)	Taux moyen 2022 (12 mois)	Taux de clôture 31/12/2023	Taux de clôture 31/12/2022
Dollar américain	1,0816	1,0539	1,1050	1,0666
Dollar australien	1,6285	1,5174	1,62630	1,56930
Livre sterling	0,8699	0,8526	0,8691	0,8869
Dinar tunisien	3,3584	3,2610	3,3907	3,3102

Les écarts de conversion constatés dans les autres éléments du résultat global résultent principalement de l'évolution du dollar américain, du dollar australien et de la livre sterling entre 2022 et 2023.

4. Changement de méthodes comptables

Il n'y a pas de changement de méthodes comptables au cours de l'exercice.

5. Notes sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2023

Les chiffres sont indiqués en milliers d'euros.

5.1. Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition ont évolué comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2022	Variation taux de change	Variation de périmètre	31/12/2023
Ecart d'acquisition (J2)	334	7	0	340
Ecart d'acquisition RTG	7 560	(263)	0	7 298
Ecart d'acquisition SOFTAVERA et LST	2 234	0	0	2 234
TOTAL	10 129	(256)	0	9 873

Les dépréciations des écarts d'acquisition ont évolué comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2022	Dépréciation	Reprise dépréciation	Variation de périmètre	Variation de taux de change	31/12/2023
Dépréciation	0	(2 234)	0	0	0	(2 234)

5.1.1. Test de dépréciation

◦ RTG

Les tests sont effectués à partir de la projection de flux de trésorerie basés sur les plans d'affaires à horizon 2028.

Au-delà de 2028, une année normative est actualisée à l'infini. Le taux d'actualisation après impôts retenu est de 14,6% et le taux de croissance long terme de 2,5 %.

Ces tests n'ont pas conduit à constater une dépréciation car la valeur recouvrable de l'UGT est supérieure à la valeur comptable de l'UGT testée.

La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie a été déterminée sur la base des calculs de la valeur d'utilité.

En application d'IAS 36, le Groupe a procédé aux analyses de sensibilité des résultats des tests de dépréciation en fonction des hypothèses clés suivantes :

- une diminution de 40 points de base du taux de croissance à long terme,

- une diminution de 22 points de base du taux de marge d'EBIT sur le flux terminal,
- une hausse de 101 points de base du rapport entre le BFR et le chiffre d'affaires sur le flux terminal, ou
- une augmentation de 28 points du taux d'actualisation.

Ces variations d'hypothèses clé, prises individuellement et de façon indépendante, conduiraient à une valeur d'utilité égale à la valeur nette comptable des actifs testés.

◦ Commercialisation France

Groupe d'entreprises SOFTAVERA, LST et marques et logiciels associés

Au 31 décembre 2023, dans le contexte décrit ci-avant, les actifs de l'UGT formée par le groupe d'entreprises Softavera, LST, Aures Konnect (propriétaire notamment des marques et logiciels associés de l'activité Software) ainsi que l'écart d'acquisition relatif à l'acquisition de l'ensemble Softavera et LST, présentent des indices de pertes de valeurs. Un test de dépréciation a donc été réalisé sur les actifs de l'UGT

Software conformément à IAS 36.9.

Les tests sont effectués à partir de la projection de flux de trésorerie basés sur les plans d'affaires de la société pour l'activité Software à horizon 2028.

Au-delà de 2028, une année normative est actualisée à l'infini.

Les hypothèses retenues en termes de croissance annuelle moyenne du chiffre d'affaires sur la période ressort à 12,3% par an, des gains de productivité sont intégrés au plan d'affaires pour contribuer à atteindre d'ici 2028 un niveau d'EBITDA de 5,5%, tel que pris en compte dans le calcul de la valeur terminale.

Le taux d'actualisation retenu est de 13,6% et le taux de croissance long terme de 1,8%.

Les tests réalisés conduisent à déprécier l'intégralité des actifs incorporels de l'UGT Software, à savoir l'écart d'acquisition pour 2 234 K€, la valeur nette comptable des marques pour 486 K€ et des logiciels associés pour 3 036 K€ soit un total de 5 756 K€ au 31 décembre 2023. La valeur recouvrable issue de ce test est proche de la valeur nette comptable après dépréciation de ces actifs.

Les tests de sensibilité effectués sur le taux d'actualisation (+/- 40bp) et le taux de croissance organique (+/- 50bp) sont de nature à conforter l'analyse réalisée.

5.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles ont évolué comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2022	Acquisitions	Cessions	Virement	Variation de périmètre	Correction à nouveaux	Variation taux de change	31/12/2023
Relation clients	12 084	-	-	-	-	-	(105)	11 979
Clause de non concurrence	405	-	-	-	-	-	(9)	396
Concessions, brevets et droits similaires	3 567	10	-	327	-	-	(9)	3 895
Marques	600	-	-	-	-	-	0	600
Montant brut immobilisations incorporelles	16 656	10	-	327	-	-	(123)	16 870
Relation clients	(8 892)	(848)	-	-	-	-	11	(9 730)
Clause de non concurrence	(343)	-	-	-	-	-	8	(335)
Concessions, brevets et droits similaires	(1 413)	(2 060)	-	-	-	-	9	(3 464)
Marques	(74)	(526)	-	-	-	-	-	(600)
Montant des amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	(10 722)	(3 435)	-	-	-	-	28	(14 129)
Montant net des immobilisations incorporelles	5 933	(3 425)	-	327	-	-	(95)	2 741

Comme indiqué en note "5.1.1 Test de dépréciation", l'intégralité des actifs incorporels de l'UGT Software, en ceux inclus, la valeur nette comptable des marques pour 486 K€

et des logiciels associés pour 3 036 K€ ont été totalement dépréciés au 31 décembre 2023.

5.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles ont évolué comme suit :

En milliers d'euros						Variation taux de change	31/12/2023
	31/12/2022	Acquisitions	Cessions	Virement			
Constructions et agencements	2 876	10	-	-	(23)	2 862	
Installations techniques, matériel et outillage	548	17	(134)	3	(9)	425	
Autres immobilisations corporelles	1 669	44	(43)	-	(21)	1 647	
Immobilisations en cours	330	-	-	(330)	-	(0)	
Montant brut immobilisations corporelles	5 422	71	(178)	(327)	(53)	4 935	
Constructions et agencements	(1 521)	(200)	-	-	19	(1 703)	
Installations techniques, matériel et outillage	(523)	(11)	134	-	8	(391)	
Autres immobilisations corporelles	(1 253)	(137)	44	-	18	(1 327)	
Montant des amortissements des immobilisations corporelles	(3 296)	(348)	178	-	45	(3 420)	
Montant net des immobilisations corporelles	2 126	(277)	1	(327)	(8)	1 514	

Les mouvements enregistrés sous «virement» correspondent au transfert des immobilisations en cours vers les postes d'affectation définitifs.

Le poste « autres immobilisations corporelles » comprend principalement des véhicules (115 K€) et du matériel de bureau et informatique (1 554 K€).

5.4. Droits d'utilisation

Les droits d'utilisation des biens corporels tels que définis en note « 1.3.4 droits d'utilisation » sont les suivants :

En milliers d'euros	Augmentations				Diminutions		31/12/2023
	31/12/2022	Nouveaux contrats	Amortissements	Fin de contrats	Amortissements	Ecarts de conversion et autres mouvements	
Droit d'utilisation Immobilier	5 456	82	(1 400)	(358)	275	(84)	3 971
Droit d'utilisation Matériel	5	-	-	(8)	3	-	0
Droit d'utilisation Véhicules	621	768	(499)	(635)	529	(13)	772
TOTAL	6 082	849	(1 899)	(1 000)	807	(97)	4 742

5.5. Immobilisations financières

Les immobilisations financières ont évolué comme suit :

En milliers d'euros					Variation de périmètre	Variation taux de change	31/12/2023
	31/12/2022	Augmentation	Diminution	Virement			
Titres de participation non consolidés	951	0	(951)	0	0	0	0
Immobilisations financières	672	7	(291)	23	0	(8)	405
TOTAL	1 623	7	(1 242)	23	0	(8)	405

Les titres de participation non consolidés correspondant à la prise de participation à hauteur de 15% dans le capital de CJS-PLV en date du 4 janvier 2018 ont été vendus au Groupe HESTIA (auquel CJS appartient) en date du 5 mai 2023.

Les autres immobilisations financières correspondent principalement à des dépôts et cautionnements versés lors de la signature des baux des différentes entités. Les retenues de garantie (250 K€) prélevées par BPI lors de la mise en place de ses financements en 2018 ont été remboursées au cours de l'exercice.

5.6. Stocks

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Marchandises	23 676	32 613
Dépréciation	(3 754)	(3 604)
VALEUR NETTE	19 922	29 010

Le poste « stocks et en-cours » se décompose comment suit par entité du Groupe :

En milliers d'euros	TOTAL	AUS	FR	GMBH	USA	UK	RTG	SOFTAVERA
Marchandises	23 676	2 650	8 666	3 506	2 635	2 037	4 084	98
Dépréciation	(3 754)	(334)	(1 490)	(372)	(574)	(367)	(586)	(32)
VALEUR NETTE	19 922	2 317	7 176	3 135	2 061	1 670	3 497	67

Le poste « dépréciation des stocks » a évolué comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2022	Dépréciation	Reprise dépréciation	Variation de taux de change et autres mouvements	31/12/2023
Dépréciation	(3 604)	(3 778)	3 593	35	(3 754)

Les dépréciations du stock sont constatées en résultat opérationnel.

5.7. Clients et comptes rattachés

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Valeur brute	15 966	16 246
Dépréciation	(1 214)	(369)
VALEUR NETTE	14 752	15 876

Le poste « dépréciation des clients et comptes rattachés » a évolué comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2022	Dépréciation	Reprise dépréciation	Variation de taux de change et autres mouvements	31/12/2023
Dépréciation	(369)	(2 559)	1 710	4	(1 214)

A l'exception de celles qui présentent un caractère douteux, les créances clients ont une date d'échéance inférieure à un an.

L'exposition maximale au risque de crédit pour les créances clients est la valeur comptable des créances.

Les dépréciations des créances clients et comptes rattachés sont constatées en résultat opérationnel.

Le poste « clients et comptes rattachés » se décompose comme suit par entité du Groupe :

En milliers d'euros	TOTAL	AUS	FR	GMBH	USA	UK	RTG	SOFTAVERA
Clients et comptes rattachés	15 655	860	3 895	2 221	1 165	727	5 872	917
Clients douteux	311	72	11	0	20	140	0	68
Valeur brute	15 966	931	3 905	2 221	1 185	867	5 872	985
Dépréciation	(1 214)	(66)	(9)	(848)	(20)	(117)	(98)	(57)
VALEUR NETTE	14 752	866	3 896	1 373	1 165	750	5 774	928

5.8. Créances et comptes de régularisation

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Etat	2 723	3 424
Personnel	18	9
Fournisseurs débiteurs	70	20
Fournisseurs avoirs à recevoir	10	66
Avances fournisseurs	9	258
Débiteurs divers	11	216
Produits à recevoir	0	6
Charges constatées d'avance	865	744
TOTAL	3 707	4 743

Le poste «Etat» inclut 561 K€ qui correspondent à la créance liée au crédit d'impôt recherche et, en majorité, à la T.V.A. pour le solde.

5.9. Trésorerie et équivalent de trésorerie

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Comptes bancaires	9 652	5 932
Caisses	9	8
TOTAL	9 661	5 940

5.10. Capitaux propres

Les capitaux propres incluent les capitaux propres part du Groupe et des participations ne donnant pas le contrôle tels que présentés au bilan.

Les capitaux propres du Groupe ne sont soumis à aucune exigence imposée par des tiers.

Les programmes de rachat d'actions propres mis en place sont décrits au paragraphe 6.7 de l'annexe.

5.11. Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	31/12/2022	Dotations	Reprises	Réévaluation	Virement	Variation taux de change	31/12/2023
Engagements de retraite (1)	607	72	0	(23)	0	0	656
Garantie clients (2)	825	772	(825)	0	0	1	773
Autres provisions pour risques (3)	103	0	0	0	0	0	103
TOTAL	1 535	844	(825)	(23)	0	1	1 532

◦ (1) Engagement de retraite

La Société n'a pas d'engagement en matière de retraite, mais seulement au titre des indemnités de départ selon la convention collective.

L'indemnité de départ en retraite est calculée sur la base de la rémunération moyenne que l'intéressé a ou aurait perçue au cours des douze derniers mois d'activité.

Dans le cas d'un départ en retraite à l'initiative du salarié, l'indemnité est soumise au paiement de charges sociales. Ce régime n'est pas financé par un contrat d'assurance.

La méthode actuarielle utilisée pour cette évaluation est la « méthode des Unités de Crédit Projetées - Projected Unit Credit method ».

Afin de prendre en compte les effets de seuil liés à l'augmentation des droits par pallier en fonction de

l'ancienneté, il a été procédé à une affectation linéaire des droits sur la durée de vie active du salarié.

La part des engagements affectée aux exercices antérieurs à la date de l'évaluation (valeur des engagements ou « Defined Benefit Obligation ») correspond aux engagements de la société pour services « rendus ».

La dette actuarielle correspond au montant des engagements qui doit être provisionné dans les comptes.

La part des engagements affectée à l'exercice qui suit la date de l'évaluation (coût des Services) correspond à l'accroissement probable des engagements du fait de l'année de service supplémentaire qu'aura effectuée le participant à la fin de cet exercice.

Les hypothèses retenues pour l'année sont les suivantes :

	2023	2022
Taux de mortalité	TD/TV 2017-2019	TD/TV 2016-2018
Taux d'actualisation	3,20%	3,75%
Taux d'évolution des salaires	2,50%	2,50%
Age théorique de départ à la retraite cadres	65 ans	65 ans
Age théorique de départ à la retraite non cadres	Nés avant 1968 : 63 ans Après 1968 : 64 ans	63 ans
Taux de turnover	1,80%	2,50%
Taux de charges sociales patronales	de 40,28% à 46,52%	de 38,02% à 46,65%

Il convient de préciser que la sensibilité de la provision pour engagement de retraite au taux d'actualisation est faible comme présenté ci-après :

Taux d'actualisation	2,95%	3,20%	3,45%
Engagements de retraite en milliers d'euros	671,0	656,0	642,0

Au titre de l'exercice 2023, le coût des services rendus s'élève à 54 K€ (64 K€ en 2022) et le coût de l'actualisation à 22 K€ euros (6 K€ en 2022). Les gains actuariels s'élèvent à 22 K€ (contre 81 K€ de gains actuariels en 2022) et sont reconnus en autres éléments du résultat global.

- (2) Garantie accordée aux clients

Sur une base statistique, les coûts liés à la mise en œuvre de la garantie contractuelle consentie aux clients sur les ventes d'équipements sont provisionnés dans les comptes.

La provision est notamment déterminée en fonction du chiffre d'affaires réalisé et de la durée de garantie restant à courir à la clôture de l'exercice.

- (3) Autres provisions pour risques

- Litiges

Il existe trois litiges prud'hommaux: deux font l'objet d'une procédure d'appel et un a été renvoyé devant le bureau de mise en état en mai 2023. Une provision d'un montant total de 103 K€ a été comptabilisée.

5.12. Emprunts, dettes financières non courants et courants

La répartition des emprunts et dettes financières non courants et courants par échéance est la suivante :

En milliers d'euros	En milliers d'euros				
	TOTAL	1 an au plus	De 2 à 3 ans	Plus de 3 ans, - 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	(3 030)	0	(3 030)	0	0
Emprunts et dettes financières diverses	(9 912)	(3 014)	(5 594)	(1 277)	0
Concours bancaires courants	(354)	(354)	0	0	0
TOTAL	(13 296)	(3 368)	(8 624)	(1 277)	0

La variation des emprunts et dettes financières courants et non courants est la suivante :

En milliers d'euros	31/12/2022	Augmentations	Diminutions	Réévaluation	Ecart de conversion	31/12/2023
Trésorerie passive	(931)	(247)	823	0	1	(354)
Emprunts obligataires convertibles	0	(3 200)	0	170	0	(3 030)
Emprunts et dettes financières	(15 112)	(140)	5 339	0	1	(9 912)
TOTAL	(16 043)	(3 587)	6 161	0	2	(13 296)
Dont courant	(6 479)				0	(3 396)
Dont non courant	(9 564)				0	(9 900)

- Emprunts obligataires convertibles

Le 13 octobre 2023, la Société a émis un emprunt obligataire convertible en action au bénéfice du Groupe ADVANTECH dont les principales caractéristiques sont les suivantes:

Montant de l'emprunt obligataire convertible en actions	3,2 M€
Nombre d'OC 2023	800 000
Valeur nominale des OC 2023 (soit une prime de 2,6206 euros par rapport au cours de 1,3794) ⁽¹⁾	4,00 €
Ratio	1 OC 2023 donne droit à 1 action
Durée de l'emprunt obligataire convertible en actions	2 ans à compter de la date d'émission des OC 2023
Exercice de l'option	A tout moment au cours des 2 ans
Taux d'intérêt	Intérêts servis : 4%
Montant maximal de l'augmentation de capital en nominal (hors préservation)	200 000 €

⁽¹⁾ Cours calculé sur la base de la moyenne pondérée des cours des 3 dernières séances de Bourse avant émission.

En application d'IAS 32.29, ces obligations convertibles en actions comportent une composante capitaux propres relative à l'option de conversion qui représente la vente d'une option d'achat sur les actions propres de l'émetteur. Cette composante est déterminée par différence entre la valeur d'émission de l'obligation convertible et la composante dette, elle s'élève à 221 K€ en date d'émission et a été comptabilisée en réserves consolidées. Le taux d'intérêt effectif de la dette relative à ces OCA est de 7,85%.

5.13. Dettes de location

Les dettes de location ont évolué comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2022	Nouveaux contrats	Augmentations	Diminutions	Ecart de conversion	31/12/2023
Flux sans impact sur la trésorerie	13 218	599	102	0	0	13 909
Flux avec impact sur la trésorerie	(6 596)	0	0	(1 944)	(105)	(8 646)
TOTAL	6 622	599	102	(1 944)	(105)	5 263
Dont courant	1 698					1 823
Dont non courant	4 924					3 440

Au 31 décembre 2023, les échéances de la dette de location s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	TOTAL	1 an au plus	Plus d'1an, - 5ans	Plus de 5 ans
Dettes locatives	5 263	1 823	3 268	172

- Emprunts et dettes financières

Dans le cadre de l'acquisition de Retail Group Technology réalisée le 16 octobre 2018, la société a bénéficié de trois prêts bancaires en euros, avec une échéance maximale fixée à 2024, à taux d'intérêt fixe, compris entre 0,95% et 1%.

En 2020, le Groupe a bénéficié d'un prêt bancaire en euros à taux fixe à 0,52%, avec une échéance maximale fixée à 2027 destiné au financement d'agencement du siège social.

Dans le cadre de la crise sanitaire COVID 19, le Groupe a également bénéficié, en France, du prêt garanti par l'Etat (PGE) pour un montant global de 10,5 millions d'euros à taux fixe compris entre 1,65% et 2,14%, avec une échéance maximale fixée à 2026.

Le Groupe a également transformé en prêt amortissable sur 5 ans avec une franchise d'un an, le PGE résilience obtenu en décembre 2022 pour un montant de 2,5 millions d'euros. Hors garantie de l'Etat, le taux d'intérêt fixe est de 4,20%.

Le Groupe estime qu'il n'est pas exposé au risque de taux d'intérêt et que la juste valeur des emprunts et dettes financières diverses correspond à la valeur figurant au bilan.

5.14. Fournisseurs et comptes rattachés

Le poste « fournisseurs et comptes rattachés » se décompose comme suit par entité du Groupe :

En milliers d'euros	TOTAL	AUS	FR	GMBH	USA	UK	RTG	SOFTAVERA
Fournisseurs et comptes rattachés	10 600	308	8 111	358	83	131	1 464	146
Dettes d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	10 600	308	8 111	358	83	131	1 464	146

Toutes les dettes incluses dans le poste « fournisseurs et comptes rattachés » ont une date d'échéance inférieure à un an.

5.15. Passifs sur contrats

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Avances clients	2 702	4 335
Produits constatés d'avance	4 527	4 891
TOTAL	7 228	9 227

Les produits constatés d'avance correspondent principalement :

- au chiffre d'affaires relatif aux extensions de garantie pour la durée restant à courir sur les exercices futurs (y compris l'impact IFRS 15 pour un montant de 1 993 K€), ils incluent une composante financière estimée comme

non significative par le Groupe compte tenu du taux de financement de la société mère, et,

- au chiffre d'affaires relatif aux prestations de service réalisées par RTG pour la durée restant à courir sur les exercices futurs pour un montant de 817 K€.

5.16. Dettes et comptes de régularisation

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Autres passifs non courants	1 107	720

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Dettes fiscales et sociales	5 371	5 920
Clients créditeurs	400	357
Avoirs à établir	216	77
Autres créditeurs	39	43
TOTAL	6 026	6 397

Le poste "autres passifs non courants" correspond au paiement de prestations de services futures liées à des conditions de présence dans l'entreprise et des objectifs commerciaux dans le cadre de l'acquisition de l'ensemble d'entreprises (SOFTAVERA, LST) à une échéance de 4 ans.

Le poste "autres créditeurs" correspond principalement au paiement en numéraire initialement différé à un an dans le cadre de l'acquisition de RTG après déduction des sommes retenues au titre de la garantie de passif (databreach et contrôle fiscal) pour un montant de 23K€ (K\$25).

5.17. Information sectorielle

Le Groupe communique son information sectorielle autour de trois zones géographiques : France, Europe, USA et Australie.

Cette information correspond aux indicateurs clés revus et utilisés en interne par les principaux décideurs opérationnels.

Le Groupe présente le total par métiers comme suit :

- la commercialisation des produits POS, KIOSKS et produits progiciels sur les zones géographiques France, Europe, USA et Australie,
- l'activité de services avec son entité américaine RTG, afin de suivre l'évolution globale de chacune des activités.

Cette information est complétée par des informations relatives au chiffre d'affaires par source.

Les deux sources de chiffre d'affaires sont :

- la vente de marchandises (y compris celles réalisées par RTG dans le cadre de son activité de services) et de produits logiciels
- les services qui incluent les installations, prestations de garantie, de réparation des matériels hors garantie et la facturation de frais de port.

5.17.1. Résultats par secteurs d'activité

Le résultat sectoriel est établi par rapport aux données consolidées comme défini au 5.17. :

K€	31/12/2023					31/12/2022						
	Commercialisation				Service	Commercialisation				Service	Total	
	France (1)	Europe (2)	USA/ Australie(3)	Sous Total	USA	Total	France (1)	Europe (2)	USA/ Australie(3)	Sous Total		USA
	(1)+(2)+(3)					(1)+(2)+(3)						
Chiffre d'affaires	24 218	18 540	11 841	54 599	31 743	86 342	29 428	23 220	18 309	70 957	32 415	103 372
Résultat opérationnel	(7 642)	(880)	(93)	(8 614)	(2 079)	(10 693)	(2 351)	192	1 618	(541)	(2 168)	(2 709)
Résultat net consolidé	(8 065)	(738)	(146)	(8 950)	(1 633)	(10 583)	(1 866)	91	952	(823)	(1 602)	(2 425)

La zone géographique France comprend AURES S.A., AURES Konnect, SOFTAVERA et LST.

La zone géographique Europe comprend les entités britannique et allemande.

La zone géographique USA (service) comprend RTG.

5.17.2. Analyse du chiffre d'affaires par source

L'analyse du chiffre d'affaires consolidé par source est la suivante :

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Ventes de marchandises	59 113	76 563
Prestations de service	27 229	26 811
TOTAL	86 342	103 373

5.17.3. Ventilation géographique

Le chiffre d'affaires consolidé ventilé par pays de destination de la vente est le suivant :

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
France	20 186	20 608
Grande Bretagne	6 700	10 500
Allemagne	7 920	8 727
Australie	6 652	8 855
USA	36 630	41 012
Autres Etats de la CEE	4 958	9 245
Export hors CEE	3 297	4 427
TOTAL	86 342	103 374

Le critère d'affectation du chiffre d'affaires présenté ci-dessus est celui de la destination des ventes. Il diffère de

celui retenu lors des communiqués relatifs au chiffre d'affaires du Groupe qui sont présentés par entités.

5.18. Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation sont composés des éléments suivants :

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Redevances et brevets	(37)	(56)
Pertes sur créances clients	(140)	(164)
Jetons de présence	(8)	(2)
Autres charges d'exploitation	(5)	(1)
Autres produits d'exploitation	483	37
TOTAL	294	(184)

Les redevances correspondent à des montants liés aux ventes de produits J2.

Concernant la perte sur créances clients, le risque était couvert.

5.19. Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels sont composés des éléments suivants :

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Dépréciation écart d'acquisition et immobilisations incorporelles associées	(2 234)	0
V.N.C. des immobilisations cédées	(1)	(31)
Autres charges opérationnelles	(26)	(115)
Cessions d'immobilisations	3	353
Fin de contrats IFRS 16	(20)	0
Autres produits opérationnels	472	19
TOTAL	(1 806)	226

5.20. Résultat financier

Le résultat financier est composé des éléments suivants :

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts et charges assimilées	(177)	(109)
Intérêts sur dettes de location	(189)	(214)
Coût de l'endettement financier net	(366)	(323)
Autres produits financiers	188	5
Gains de change	143	2 406
Pertes de change	(749)	(2 099)
Juste valeur des instruments financiers	107	(147)
Autres éléments du résultat financier	(311)	165
RESULTAT FINANCIER	(677)	(158)

- Risque de change

Le Groupe AURES est confronté à deux types de risque de change pouvant impacter le résultat et les capitaux propres :

- un risque de change qui résulte de la conversion dans ses états financiers consolidés des comptes de ses filiales étrangères (Grande-Bretagne, Australie et Etats-Unis),
- un risque de change sur les flux, qui provient des opérations commerciales et financières effectuées dans des devises différentes de l'euro, qui est la devise de référence du Groupe.

Le Groupe met en œuvre une politique visant à minimiser et gérer ces risques de change :

- d'une part, les flux financiers échangés dans le cadre des approvisionnements en marchandises sont principalement centralisés au niveau de AURES Technologies S.A. permettant à la société de bénéficier d'une couverture naturelle sur une partie de ses approvisionnements en marchandises.
- d'autre part, le risque de change sur transactions fait l'objet de couvertures qui consistent en des achats à terme à échéance allant de six mois à un an, afin de protéger le résultat du Groupe contre des variations

défavorables des cours des monnaies étrangères contre euro. Ces couvertures sont cependant flexibles et mises en place progressivement, afin de pouvoir profiter également en partie des évolutions favorables.

- les flux financiers échangés dans le cadre des approvisionnements en marchandises sont principalement centralisés au niveau de AURES Technologies S.A..

L'impact des opérations de couvertures est présenté en note 6.1. Engagements hors bilan.

- le Groupe a pour politique de ne pas couvrir les risques liés à la conversion des comptes en devises des filiales consolidées ayant une devise fonctionnelle différente de l'euro.

Les principaux taux de change utilisés pour la préparation des états financiers sont présentés en note 3 de l'annexe aux comptes consolidés.

5.21. Impôts sur les résultats

La charge d'impôts de l'exercice se décompose comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Impôts courants	(21)	(272)
Impôts différés	808	716
TOTAL	788	444

Le tableau ci-après résume le rapprochement entre :

- d'une part, la charge d'impôt théorique du Groupe calculée en appliquant au résultat consolidé avant impôt le taux d'impôt applicable en 2023,
- d'autre part, la charge d'impôt totale comptabilisée dans le compte de résultat consolidé.

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Résultat consolidé avant impôt	(11 370)	(2 869)
Charge d'impôt théorique	(2 936)	(741)
En %	25,83%	25,83%
Incidence des charges et produits non imposables	(7)	(277)
Déficits reportables générés sur la période non activés	2 222	529
Imposition à taux différencié	(66)	45
IMPOTS ET TAUX EFFECTIFS	(788)	(444)
	6,93%	15,48%

5.22. Impôts différés

La ventilation des actifs et passifs d'impôts différés par catégorie est la suivante :

	31/12/2023	31/12/2022
Actifs d'impôts différés liés aux écarts temporaires	1 190	1 175
Actifs d'impôts différés liés aux reports déficitaires	4 094	733
Actifs d'impôts différés liés aux engagements de retraite	170	157
Actifs d'impôts différés liés aux retraitements (marge sur stocks)	184	225
Actifs d'impôts différés à IFRS 15	533	519
Actifs d'impôts différés à IFRS 16	111	113
Actifs d'impôts différés liés à la juste valeur	0	42
Actifs d'impôts différés	6 282	2 964
Passifs d'impôts liés aux écarts temporaires	(52)	(187)
Passifs d'impôts différés sur provisions	(164)	(118)
Passifs d'impôts différés sur incorporels	(3 191)	(608)
Passifs d'impôts différés liés à la juste valeur	(49)	0
Passifs d'impôts différés	(3 457)	(913)
Montant net	2 825	2 051

Au cours de l'exercice, l'augmentation des impôts différés liés aux reports déficitaires est principalement due à l'activation des déficits fiscaux reportables générés par l'entité française (11 831 K€) et l'augmentation des déficits fiscaux reportables générés par RTG (+ 1 406 K\$).

Ils ont été comptabilisés dans la mesure où ils pourront être imputés sur des différences taxables futures, selon une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement, estimée au regard des prévisions disponibles.

Au 31 décembre 2023, l'entité américaine historique du groupe présente des déficits fiscaux cumulés d'environ K\$ 1 600 (récupérés de AURES USA Inc suite à la fusion avec l'entité actuelle auparavant dénommée J2 Retail Systems Inc) qui n'ont pas été activés dans les comptes.

La filiale américaine étant résidente fiscale britannique et américaine, une partie des déficits générés dans le passé par J2 Retail Systems Inc ont été imputés sur des bénéfices taxés en Grande-Bretagne.

Les déficits restants pourraient être imputés sur les bénéfices générés et taxables aux Etats-Unis au regard de l'impôt sur les sociétés si la société n'est plus résidente fiscale britannique.

5.23. Résultat par action

Au 31 décembre 2023, le capital de la société AURES Technologies était divisé en 4 000 000 actions et la société détenait 61 827 actions propres (note 6.6).

En euros par action sauf nombre d'actions	31/12/2023
Résultat net – Part du Groupe en K€	(10 512)
Nombre d'actions moyen en circulation	
Avant dilution	3 936 838
Effets de la dilution	
Obligations convertibles en action	800 000
Actions gratuites	0
Après dilution	4 736 838
Résultat net – Part du Groupe par action	
Avant dilution	(2,67)
Après dilution	(2,22)

5.24. Transactions entre parties liées

Le Groupe a réalisé les transactions suivantes :

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
	SCI LE CRISTAL UN	SCI LE CRISTAL UN
Charges externes (loyers et assurances)	422	405
Impôts et taxes	125	115
Fournisseurs et comptes rattachés	0	0

La SCI LE CRISTAL UN a un dirigeant commun avec la société AURES Technologies S.A.

Les rémunérations inscrites en charges pour les dirigeants au cours de l'exercice figurent au point 6.6.

6. Autres informations

6.1. Engagements hors bilan

En milliers d'euros	31/12/2023
Achat à terme de devises	3 758
Nantissement de fonds de commerce	403
Garanties	23
TOTAL	4 184

- Achat à terme de devises

Au 31 décembre 2023, l'encours des contrats de change à terme souscrits s'élève à \$4 139 K dont \$2 038 K sont affectés au paiement de dettes fournisseurs.

Le solde de ces contrats couvre des engagements d'achats de marchandises pris au 31 décembre 2023.

Le cours moyen des couvertures détenues au 31 décembre 2023 est de 1 EUR = 1.1013 USD.

Les contrats d'achat à terme de devises font l'objet d'une valorisation dans les comptes à leur juste valeur et sont comptabilisés en passifs financiers pour 25 K€ au 31 décembre 2023.

- Nantissement du fonds de commerce

Une inscription au titre du nantissement du fonds de commerce a été réalisée en date du 10 janvier 2017 par BPI FRANCE pour un montant de 402 500 euros dans le cadre de la mise en place du financement relatifs aux agencements du nouveau siège social.

6.2. Effectifs

Les effectifs ETP* du Groupe AURES Technologies au 31 décembre 2023 s'élèvent à 378 personnes :

	31/12/2023	31/12/2022
Encadrement	49,8	52,8
Employé	328,2	329,3
TOTAL	378,0	382,1

* ETP : Equivalent temps plein

6.3. Participation et intéressement des salariés

Aucune des sociétés du Groupe n'est soumise à l'obligation de mise en place d'un accord d'intéressement ou d'un accord de participation.

- Garanties

Dans le cadre de l'acquisition du groupe Retail Technology Group le 16 octobre 2018, AURES Technologies S.A. a apporté sa caution en tant que maison mère à sa filiale A.G.H. US Holding Company Inc, et, reste redevables des sommes dues d'ici 2023 soit 23 K€ (\$ 25 K convertis au taux de clôture du 31 décembre 2023).

- Covenants bancaires

Les financements nécessaires à l'acquisition du groupe Retail Technology Group ont été remboursés en 2023 en ce qui concerne la B.N.P. et janvier 2024 pour le C.I.C..

Il n'y a donc plus de covenant à respecter.

6.4. Honoraires d'audit

Les honoraires des commissaires aux comptes pris en charge en 2023 et 2022 se décomposent de la manière suivante :

En milliers d'euros	PwC		F.-M Richard et Associés	
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
Sous-Total Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	244,0	293,0	130,0	144,0
AURES Technologies S.A.	122,0	126,0	110,0	119,0
Filiales intégrées globalement	122,0	167,0	20,0	25,0
Sous-total Services autres que la certification des comptes	0,0	3,0	0,0	3,0
AURES Technologies S.A.	0,0	3,0	0,0	3,0
Filiales intégrées globalement	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL	244,0	296,0	130,0	147,0

Les services autres que la certification des comptes (SACC) correspondent à la vérification des covenants et à l'émission d'une attestation à destination des banques.

6.5. Dirigeants

La rémunération versée aux membres des organes de direction s'est élevée à 522 K€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Aucune avance n'a été consentie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Il convient de préciser que cette rémunération correspond à celle du Président Directeur Général.

La rémunération des autres mandataires sociaux n'a pas été communiquée pour des raisons de confidentialité eu égard à la taille et au mode de fonctionnement de la société.

Ils ne perçoivent aucune rémunération au titre des fonctions qu'ils exercent dans les sociétés contrôlées.

Ces mêmes personnes ne bénéficient d'aucun engagement particulier en matière de pensions ou autres indemnités assimilées. Aucune avance financière ne leur a été consentie.

6.6. Actions propres

Un nouveau programme de rachat d'actions a été mis en place par le conseil d'administration suite à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2023.

Les actions détenues dans le cadre de l'ensemble des programmes de rachat d'actions engagés par la société sont :

Comptes	31/12/2023			31/12/2022		
	Nombre de titres	Prix revient unitaire	Prix revient total	Nombre de titres	Prix revient unitaire	Prix revient total
		€	K€		€	K€
Animation	2 830	2,10	6	3 041	9,61	29
Actions Propres	58 997	25,26	1 490	58 997	25,26	1 490
TOTAL	61 827		1 496	62 038		1 519

Dans le cadre de ce programme de rachat, la société a effectué les opérations suivantes au cours de l'exercice 2023 au titre du contrat de liquidité :

	Nombre de titres	Cours moyen	% du capital
Nombre d'actions achetées	71 006	3,79	1,78%
Nombre d'actions cédées	71 217	4,11	1,78%
Nombre d'actions annulées	NEANT	0	0
Compte animation de marché au 31/12/2023	2 830	2,10	0,07%
Nombre d'actions auto détenues hors contrat de liquidité au 31/12/2023	58 997	25,26	1,47%

La société n'a pas procédé à des acquisitions d'actions propres au cours de l'exercice.

Hors contrat de liquidité, la société détenait 58 997 de ses propres actions le 31 décembre 2023.

La valeur comptable du portefeuille au 31 décembre 2023 est 1 496 123,96 €.

La valeur de marché du portefeuille au 31 décembre 2023 est 128 785,64 €.

La valeur nominale globale au 31 décembre 2023 est 15 456,75€.

6.7. Plan d'attribution d'actions gratuites

L'Assemblée Générale du 28 juin 2022, dans sa 16^{ème} résolution à caractère extraordinaire, a autorisé le conseil d'administration, pour une durée de 38 mois à

procéder, dans le cadre de l'article L 225-197-1 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions nouvelles ou existantes.

Le nombre d'actions pouvant être attribuées gratuitement par le conseil d'administration au titre de cette autorisation ne peut dépasser 10 % du capital social au jour de l'Assemblée.

Il n'y a pas eu d'attribution d'actions gratuites au cours de l'exercice écoulé.

L'autorisation initiale en la matière conférée par l'Assemblée Générale du 25 juin 2019 a été utilisée, à hauteur de 31 500 actions, soit un montant résiduel de 368 500 actions.

Il n'y a pas de plan en cours au 31 décembre 2023.

COMPTES SOCIAUX

➤ Etats financiers

BILAN ACTIF en milliers d'euros

Notes	Montant Brut	Amortissements et provisions	31/12/2023	31/12/2022
1.1/1.4	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	1 162	737	425	225
	-	-	-	327
	-	-	-	-
1.2/1.4	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	-	-	-	-
	1 705	752	953	1 124
	54	50	4	6
	564	434	130	192
	-	-	-	3
	-	-	-	-
1.3/1.4	IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
	10 446	55	10 391	11 397
	16 322	4 954	11 368	15 623
	-	-	-	-
	-	-	-	-
	129	-	129	411
	30 382	6 982	23 400	29 308
	STOCKS ET EN-COURS			
1.5	8 666	1 490	7 176	10 199
	-	-	-	251
1.6	CREANCES			
	15 080	1 586	13 494	16 435
1.7	4 043	2 656	1 387	3 427
	-	-	-	-
1.9	TRESORERIE ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
1.9.2	1 490	1 367	123	569
	-	-	-	-
1.9.1	2 021	-	2 021	813
1.10	380	-	380	272
	31 680	7 099	24 581	31 967
	-	-	-	-
	-	-	-	-
2.7	335	-	335	262
	62 396	14 081	48 316	61 537

BILAN PASSIF en milliers d'euros

Notes	31/12/2023	31/12/2022
2.1 Capital	1 000	1 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	-	-
Ecart de réévaluation	-	-
Ecart d'équivalence	-	-
Réserve légale	100	100
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	1 500	1 500
Report à nouveau	30 038	29 745
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	(10 624)	293
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	180	181
2.2 CAPITAUX PROPRES	22 194	32 819
Produits des émissions de titres participatifs	-	-
Avances conditionnées	-	-
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	721	508
Provisions pour charges	-	-
2.3 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	721	508
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles	3 228	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10 113	15 753
Emprunts et dettes financières divers	11	11
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	487	3 230
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 594	6 092
Dettes fiscales et sociales	1 550	1 277
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	279	272
Instruments financiers à terme	-	-
Produits constatés d'avance	589	587
2.5 DETTES	24 850	27 222
2.7 Ecart de conversion passif	551	988
TOTAL GENERAL	48 316	61 537

COMPTE DE RESULTAT en milliers d'euros

Notes	France	Exportation	31/12/2023	31/12/2022
Ventes de marchandises	17 642	19 766	37 408	57 099
Production vendue de services	875	190	1 065	1 318
3.1 CHIFFRE D'AFFAIRES NET	18 517	19 956	38 473	58 417
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			1 594	1 025
Autres produits			752	2 053
PRODUITS D'EXPLOITATION			40 819	61 495
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			26 646	46 844
Variation de stock (marchandises)			2 610	382
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			18	23
Autres achats et charges externes			4 245	4 563
Impôts, taxes et versements assimilés			333	402
Salaires et traitements			4 278	4 269
Charges sociales			1 969	1 947
Dotations aux amortissements sur immobilisations			372	303
Dotations aux dépréciations sur immobilisations			-	-
Dotations aux dépréciations sur actif circulant			5 731	1 077
Dotations aux provisions pour risques et charges			618	508
Autres charges			428	1 192
CHARGES D'EXPLOITATION			47 249	61 510
RESULTAT D'EXPLOITATION			(6 430)	(15)
Produits financiers de participations			1 230	896
Autres intérêts et produits assimilés			6	3
Reprises sur provisions et transferts de charges			921	82
Différences positives de change			29	5
4 PRODUITS FINANCIERS			2 187	986
Dotations financières aux amortissements et provisions			6 377	921
Intérêts et charges assimilées			200	109
Différences négatives de change			(25)	92
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			-	-
4 CHARGES FINANCIERES			6 552	1 122
4 RESULTAT FINANCIER			(4 366)	(136)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			(10 796)	(151)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			11	4
Produits exceptionnels sur opérations en capital			1 132	13
Reprises sur provisions et transferts de charges			1	-
5 PRODUITS EXCEPTIONNELS			1 144	17
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			19	14
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			991	127
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			0	0
5 CHARGES EXCEPTIONNELLES			1 010	141
5 RESULTAT EXCEPTIONNEL			134	(124)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			-	-
6 Impôts sur les bénéfices			(37)	(569)
TOTAL DES PRODUITS			44 149	62 498
TOTAL DES CHARGES			54 774	62 205
BENEFICE OU PERTE			(10 624)	293

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros sauf indication contraire.
La Société ayant choisi de ne pas gérer les arrondis, des écarts minimes peuvent apparaître de ce fait.

➤ **Faits caractéristiques de l'exercice**

L'activité de l'exercice 2023 a été marquée par le contexte économique très perturbé du fait de l'inflation, de l'augmentation du coût de l'énergie et de la hausse des taux d'intérêt qui ont incité nombre de clients à reporter leurs investissements non prioritaires.

Le chiffre d'affaires de la société atteint 38 473 K€ en fort recul (-34,1%) par rapport à 2022.

Dans ce contexte, la continuité d'exploitation a été remise en cause et une procédure d'alerte a été engagée par les commissaires aux comptes de la société.

La Société a ainsi entamé, au cours de cette procédure, diverses discussions avec des partenaires industriels afin d'obtenir les financements adaptés et a émis un emprunt obligataire convertible en actions de la société d'un montant de 3,2 millions d'euros en date du 13 octobre 2023 au bénéfice du Groupe ADVANTECH, leader mondial dans les domaines des systèmes intelligents IoT et des plateformes embarquées, voir note 2.5..

En ce qui concerne sa trésorerie, la Société a également :

- poursuivi des discussions afin de mettre en des partenariats et/ou des financements supplémentaires.
- opté pour la transformation du PGE résilience d'un montant de 2,5 millions d'euros obtenu en décembre 2022 en prêt amortissable sur 5 ans avec une franchise d'un an. Hors garantie de l'Etat, le taux d'intérêt fixe est de 4,20%.
- totalement remboursé deux des trois prêts souscrits en 2018 et relatifs à l'acquisition de la société américaine RTG.

Le troisième prêt, pour lequel un waiver a été obtenu en juillet 2023 (suite au breach de covenants au 31 décembre 2022) a été totalement remboursé en janvier 2024.

Par ailleurs, il est rappelé qu'en avril 2023, après une première phase de coopération, AURES Technologies S.A. et CJS-PLV ont considéré leur association comme un véritable succès de coopération industrielle.

C'est pourquoi les entités ont décidé de poursuivre leur association, voire de la renforcer, sous une autre forme, à savoir :

- la signature d'un contrat de joint venture pour une durée initiale de cinq ans, renouvelable par tacite reconduction pour une période identique, sauf dénonciation au moins douze mois avant son échéance, et,
- le rachat le 5 mai 2023 des titres CJS-PLV (15%) détenus par la société pour un montant de 1.130 K€ par le Groupe HESTIA auquel CJS appartient.

Il n'existe aucun autre fait caractéristique de l'exercice ayant une incidence comptable ou qui empêcherait la comparaison des postes du bilan et compte de résultat d'un exercice sur l'autre.

➤ **Evènements post clôture**

En date du 22 avril 2024, la Société a annoncé l'entrée en négociations exclusives entre ADVANTECH, Patrick CATHALA et elle même en vue de son financement, ainsi que de l'acquisition envisagée d'un bloc d'actions par ADVANTECH suivie du lancement d'une offre publique d'achat obligatoire en numéraire.

Les principales caractéristiques de cette opération sont résumées ci après :

- Emission d'obligations convertibles, à souscrire par ADVANTECH en deux tranches de 2.500.000 € de montant en principal chacune, chaque obligation convertible donnant le droit de souscrire à une action de l'Émetteur au prix de conversion de 4 €.

La convocation de l'assemblée générale des actionnaires relative à cette émission d'obligations fixée au 14 juin 2024.

- Simultanément, en prévision avant la fin du premier semestre 2024, ADVANTECH et Patrick CATHALA signeraient la documentation relative à l'acquisition hors marché par ADVANTECH de l'intégralité des 1.430.381 actions existantes de la société AURES TECHNOLOGIES détenues par Patrick CATHALA à un prix par action de 6,31 €.
- Sous réserve de la réalisation de l'acquisition du bloc, ADVANTECH déposerait un projet d'Offre Publique d'Achat auprès de l'AMF pour toutes les actions restantes en circulation de la société AURES TECHNOLOGIES, aux mêmes conditions financières que l'acquisition du bloc, c'est-à-dire 6,31 € par action (le « Prix d'Offre »).

Le Prix d'Offre de 6,31 € par action représente une prime d'environ :

- 63,05% du prix de clôture des actions au 17 avril 2024 (soit 3,87 €) ;
- 48,83% du prix moyen pondéré en fonction du volume des actions observé au cours des trois mois précédant le 17 avril 2024 (soit 4,24 €) ; et
- 105,54% du prix moyen pondéré en fonction du volume des actions observé au cours des six mois précédant le 17 avril 2024 (soit 3,07 €).

Aucun autre événement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2023 et la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration du 6 juin 2024.

➤ Règles et méthodes comptables

L'exercice social clos le 31 décembre 2023 a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Le total du bilan avant répartition est de 48 316 K€ et le compte de résultat, présenté sous forme de liste, dégage un résultat net comptable de (10 624) K€.

Les comptes sociaux sont établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du Plan Comptable Général et au règlement ANC n°2014-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence et dans l'objectif de présenter une image fidèle, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Il est précisé que, compte tenu des négociations exclusives engagées avec le Groupe ADVANTECH et notamment l'opération évoquée ci avant dans le paragraphe des événements postérieurs à la clôture, la société estime que le principe de continuité d'exploitation n'est, à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration, pas remis en cause.

➤ Notes sur le bilan

1. Notes sur le bilan actif

1.1. Immobilisations incorporelles

Cette rubrique n'inclut pas de frais de recherche et développement.

Ces derniers sont intégrés, s'il y a lieu, par nature dans les charges d'exploitation de l'exercice.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 1 à 8 ans selon leur nature.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition.

En cas d'indice de perte de valeur, une dépréciation peut être envisagée.

1.2. Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production.

Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

En cas d'indice de perte de valeur, une dépréciation peut être envisagée.

Les dotations aux amortissements sont calculées suivant le mode linéaire en fonction de la durée prévue :

Eléments d'actif	Amortissements
Installations techniques matériel et outillage	1 à 5 ans
Installations générales, agencements	2 à 10 ans
Matériel de transport	4 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	1 à 8 ans
Mobilier et matériel de bureau	4 à 10 ans

1.3. Immobilisations financières

Les mouvements de l'exercice des immobilisations financières sont présentés au point 1.4. "mouvements de l'exercice" de l'annexe aux comptes sociaux.

Le poste est composé des dépôts et cautionnements, titres de participation et créances rattachées ainsi que des actions propres de la Société détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

- Titres de participation et créances rattachées

La valeur brute des titres de participation et créances rattachées correspond à la valeur d'entrée dans le patrimoine de la société incluant les frais d'acquisition.

Une dépréciation des titres de participation et créances rattachées est déterminée par différence entre leur valeur brute et leur valeur actuelle prenant en compte la quote-part de situation nette comptable, les plus-values latentes sur immobilisations et les perspectives de rentabilité.

Les perspectives de rentabilité de l'activité des filiales AURES Konnect, Softavera et LST sont remises en cause au 31 décembre 2023. La valeur actuelle des titres et créances AURES Konnect détenus a été déterminée sur la base de leur valeur d'utilité en date d'arrêt des comptes.

Une dépréciation de 55,5 K€ sur les titres de participation et de 4 954 K€ sur les créances rattachées à ces participations d'AURES Konnect a été constatée au 31 décembre 2023.

L'inventaire des actions propres figurant en immobilisations financières au 31 décembre 2023 est le suivant :

	Nombre de titres	Prix de revient unitaire €	Prix de revient total K€	Dépréciation
Animation	2 830	2,10 €	6	-

Aucune autre perte de valeur n'a été constatée au 31 décembre 2023 sur les titres de participation et créances rattachées.

- Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières incluent des dépôts et cautionnements (versés principalement lors de la signature des baux commerciaux) et les actions propres telles que définies ci-après et le compte espèces associé.

- Actions propres

Les actions propres de la Société détenues dans le cadre du contrat de liquidité sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire des actions propres (évaluée au cours moyen du dernier mois de l'exercice) est inférieure à leur valeur comptable.

Le cours moyen des actions du mois de décembre 2023 est 2,083 €, et, inférieur au prix de revient unitaire des actions figurant au compte animation.

En conséquence, il y a eu une dépréciation inférieure à 1K€ au 31 décembre 2023.

1.4. Mouvements de l'exercice

Les mouvements de l'exercice relatifs aux immobilisations et amortissements sont détaillés dans les tableaux figurant ci-après.

1.4.1. Mouvements relatifs aux immobilisations

En milliers d'euros	31/12/2022	Réévaluation	Acquisitions, apports	Virement	Cession	31/12/2023
FRAIS D'ETABLISSEMENT, DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	-	-	-	-	-	-
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 157	-	5	-	-	1 162
Constructions installations générales, agencements, aménagements	1 705	-	-	-	-	1 705
Installations techniques, matériel et outillage industriels	50	-	3	-	-	54
Matériel de transport	12	-	-	-	-	12
Matériel de bureau, informatique, mobilier	550	-	3	-	(1)	551
Immobilisations corporelles en cours	3	-	-	-	(3)	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 321	-	6	-	(4)	2 322
Titres de participations et créances rattachées	27 020	-	699	-	(951)	26 768
Prêts et autres immobilisations financières	411	-	5	-	(288)	129
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	27 431	-	705	-	(1 239)	26 897
TOTAL GENERAL	30 909	-	715	-	(1 243)	30 381

La ligne "autres immobilisations incorporelles" l'affectation définitive des immobilisations en cours (327 K€) de l'exercice 2022.

Il s'agit principalement de moules destinés à la production de nouveaux produits.

La variation du poste « titres de participation et créances rattachées » correspond :

- au mouvement net sur les prêts en faveur de A.G.H. US Holding Company Inc pour 695 K€ et aux intérêts relatifs à ces prêts pour 391 K€
- la cession de la totalité des titres CJS-PLV (15%)
- le solde de la variation correspond à la conversion des créances détenues sur A.G.H. US Holding Company qui sont libellées en dollar US au 31 décembre 2023.

1.4.2. Mouvements relatifs aux amortissements et dépréciations

En milliers d'euros	31/12/2022	Dotations	Reprises	31/12/2023
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT	-	-	-	-
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	605	132	-	737
Constructions installations générales, agencements, aménagements	581	171	-	752
Installations techniques, matériel et outillage industriels	45	5	-	50
Matériel de transport	12	-	-	12
Matériel de bureau et informatique, mobilier	359	64	(1)	422
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	996	241	(1)	1 236
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	(0)	5 010	-	5 010
TOTAL GENERAL	1 601	5 382	(1)	6 982

Le mouvement relatif aux amortissements et dépréciations des immobilisations financières est décrit en note "1.3. Immobilisations financières."

1.5. Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués selon la méthode du "coût moyen pondéré".

La valeur brute des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais d'approche liés à l'achat.

Une dépréciation des stocks est constituée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur d'inventaire.

Le calcul de cette dépréciation est réalisé sur la base du délai de rotation et peut faire l'objet d'ajustement spécifique en cas d'obsolescence.

L'état du stock au 31 décembre 2023 est le suivant :

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Marchandises	8 666	11 276
Dépréciation	(1 490)	(1 077)
VALEUR NETTE	7 176	10 199

L'augmentation du montant de dépréciation des stocks de marchandises au 31 décembre 2023 par rapport à l'exercice précédent s'explique par la dépréciation d'articles dont le

délai de rotation a augmenté ainsi que la fin de vie de certains produits en stock.

1.6. Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Une dépréciation des créances est constatée pour tenir compte des difficultés de recouvrement susceptibles d'apparaître.

L'état des créances au 31 décembre 2023 est le suivant :

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Créances clients et comptes rattachés	15 164	16 435
Clients douteux ou litigieux	-	-
Dépréciation	(1 586)	-
VALEUR NETTE	13 578	16 435

La dépréciation des comptes clients est relative aux créances détenues par la Société sur la Société SOFTAVERA.

L'état des échéances des créances est détaillé dans le tableau figurant ci-après :

En milliers d'euros - Montants bruts	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Prêts - Groupe	16 322	-	16 322
Comptes courants – Groupe	2 901	2 901	-
Autres immobilisations financières	129	-	129
Clients douteux ou litigieux	11	-	11
Autres créances clients	15 154	15 154	-
Personnel et comptes rattachés	6	-	6
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	-	-	-
Etat, autres collectivités : impôts sur les bénéfiques	605	44	561
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	181	181	-
Etat, autres collectivités : divers	9	9	-
Débiteurs divers	341	338	3
Charges constatées d'avance	380	245	135
TOTAL GENERAL	36 039	18 872	17 167

Comme indiqué dans la note 1.3 Immobilisations financières, la créance Prêts – Groupe a été dépréciée à hauteur de 4 954K€ sur l'exercice. Le compte courant – Groupe pour une valeur brute de 2 901 K€, représentant une créance

envers Softavera a été dépréciée à hauteur de 2 656 K€ sur l'exercice dans le contexte décrit en note "1.3. Immobilisations financières".

1.7. Autres créances

L'état des autres créances au 31 décembre 2023 est le suivant :

En milliers d'euros - Montants Bruts	31/12/2023	31/12/2022
Comptes courants – Groupe	2 901	1 903
Personnel et comptes rattachés	6	5
Etat, autres collectivités : impôts sur les bénéficiaires	605	1 229
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	181	125
Etat, autres collectivités : divers	9	6
Débiteurs divers	341	160
TOTAL	4 043	3 428

1.8. Produits à recevoir

L'état des produits à recevoir par poste du bilan au 31 décembre 2023 est le suivant :

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Fournisseurs avoirs à recevoir	310	66
Autres	0	0
TOTAL	310	66

1.9. Disponibilités et valeurs mobilières de placement

1.9.1. Disponibilités

L'inventaire des disponibilités et valeurs mobilières de placement au 31 décembre 2023 figure dans le tableau ci-après :

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Disponibilités en euros	1 891	299
Disponibilités en USD converties au taux de clôture	130	514
TOTAL	2 021	813

1.9.2. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition.

Lorsque le cours moyen du mois de clôture est inférieur au coût d'acquisition, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Les valeurs mobilières de placement correspondent aux actions propres acquises par la société dans le cadre du programme de rachat d'actions et qui pourront être utilisées

conformément aux affectations définies dans le cadre du programme de rachat d'actions de la société.

Le cours moyen des actions du mois de décembre 2023 (2,083 €) est inférieur au prix de revient unitaire des actions figurant au compte des actions propres détenues au 31 décembre 2023.

Une provision pour dépréciation a été comptabilisée à hauteur de 1 367 K€.

Le détail des valeurs mobilières de placement (actions propres) détenues au 31 décembre 2023 est le suivant :

	Nombre de titres	Prix de revient unitaire €	Prix de revient total K€	Dépréciation
Actions propres	58 997	25,2558	1 490	1367
TOTAL	58 997		1 490	1 367

1.10. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance dont le détail figure ci-dessous ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur :

En milliers d'euros	Période	Montant		
		Exploitation	Financier	Exceptionnel
Locations	janvier-24 mars-24	16,6		
Entretien et réparations	janvier-24 janvier-25	2,9		
Maintenance informatique	janvier-24 mai-26	48,2		
Assurances	janvier-24 décembre-24	84,7		
Documentation	janvier-24 décembre-25	3,8		
Honoraires	janvier-24 décembre-26	8,5		
Publicité	janvier-24 octobre-24	3,3		
Frais postaux et télécommunications	janvier-24 décembre-24	2,0		
SAAS	janvier-24 décembre-24	7,4		
Commissions Garantie PGE	janvier-24 juin-26	191,8		
Sous traitance	janvier-24 décembre-24	5,6		
Eau	janvier-24 mai-24	0,0		
Autres frais de personnel	janvier-24 mars-24	0,4		
Redevances	janvier-24 octobre-24	0,2		
Voyages et déplacement	janvier-24 décembre-24	4,5		
TOTAL GENERAL		380,0		

2. Notes sur le bilan passif

2.1. Capital social

Le montant du capital social est de 1 000 000 €.

Il est composé de 4 000 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,25 euro.

2.2. Capitaux propres

La variation des capitaux propres au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 est la suivante :

En milliers d'euros	31/12/2022	Affectation du résultat 2022	Distribution de dividendes	Résultat 2023	Autres variations	31/12/2023
Capital	1 000	-	-	-	-	1 000
Réserve légale	100	-	-	-	-	100
Autres réserves	1 500	-	-	-	-	1 500
Report à nouveau	29 745	293	-	-	-	30 039
Résultat de l'exercice	293	(293)	-	(10 624)	-	(10 624)
Provisions réglementées	181	-	-	-	(1)	180
TOTAL CAPITAUX PROPRES	32 819	-	-	(10 624)	(1)	22 194

Provisions réglementées

En milliers d'euros	31/12/2022	Dotations	Reprises	31/12/2023
Amortissements dérogatoires	181	-	(1)	180
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES	181	-	(1)	180

2.3. Provisions pour risques et charges

Les obligations à l'égard des tiers, connues à la date de clôture et susceptibles d'entraîner une sortie de ressources certaine ou probable, font l'objet d'une provision lorsqu'elles peuvent être estimées avec une fiabilité suffisante.

En milliers d'euros	31/12/2022	Dotations	Reprises	Dont reprises pour utilisation	31/12/2023
Provisions pour litiges	103	-	-	-	103
Provision pour garanties	233	283	(233)	-	283
Provision pour attribution d'actions gratuites	-	-	-	-	-
Provision pour pertes de change	173	335	(173)	-	335
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	508	618	(405)	-	721

◦ Garantie accordée aux clients

Sur une base statistique, les coûts liés à la mise en œuvre de la garantie contractuelle consentie aux clients sur les ventes d'équipements sont provisionnés dans les comptes.

La provision est notamment déterminée en fonction du chiffre d'affaires réalisé et de la durée de garantie restant à courir à la clôture de l'exercice.

◦ Provision pour litiges

Il existe trois litiges : deux font l'objet d'une procédure d'appel et un a été renvoyé devant le bureau de mise en état en mai 2023. Une provision d'un montant total de 103 K€ a été comptabilisée.

2.4. Plan d'attribution d'actions gratuites

L'Assemblée Générale du 28 juin 2022, dans sa 16^{ème} résolution à caractère extraordinaire, a autorisé le Conseil d'Administration, pour une durée de 38 mois à procéder, dans le cadre de l'article L 225-197-1 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions nouvelles ou existantes.

Le nombre d'actions pouvant être attribuées gratuitement par le conseil d'administration au titre de cette autorisation ne peut dépasser 10 % du capital social au jour de l'Assemblée.

Il n'y a pas eu d'attribution d'actions gratuites au cours de l'exercice écoulé.

L'autorisation initiale en la matière conférée par l'Assemblée Générale du 25 juin 2019 a donc été utilisée, à hauteur de 31 500 actions, soit un montant résiduel de 368 500 actions.

Il n'y a pas de plan en cours au 31 décembre 2023.

2.5. Dettes

L'état des dettes par échéance au 31 décembre 2023 est le suivant :

En milliers d'euros	31/12/2023	Montant à 1 an au plus	Montant à plus d'1 an,-5 ans	Montant à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	3 228	-	3 228	-
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	320	320	-	-
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	9 793	2 922	6 870	-
Emprunts et dettes financières divers	11	11	-	-
Avances et acomptes reçus	487	487	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	8 594	8 434	121	39
Personnel et comptes rattachés	541	541	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	630	630	-	-
Etat : impôt sur les bénéfices	-	-	-	-
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	269	269	-	-
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	110	110	-	-
Autres dettes	279	279	-	-
Produits constatés d'avance	589	280	309	-
TOTAL GENERAL	24 851	14 283	10 528	39
Emprunts souscrits en cours d'exercice	3 339			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	5 180			

◦ Emprunts obligataires convertibles

Le 13 octobre 2023, la Société a émis un emprunt obligataire convertible en action au bénéfice d'ADVANTECH dans les conditions suivantes :

Montant de l'emprunt obligataire convertible en actions	3,2 M€
Nombre d'OC 2023	800 000
Valeur nominale des OC 2023 (soit une prime de 2,6206 euros par rapport au cours de 1,3794) ⁽¹⁾	4,00 €
Ratio	1 OC 2023 donne droit à 1 action
Durée de l'emprunt obligataire convertible en actions	2 ans à compter de la date d'émission des OC 2023
Exercice de l'option	A tout moment au cours des 2 ans
Taux d'intérêt	Intérêts servis : 4%
Montant maximal de l'augmentation de capital en nominal (hors préservation)	200 000 €

⁽¹⁾ Cours calculé sur la base de la moyenne pondérée des cours des 3 dernières séances de Bourse avant émission.

◦ Emprunts et dettes à plus d'un an à l'origine

Le montant des emprunts à plus d'un an correspond :

- à hauteur de 9,31 millions d'euros aux quatre prêts PGE déjà convertis, avec une échéance maximale fixée à 2028, à taux d'intérêt fixe, compris entre 1,65% et 5,69%, remboursables par trimestrialités constantes;
- à hauteur de 154 K€ au solde du prêt bancaire en euros, avec une échéance maximale fixée à 2024, à taux d'intérêt fixe de 1%, remboursable par trimestrialités constantes, relatif au financement de l'acquisition de Retail Group Technology;
- à hauteur de 328 K€, au prêt bancaire en euros à taux d'intérêt fixe de 0,52%, remboursable par mensualités constantes, avec une échéance à fixée 2027, relatif au financement des agencements du nouveau siège social.

Le solde du prêt relatif au financement de l'acquisition de Retail Group Technology ayant été totalement remboursé en janvier 2024, la Société n'est plus soumise à covenants.

◦ Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance correspondent au chiffre d'affaires relatif aux extensions de garantie vendues pour la durée restant à courir sur les exercices futurs.

2.6. Charges à payer

L'état des charges à payer par poste du bilan au 31 décembre 2023 est le suivant :

En milliers d'euros	31/12/2023
Dettes fournisseurs	1 564
Dettes fiscales et sociales	792
Intérêts courus	48
TOTAL	2 404

2.7. Ecart de conversion

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Concernant les charges et produits d'exploitation, les pertes ou gains de change correspondants sont classés en autres charges ou autres produits d'exploitation.

Les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de fin d'exercice.

Les différences résultant de cette évaluation sont portées au bilan en écarts de conversion actif et passif.

Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risque.

En ce qui concerne les comptes bancaires courants et les caisses en devises, les écarts constatés sont comptabilisés en pertes ou gains de change.

Le détail des écarts de conversion figure dans le tableau ci-après :

En milliers d'euros	Actif	Provision pour perte	Passif
	Perte latente	de change	Gain latent
Instrument de trésorerie	-	-	-
Créances/ dettes d'exploitation	335	335	551
TOTAL	335	335	551

➤ Notes sur le compte de résultat

3. Résultat d'exploitation

3.1. Ventilation géographique du chiffre d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires par zones géographiques est la suivante au 31 décembre 2023 :

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022	% Variation
France	18 779	19 423	-3,3%
U.E.	7 807	8 342	-6,4%
Export	11 886	30 652	-61,2%
TOTAL	38 472	58 417	-34,1%

Le chiffre d'affaires correspond à :

- la vente de marchandises (livraison de terminaux point de vente)
- la réalisation de prestations de services (réparations de matériel)
- la vente d'extension de garantie qui est une prestation qui correspond à une extension de la période de garantie au-delà de la garantie légale et le plus souvent pour une garantie sur site (chez le client) en lieu et place d'un retour atelier.

Dans le cas d'une vente de marchandises, le chiffre d'affaires est reconnu au moment de la livraison des terminaux point de vente ou de leur remise effective au client en cas d'enlèvement.

Dans le cas de la réalisation de prestations de services, le chiffre d'affaires est reconnu à l'achèvement de cette dernière.

Enfin, dans le cas de la vente d'une prestation d'extension de garantie, le chiffre d'affaires est reconnu au prorata temporis sur la période couverte par l'extension.

4. Résultat financier

Le détail des charges et produits financiers au 31 décembre 2023 est le suivant :

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Provision pour dépréciation des immobilisations financières	(5 009)	-
Provision pour dépréciation des VMP	(1 367)	(921)
Intérêts des emprunts et découverts	(200)	(109)
Pertes de change	25	(92)
TOTAL CHARGES FINANCIERES	(6 551)	(1 122)
Revenus des titres de participation	819	507
Intérêts sur créances rattachées à des participations	411	389
Autres produits financiers	6	3
Reprise provision pour dépréciation des immobilisations financières	921	82
Gains de change	29	5
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	2 186	986
RESULTAT FINANCIER	(4 365)	(136)

Le résultat financier inclut les provisions pour dépréciation des immobilisations financières tel que décrit en note "1.3 immobilisations financières" et les mouvements relatifs à la

provision pour dépréciation des actions propres détenues au 31 décembre 2023 tel que décrit en note "1.9.2 valeurs mobilières de placement".

5. Résultat exceptionnel

Le détail des charges et produits exceptionnels au 31 décembre 2023 est le suivant :

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Mali sur rachat d'actions propres	(40)	(102)
Amortissements dérogatoires	-	-
Amendes et pénalités non déductibles	-	(14)
Valeur nette comptable des immobilisations	(951)	(25)
Autres charges exceptionnelles	(19)	-
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	(1 010)	(141)
Boni sur cession d'actions propres	2	12
Produits de cession d'immobilisations	1 130	-
Autres produits exceptionnels	11	5
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 143	17
RESULTAT EXCEPTIONNEL	133	(124)

Le résultat exceptionnel inclut le produit de cession (1 130 K€) des titres que la Société détenait chez CJS et la valeur nette comptable de ces derniers (951 K€).

6. Impôts sur les bénéfices

6.1. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices au 31 décembre 2023 est la suivante :

En milliers d'euros	Impôt			Résultat net		
	Résultat avant impôt	Théorique "crédit d'impôt"	Dû	Crédit d'impôt CIR	Théorique	Comptable
Résultat courant	(10 796)	(2 699)	-	(37)	(8 060)	(10 759)
Résultat exceptionnel à court terme	134	33	-	-	100	134
RESULTAT DE L'EXERCICE	(10 662)	(2 665)	-	(37)	(7 996)	(10 625)

L'impôt théorique est utilisé en utilisant le taux d'impôt de 25%.

Le résultat net comptable de l'exercice inclut un crédit d'impôt recherche à hauteur de 37 K€ imputé au résultat courant.

6.2. Situation fiscale latente

La situation fiscale latente au 31 décembre 2023 est la suivante :

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Autres :		
Ecarts de conversion actif	335	262
CHARGES FISCALES LATENTES	335	262
Charges non déductibles temporairement :	0	0
Provisions et charges à payer	(386)	(263)
Autres :	0	0
Ecarts de conversion passif	551	988
GAINS FISCAUX LATENTES	165	725
SITUATION FISCALE LATENTE	500	987

La situation fiscale latente est calculée au 31 décembre 2023 en utilisant le taux d'impôt futur de 25% au titre de 2023.

Au cours de l'exercice, la Société a généré 11,8 millions de déficits fiscaux reportables.

Au 31 décembre 2023, la société possède une créance de 561 K€ de crédit d'impôt recherche relatif aux exercices 2019, 2022 et 2023 et une créance de carry back de 44 K€.

➤ Autres informations

7. Entreprises liées et transactions effectuées avec les parties liées

7.1. Liste des filiales et participations

La société AURES Technologies S.A. est la société mère du Groupe consolidé AURES. Toutes les sociétés sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Pays	Filiales (plus de 50%)	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Q.P. détenue	Valeur brute des titres €	Valeur nette des titres €	Prêts, avances consentis €	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice €
	Dénomination sociale										
Etats Unis	A.G.H. US Holding	\$	1 000	2 481 310	100%	2 469 411	2 469 411	11 386 965	-	(257 610)	-
Royaume Uni	AURES Technologies Ltd	£	5 000	4 717 962	100%	291 899	291 899	-	6 694 001	(157 693)	818 809
Allemagne	AURES Technologies GmbH	€	25 000	3 108 408	90%	22 500	22 500	226 342	11 086 665	(575 566)	-
Royaume Uni	J2 System Technology Ltd	£	42 229	37 238	100%	7 607 036	7 607 036	-	-	-	-
Australie	Aures Technologies Pty (*)	AUD \$	10	6 679 038	100%	-	-	-	11 278 175	343 361	-
Etats Unis	Aures Technologies Inc (*)	\$	10 000	(1 972 672)	100%	-	-	-	5 460 037	(539 363)	-
Etats Unis	RTG (*)	\$	500	(1 395 942)	100%	-	-	-	34 426 365	(1 201 357)	-
France	AURES Konnect SAS	€	50 000	(9 265 395)	100%	50 000	-	7 609 856	-	(7 561 899)	-
France	SOFTAVERA SAS (*)	€	23 900	(2 038 710)	100%	-	-	-	2 106 984	(599 785)	-
Tunisie	LST (*)	TND	10 000	813 307	100%	5 500	-	-	4 979 410	262 764	-

(*) Entités détenues indirectement à 100% par la maison mère

Il n'existe ni cautions ni avals donnés par la Société en faveur des filiales et participations à l'exception de la caution apportée par AURES Technologies S.A., dans le cadre de l'acquisition du groupe Retail Technology Group le 16

octobre 2018, en tant que maison mère à sa filiale A.G.H. US Holding Company Inc, à hauteur des sommes restant dues d'ici 2024 soit 23 K€ (\$K 25 convertis au taux de clôture du 31 décembre 2023).

7.2. Eléments concernant les parties liées

Toutes les transactions avec les parties liées concernent des transactions effectuées avec les filiales détenues à 90% ou

en totalité par AURES Technologies S.A. et sont conclues à des conditions normales de marché.

8. Engagements hors bilan

Les principaux engagements donnés directement ou indirectement par la Société sont les suivants :

En milliers d'euros	31/12/2023		A moins d'un an		De 1 an à 5 ans		A plus de 5 ans		31/12/2022
Contrats de location (a)	2 003		562		1 266		176		2 573
Achats à terme de devises (b)	3 758		3 758		-		-		3 661
Engagement de retraite (c)	622		-		-		622		587
Nantissement du fonds de commerce (d)	403		403		-		-		403
Garanties (e)	23		23		-		-		24
TOTAL	6 809		4 746		1 266		797		7 247

- Contrats de locations (a)

Il s'agit :

- d'une location immobilière relative au siège social,

Un premier contrat, d'une durée de neuf ans, a débuté en 2017.

Un second contrat, d'une durée de neuf ans, a débuté en 2020.

- de contrats de locations de véhicules dont la durée est de trois ou quatre ans,
- de contrats de matériel industriel et informatique dont la durée est de cinq ans.

- Instruments financiers (b)

Dans le cadre de sa gestion du risque de change, AURES Technologies S.A. souscrit des contrats de change à terme de devises.

En ce qui concerne les instruments de change, ces contrats consistent essentiellement en des engagements d'achat à terme sur le dollar, à horizon de six mois ou un an. Il s'agit d'instruments cotés sur des marchés organisés ou de gré à gré qui présentent des risques de contrepartie minimum.

Les résultats dégagés sur les instruments financiers sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats sur les éléments couverts.

- Engagement de retraite (c)

La Société n'a pas d'engagement en matière de retraite, mais seulement au titre des indemnités de départ selon la convention collective.

La méthode actuarielle utilisée pour cette évaluation est la « méthode des Unités de Crédit Projetées - Projected Unit Credit method ».

Afin de prendre en compte les effets de seuil liés à l'augmentation des droits par pallier en fonction de l'ancienneté, il a été procédé à une affectation linéaire des droits sur la durée de vie active du salarié.

La part des engagements affectée aux exercices antérieurs à la date de l'évaluation (valeur des engagements ou « Defined Benefit Obligation ») correspond aux engagements de la société pour services « rendus ». La dette actuarielle correspond au montant des engagements qui devrait être provisionné dans les comptes.

La part des engagements affectée à l'exercice qui suit la date de l'évaluation (coût des services) correspond à l'accroissement probable des engagements du fait de l'année de service supplémentaire qu'aura effectuée le participant à la fin de cet exercice.

L'engagement futur hors bilan figure dans le tableau des engagements. Il est calculé individuellement conformément aux recommandations de l'IASB (International Accounting Standards Board) dans le cadre de la norme IAS19 révisée.

Les hypothèses retenues pour l'année sont les suivantes :

	2023	2022
Taux de mortalité	TD/TV 2017-2019	TD/TV 2016-2018
Taux d'actualisation	3,20%	3,75%
Taux d'évolution des salaires	2,50%	2,50%
Age théorique de départ à la retraite cadres	65 ans	65 ans
Age théorique de départ à la retraite non cadres	Nés avant 1968 : 63 ans Après 1968 : 64 ans	63 ans
Taux de turnover	1,80%	2,50%
Taux de charges sociales patronales	46,52%	46,65%

- Nantissement du fonds de commerce (d)

Une inscription au titre du nantissement du fonds de commerce a été réalisée en date du 10 janvier 2017 par BPI FRANCE pour un montant de 402 500 euros dans le cadre de la mise en place du financement relatifs aux agencements du nouveau siège social.

- Garanties (e)

Dans le cadre de l'acquisition du groupe Retail Technology Group le 16 octobre 2018, AURES Technologies S.A. a apporté sa caution en tant que maison mère à sa filiale A.G.H. US Holding Company Inc, et, reste redevables des sommes dues d'ici 2023 soit 23 K€ (\$K 25 convertis au taux de clôture du 31 décembre 2023).

- Covenants bancaires

Les financements nécessaires à l'acquisition du groupe Retail Technology Group ont été remboursés en 2023 en ce qui concerne la B.N.P. et janvier 2024 pour le C.I.C.

Il n'y a donc plus de covenants à respecter.

9. Stock-options

Il n'existe pas de plan de stock option à la clôture de l'exercice 2023.

10. Rémunération des dirigeants

La rémunération versée aux membres des organes de direction s'est élevée à 522 K€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 identique à celle versée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Aucune avance n'a été consentie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Il convient de préciser que cette rémunération correspond à celle du Président Directeur Général.

La rémunération des autres mandataires sociaux n'a pas été communiquée pour des raisons de confidentialité eu égard à la taille et au mode de fonctionnement de la société.

11. Effectif moyen

	31/12/2023	31/12/2022
Effectifs	Personnel salarié	Personnel salarié
Cadres	26,36	28,39
Employés	32,41	33,11
TOTAL	58,77	61,50

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES EN MILLIERS D'EUROS (ARTICLE R225.102 DU CODE DE COMMERCE)

Date d'arrêté	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Nombre d'actions	-	-	-	-	-
- ordinaires	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer	-	-	-	-	-
- par conversion d'obligations	800	-	-	-	-
- par droit de souscription	-	-	-	-	-
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	38 473	58 417	53 068	38 520	59 837
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	(78)	1 522	2 875	787	5 955
Impôts sur les bénéfices	(37)	(569)	232	(150)	1 760
Participation des salariés	-	-	-	-	-
Dotations aux amortissements et provisions	11 504	1 784	(358)	862	502
Résultat net	(10 624)	293	3 001	74	3 693
Résultat distribué	-	-	-	-	3 925
RESULTAT PAR ACTION (en euros)					
Résultat après impôt, participation, avant dot amortissements, provisions	(0,01)	0,52	0,72	0,20	1,00
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	(2,66)	0,07	0,75	0,02	1,00
Dividende attribué	-	-	-	-	-
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	59	62	57	57	53
Masse salariale	4 278	4 269	3 993	3 526	3 796
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	1 969	1 947	1 776	1 354	1 705

DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en pages 3 à 35 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Patrick CATHALA
Président Directeur Général

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

AURES TECHNOLOGIES SA

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice le 31 décembre 2023)

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

A l'assemblée générale
AURES TECHNOLOGIES SA
24 bis rue Léonard de Vinci
91090 LISSES

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons établi en date du 18 juin 2024 un rapport dit « de carence » dans lequel nous indiquons l'impossibilité de procéder au contrôle des comptes consolidés et du rapport de gestion, ceux-ci n'ayant pas été mis à notre disposition dans les délais prévus par la loi.

Ces derniers nous ayant été communiqués en date du 24 juin 2024, nous sommes désormais en mesure de vous présenter notre rapport sur les comptes consolidés.

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société AURES TECHNOLOGIES SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.2.3. "Estimations et jugements comptables déterminants" et "Evénements postérieurs à la clôture" de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les éléments sous-tendant le maintien du principe de continuité d'exploitation.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes, qui selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Estimations comptables

Les écarts d'acquisition, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2023 s'établit à 7 638 milliers d'euros, ont fait l'objet de tests de dépréciation tels que décrits dans les notes 1.2.2 et 5.1 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que les hypothèses utilisées et vérifié le caractère approprié des informations fournies dans ces notes de l'annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 4 juillet 2024

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

FM RICHARD ET ASSOCIES

Emilie Reboux

Julie GALOPHE

AURES TECHNOLOGIES SA

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

FM RICHARD ET ASSOCIES
1 Place d'Estienne d'Orves
75009 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

A l'assemblée générale
AURES TECHNOLOGIES SA
24 bis rue Léonard de Vinci
91090 LISSES

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons établi en date du 18 juin 2024 un rapport dit « de carence » dans lequel nous avons indiqué l'impossibilité de procéder au contrôle des comptes annuels, du rapport de gestion et du rapport sur le gouvernement d'entreprise, ceux-ci n'ayant pas été mis à notre disposition dans les délais prévus par la loi.

Ces derniers nous ayant été communiqués en date du 24 juin 2024, nous sommes désormais en mesure de vous présenter notre rapport sur les comptes annuels.

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AURES TECHNOLOGIES SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Faits caractéristiques de l'exercice » et « Evénements post clôture » de l'annexe aux comptes annuels qui expose les éléments sous-tendant le maintien du principe de continuité d'exploitation.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Estimations comptables

Les titres de participation, créances rattachées et comptes-courants, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2023 s'établit à 21 759 milliers d'euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 1.3 de l'annexe.

A partir des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité. Dans ce cadre, nous avons principalement :

- revu l'actualisation des perspectives de rentabilité des activités concernées,
- et contrôlé la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles établies par la direction, en particulier les prévisions de flux de trésorerie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 4 juillet 2024

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

FM RICHARD ET ASSOCIES

Emilie Reboux

Julie GALOPHE

AURES TECHNOLOGIES SA

**Rapport spécial des Commissaires aux comptes
sur les conventions et engagements réglementés**

**(Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2023)**

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine

F.-M. RICHARD & Associés
1, place d'Estienne d'Orves
75009 Paris

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

(Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023)

A l'Assemblée Générale
AURES TECHNOLOGIES SA
24 bis, rue Léonard de Vinci
91090 LISSES

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé et conclu au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Baux commerciaux au profit de la SCI LE CRISTAL UN

Personne concernée :

Monsieur Patrick Cathala, Gérant de la SCI Le Cristal Un et Président du Conseil d'Administration de la société Aures Technologies S.A.

• Nature et objet :

La SCI Le Cristal Un loue à la société Aures Technologies S.A., dans le cadre d'un bail commercial, des bureaux, des locaux d'activité et de stockage, situés ZAC des Folies – 24 bis, rue Léonard de Vinci à Lisses (91090).

Modalités :

Par une délibération du 28 septembre 2020, votre Conseil d'Administration a autorisé la signature d'un bail commercial concernant ces locaux utilisés par la société à partir du 1^{er} janvier 2021, moyennant un loyer annuel augmenté du remboursement de certaines charges et avec une mise à disposition anticipée de la partie stockage dès le 1^{er} octobre 2020.

Les montants pris en charge en 2023 par votre société se sont élevés à 199 585 € et se décomposent ainsi :

– Loyers et assurances	185 076 €
– Impôts et taxes	14 509 €

• Nature et objet :

La SCI Le Cristal Un loue à la société Aures Technologies S.A., dans le cadre d'un bail commercial, des bureaux, des locaux d'activité et de stockage, situés ZAC des Folies – 24 bis, rue Léonard de Vinci à Lisses (91090).

Modalités :

Par une délibération du 20 septembre 2016, votre Conseil d'Administration a autorisé la signature d'un bail commercial concernant ces locaux, utilisés par la société à partir du 1^{er} janvier 2017, moyennant un loyer annuel augmenté du remboursement de certaines charges.

AURES TECHNOLOGIES SA

***Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés
(Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023) - Page 3***

Les montants pris en charge en 2023 par votre société se sont élevés à 348 384 € et se décomposent ainsi :

– Loyers et assurances	237 420 €
– Impôts et taxes	110 964 €

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 4 juillet 2024

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

F.-M. RICHARD & Associés

Emilie Reboux

Julie Galoppe



AURES Technologies
Touch the difference

24 bis rue Léonard de Vinci | 91090 Lisses | +33 01 69 11 16 60

www.ares.com